

Alain Grandchamp / Documentation photographique V&G

# 24, RUE LOUIS-FAVRE

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE  
DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES

Concours de projets d'architecture  
à un degré en procédure ouverte  
octobre 2010



# 24, rue Louis-Favre

Concours de projets d'architecture  
à un degré en procédure ouverte  
Rapport du jury, octobre 2010





Jean- Paul Jaccaud Architectes

# INTRODUCTION

En tant que partie intégrante d'une collectivité publique, le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève a des devoirs envers les citoyens, habitants de la Ville de Genève. Ils sont nombreux et d'apparence parfois contradictoire. Tout d'abord, il s'agit de contribuer, par des mesures concrètes et efficaces, à résoudre la crise du logement qui frappe notre ville et plus particulièrement les plus démunis, qui ne trouvent tout simplement plus de toit à même de les abriter. Mais il est aussi de notre devoir d'offrir à tout citoyen un environnement urbain et un espace public de qualité, qui favorisent des usages et des appropriations assurant la convivialité et les liens sociaux entre les personnes. Et il s'agit enfin de contribuer à la relance économique, en encourageant l'éclosion et la croissance des entreprises dans tous les domaines, pour notre Département, dans celui de la construction.

La pratique des concours d'architecture est un formidable instrument, qui permet tout cela à la fois.

Par la réflexion intense, commune et partagée par un très grand nombre qu'il suscite, le concours offre la possibilité de comparer des solutions, de débattre de différentes options et, sur la base des propositions fournies par les concurrents, de déceler et recommander la proposition la mieux en adéquation avec les contraintes énoncées. Le concours est, reste et restera longtemps encore le meilleur moyen de choisir la juste réponse, de s'en convaincre et finalement de convaincre. Mais le concours est aussi l'occasion de donner des chances à des jeunes ou à des nouveaux bureaux d'architectes d'accéder à la commande publique, souvent même à la commande tout court!

Le concours pour la construction d'un immeuble de logements à la rue Louis-Favre, lancé au printemps 2010, en est un bel exemple. La parcelle, propriété de la Ville de Genève, constitue l'un des rares et derniers potentiels constructibles en ville. La difficulté du lieu, sa relative exigüité et la somme des contraintes du site expliquent probablement en partie qu'il soit resté si longtemps en quête d'un projet. Mais aujourd'hui, la nécessité de construire des logements, beaucoup de logements, à la fois bon marché et de qualité, ne nous autorise plus à attendre.

C'est dans ce contexte et avec une conscience aiguë de la nécessité impérieuse d'agir qu'a été lancé ce concours. Les résultats, tant quantitatifs que qualitatifs, dépassent largement les attentes. Pas moins de 65 équipes ont remis un dossier. La qualité et la diversité des résultats ont montré les difficultés mais aussi l'extrême intérêt de l'exercice. L'enjeu, identifié au départ, qui consistait à concilier les deux objectifs apparemment antagonistes qui sont la production d'un espace public de qualité et la réalisation d'un nombre important de logements s'est confirmé. La qualité et la richesse des débats du jury, tout à fait à la hauteur de celles des projets remis, a fourni la confirmation au jury que cette réconciliation est possible, même dans un lieu délicat, même à l'orée du mythique quartier des Grottes à Genève.

Le projet « Fin d'Out », placé au premier rang et recommandé, à l'unanimité du jury, au maître de l'ouvrage pour exécution est la preuve qu'un projet ingénieux, ambitieux et courageux a la capacité de concilier de manière sensible les objectifs quantitatifs et qualitatifs. Selon l'avis unanime du jury, le projet « Fin d'Out », qui permet à la fois de créer un grand nombre de logements et de réaliser une opération urbaine sensible, sensée et adéquate, est la juste réponse dans ce lieu délicat. Signe urbain, articulation ou immeuble de logements tout simplement, ce projet n'est pas un simple geste formel, c'est une prise de position d'architecte-urbaniste professionnelle, responsable et citoyenne, que le jury a su reconnaître et que je m'engage d'ores et déjà à porter afin de le voir se réaliser dans les meilleurs délais.

Car il y a urgence, pour le quartier des Grottes, pour la Ville de Genève et pour ses habitants.

Merci au bureau lauréat, merci à tous les concurrents dont je sais l'immense travail fourni et l'immense déception aussi, merci aux membres du jury et merci à toutes celles et ceux qui ont contribué, contribuent et contribueront à la réalisation de ce projet!

**M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS**, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Genève, octobre 2010

# RAPPORT DU JURY

## 01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

La Ville de Genève est l'organisateur du concours et le maître d'ouvrage.

## 02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3, 5 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009, et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

## 03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Genève entend réaliser sur cette parcelle un immeuble de logements à caractère social qui soit très économique, tant à la construction qu'à l'exploitation.

Cette réalisation s'inscrira dans la volonté du maître d'ouvrage de requalifier le site et de mettre à disposition le plus de logements possible en tenant compte de l'environnement existant (urbanistique, architectural, etc.).

L'objectif du concours est de choisir un projet pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, écologiques et économiques.

## 04 / PROGRAMME DES LOCAUX

Tout le bâtiment futur doit impérativement être affecté aux logements, à l'exception du rez-de-chaussée dont l'affectation est laissée à l'appréciation des concurrents (logements, commerces, équipements).

La répartition des types d'appartements demandée est la suivante :

- 20% à 25% de la surface de plancher (SP) affectée à des logements de 2 à 3 pièces ;
- 75% à 80% de la surface de plancher (SP) affectée à des logements de 5 à 6 pièces.

Des logements différents sont ponctuellement possibles en fonction de la proposition développée.

Le comptage des pièces se fait selon l'usage genevois (LGL), la cuisine habitable étant comptée pour une pièce.

Le maître d'ouvrage souhaite mettre à disposition des logements d'utilité publique (LUP).

Pour cela, ceux-ci doivent impérativement respecter les prescriptions légales et réglementaires en vigueur et notamment la loi sur le logement et la protection des locataires (LGL) du 4 décembre 1977 et son règlement d'exécution (RGL) du 24 août 1992.

L'aménagement et la qualification des espaces extérieurs feront l'objet d'une attention particulière et tiendront compte de la présence éventuelle de logements au rez-de-chaussée de l'immeuble. Les arbres situés au sud de la parcelle sont considérés comme des éléments marquants du paysage et sont à conserver.

Le maître d'ouvrage ne souhaite pas construire de parking à voitures. En revanche, il est demandé des places de stationnement pour vélos et scooters en suffisance. En règle générale, les places pour vélos doivent être facilement accessibles, aisées à surveiller et équipées contre le vol. Lorsque les places se trouvent à l'extérieur, elles doivent être abritées et situées à proximité immédiate des allées d'immeubles.

## 05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du règlement-programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- adéquation du projet en rapport avec les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du maître de l'ouvrage ;
- qualité générale de l'implantation proposée et rapport de la nouvelle construction avec le contexte ;
- qualités architecturales et spatiales de l'habitat et de ses prolongements ; prise en compte des principes du développement durable.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif et l'ordre dans lequel ils sont énoncés ne correspond pas forcément à un ordre de priorité.

## 06 / JURY

Président du jury	<b>M. Olivier ARCHAMBAULT</b> , architecte, Genève
Vice-présidente	<b>M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS</b> , architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres	<b>M<sup>me</sup> Sylvie BIENTENHADER</b> , cheffe du service de la gérance immobilière municipale, Ville de Genève <b>M<sup>me</sup> Hélène MEHATS</b> , architecte densais-eaug <b>M. Christophe BEUSCH</b> , architecte eaug <b>M. Pascal de BENOIT</b> , architecte ets/reg A <b>M. Olaf HUNGER</b> , architecte epfz <b>M. Jean-Pierre CETRE</b> , ingénieur civil epfl
Suppléants	<b>M<sup>me</sup> Daniela LIENGME</b> , architecte iaug <b>M<sup>me</sup> Isis PAYERAS</b> , architecte, cheffe du service d'architecture, Ville de Genève
Experts	<b>M. Alain MATHEZ</b> , chef de la division autorisations, Département des constructions et des technologies de l'information, Etat de Genève <b>M. Jean-Marc SANTINES</b> , ingénieur thermicien au service de l'énergie, Ville de Genève <b>M. Arthur SCHAFFNER</b> , économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Assistance technique	<b>M. Jean PROBST</b> , architecte, service d'architecture, Ville de Genève <b>M. Guy TROTTE</b> , architecte, service d'architecture, Ville de Genève

## 07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé pour ce concours de projet à un degré d'une somme globale de Fr. 120 000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix et d'éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

## 08 / CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions	8 mars 2010
questions jusqu'au	26 avril 2010
réponses du jury sur SIMAP dès le	10 mai 2010
rendu des projets jusqu'au	2 septembre 2010
jugement dès le	15 septembre 2010
remise des prix et inauguration	18 octobre 2010
exposition des projets du	19 octobre au 6 novembre 2010

## 09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 81 inscriptions. 67 projets ont été remis à l'organisateur.

1 COURENBOIS	34 MING
2 POINTSDEVUE	35 Gargamel 2
3 TRANSITION	36 round midnight
4 flatirgen	37 Inside out
5 MONOLITHE	38 JOSEPHINE
6 1441167	39 MARCELLO
7 COUR TOUT JOUR	40 LOUIS XXIV
8 Rhubarbe!	41 MOBY DICK
9 CHARLES	42 miniflot
10 2XGENEVE	43 Hula LUP
11 Rosebud	44 LA PART DU VIDE
12 L'ILLOT - 009	45 JOSEPHINE 2
13 en-faces	46 MYRTILLE
14 COURS ET JARDINS	47 - (trait gras)
15 HABITARBRE - P+	48 GROTTOPHILES
16 HENDECAGONE	49 GARGAMEL 3
17 FLUIDES	50 CRISTAL

18	Fin d'Out	51	TELA DENSITAS
19	BOOMERANG	52	jeu d'échelle
20	COUR DES CONTES	53	Radiance
21	PALINDROME	54	GIRASOLE
22	améthyste	55	te train
23	LES GROTTES	56	îlot vert
24	GARGAMEL	57	EVIDEM(M)NT
25	COUR DU SOLEIL	58	BARDE
26	COURS JUMELLES	59	FLATIRON
27	EPSILON	60	greenSquare
28	PLATTEA	61	voilà 3 x 2
29	l'étoile	62	personongrata
30	Cascade	63	POLYEDRE
31	TRIANGLE	64	caillou
32	PIECE ONE	65	FIORI DI VITA
33	«monsieur paul»	66	«Tricotée»
		67	DOMUSAUREA

## 10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement, par le président du jury, assisté par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Sur les 67 dossiers reçus, il est constaté que 65 projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits. Les projets nos 66 «Tricotée» et 67 DOMUSAUREA ont été remis hors délais.

De plus, il est relevé que le projet n° 5 MONOLITHE présente des lacunes importantes: les seuls documents parvenus à l'organisateur sont les planches et la maquette. Les fiches de calcul, le CD et l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification n'ont pas été remis à l'organisateur.

A l'exception des 3 projets mentionnés ci-dessus, tous les dossiers complets sont parvenus dans les délais et contiennent les pièces conformes.

## 11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 2010, par les experts du jury, soit :

**M. Alain MATHEZ**, chef de la division autorisations, Département des constructions et des technologies de l'information, Etat de Genève

**M. Jean-Marc SANTINES**, adjoint de direction, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Ville de Genève

**M. Arthur SCHAFFNER**, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

## 12 / JUGEMENT

### 12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 15, 16 et 17 septembre 2010.

En préambule, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, vice-présidente du jury, annonce que M. Olivier Archambault, architecte et président de jury, l'a informée avoir été victime la veille d'un accident et qu'il est hospitalisé, ce qui l'empêchera de participer au jury.

Le jury en prend acte, le déplore et lui souhaite un bon rétablissement.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Charollais, vice-présidente, le jury décide à l'unanimité que le jugement se déroulera selon le calendrier prévu, dès lors qu'il s'agit d'un cas de force majeure et que la composition effective du jury est conforme au règlement SIA 142.

La présidence des séances sera assumée par M<sup>me</sup> Charollais, vice-présidente du jury. M<sup>me</sup> Daniela Liengme, membre suppléante professionnelle, indépendante du maître de l'ouvrage, devient membre à part entière.

Dans cette configuration, le jury siège au complet du 15 au 17 septembre 2010.

## 12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets et maquettes parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle, à l'exception des projets suivants, parvenus hors délais ou présentant un grave problème de conformité formelle :

- 5 MONOLITHE**
- 66 « Tricotée »**
- 67 DOMUSAUREA**

qui sont exclus du jugement. Ces projets ne sont pas affichés.

## 12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets devant les planches.

## 12.4 / PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

### **Conformité au programme et cahier des charges**

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges.

### **Conformité LCI**

Le jury constate qu'un certain nombre de projets présente des points de non-conformité plus ou moins importants en regard des dispositions légales et du règlement LCI. Il n'est pas en mesure de juger à ce stade de la gravité de ces écarts et décide de remettre la décision d'exclusion éventuelle de certains projets de la répartition des prix après un nouvel examen de tous les projets, avec le soutien et en présence de M. Alain Mathez, expert.

## 12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury effectue un premier tour de jugement et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants :

- qualité générale de l'implantation proposée et rapport de la nouvelle construction avec le contexte ;
- adéquation du projet en rapport avec les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du maître de l'ouvrage.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

2 POINTSDEVUE	35 Gargamel 2
4 flatirgen	37 Inside out
6 1441167	41 MOBY DICK
9 CHARLES	42 miniflot
10 2XGENEVE	43 Hula LUP
11 Rosebud	44 LA PART DU VIDE
12 L'ILOT - 009	46 MYRTILLE
14 COURS ET JARDINS	47 - (trait gras)
15 HABITARBRE - P+	48 GROTTOPHILES
17 FLUIDES	50 CRISTAL
19 BOOMERANG	51 TELA DENSITAS
21 PALINDROME	53 Radiance
23 LES GROTTES	55 te train
24 GARGAMEL	57 EVIDEM(M)NT
27 EPSILON	59 FLATIRON
28 PLATTEA	61 voilà 3 x 2
29 l'étoile	62 personongrata
30 Cascade	64 caillou
32 PIECE ONE	65 FIORI DI VITA

## 12.6 / CONFORMITÉ LCI, PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Après une visite sur place effectuée en commun, l'ensemble du jury procède à un examen de tous les projets admis au jugement, sous l'angle de la conformité avec les règlements de construction et la LCI, ceci avec l'aide et l'expertise de M. Alain Mathez, qui assiste le jury et répond à ses questions.

Il ressort de cet examen que certains projets présentent des points importants de non-conformité en regard de la LCI, qui devraient, cas échéant, faire l'objet de dérogations (dépassement des gabarits sur les rues des Grottes et/ou Louis-Favre au-delà des retours d'angle de 20 mètres autorisés ou distance entre la construction 22bis rue Louis-Favre et le nouveau bâtiment non respectée).

Il s'agit des projets suivants :

1 COURENBOIS	4 flatirgen
11 Rosebud	14 COURS ET JARDINS
17 FLUIDES	18 Fin d'Out
22 améthyste	24 GARGAMEL
29 l'étoile	34 MING
39 MARCELLO	41 MOBY DICK
46 MYRTILLE	47 - (trait gras)
54 GIRASOLE	56 îlot vert
61 voilà 3 x 2	62 personongrata

## 12.7 / DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

1 COURENBOIS	33 «monsieur paul»
3 TRANSITION	34 MING
7 COUR TOUT JOUR	36 round midnight
8 Rhubarbe!	39 MARCELLO
13 en-faces	40 LOUIS XXIV
16 HENDECAGONE	45 JOSEPHINE 2
20 COUR DES CONTES	49 GARGAMEL 3
22 améthyste	52 jeu d'échelle
25 COUR DU SOLEIL	54 GIRASOLE
26 COURS JUMELLES	56 îlot vert
31 TRIANGLE	58 BARDE

## 12.8 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement. Ce travail permet le repêchage des 2 projets suivants qui sont réintégrés pour la suite du jugement.

### **7 COUR TOUT JOUR** **16 HENDECAGONE**

## 12.9 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix et mentions suivants en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

<b>1<sup>er</sup> rang – mention</b>	<b>N° 18 Fin d'Out</b>	<b>Fr. 32'000.- HT</b>
<b>2<sup>e</sup> rang – 1<sup>er</sup> prix</b>	<b>N° 63 POLYEDRE</b>	<b>Fr. 30'000.- HT</b>
<b>3<sup>e</sup> rang – 2<sup>e</sup> prix</b>	<b>N° 38 JOSEPHINE</b>	<b>Fr. 28'000.- HT</b>
<b>4<sup>e</sup> rang – 3<sup>e</sup> prix</b>	<b>N° 7 COUR TOUT JOUR</b>	<b>Fr. 12'000.- HT</b>
<b>5<sup>e</sup> rang – 4<sup>e</sup> prix</b>	<b>N° 16 HENDECAGONE</b>	<b>Fr. 10'000.- HT</b>
<b>6<sup>e</sup> rang – 5<sup>e</sup> prix</b>	<b>N° 60 greenSquare</b>	<b>Fr. 8'000.- HT</b>

### 13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur travail et souligne le nombre très important de dossiers rendus, qui démontre un grand intérêt de la problématique. La diversité des solutions proposées a permis au jury de bien mesurer et comprendre les enjeux d'un tel programme, dans ce site particulier. Par l'examen attentif des projets et par la visite effectuée sur place, le jury a pu identifier les contraintes et atouts du lieu et construire une lecture commune du site.

Ces différents constats ont amené le jury à conclure que tant l'exiguïté de la parcelle que la proximité avec les constructions voisines, notamment celle située 22bis rue Louis-Favre, ne favorisent pas l'implantation de partis de type «îlot», qu'ils soient ouverts ou à cour, implantés selon la géométrie des limites parcellaires qui se heurtent à des difficultés d'organisation typologique des logements de très faible profondeur.

Le jury est par ailleurs convaincu que ce site doit être perçu non pas comme appartenant exclusivement au quartier des Grottes, dont il constituerait à la fois la porte d'entrée et la limite, mais qu'il doit être remis dans la perspective d'une plus large échelle urbaine, qui intègre aussi bien le carrefour, les quartiers et les parcs environnants. Dès lors, il ne s'agit plus de «finir» le tissu du quartier des Grottes, mais bien d'articuler des formes urbaines aussi diverses que le tissu dix-neuvième du quartier des Grottes, l'ensemble dit «des Stroumpfs», l'alignement sur la rue Louis-Favre, le carrefour et le parc des Croupettes.

Dans ce sens, le projet n° 18 «Fin d'Out», par son gabarit, par l'échelle qu'il propose et par la subtilité de son implantation et de sa configuration, apparaît comme la réponse adéquate à la problématique urbaine posée. En ce qui concerne la densité du projet, le jury estime également que cette proposition constitue une excellente réponse à la situation de crise du logement, qui impose une exploitation optimale des potentiels des rares parcelles disponibles en ville. A ce titre, cette parcelle située en zone II, à proximité immédiate des grands parcs publics des Croupettes et de Beaulieu, des équipements (écoles, crèches, etc.), des transports publics et de la gare, impose la densité.

Pour toutes ces raisons, le jury est convaincu que le projet lauréat «Fin d'Out», proposé à l'unanimité du jury au premier rang, possède toutes les qualités intrinsèques et les potentialités pour un développement répondant aux attentes du maître de l'ouvrage.

Le jury, à l'unanimité, recommande donc au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet aux auteurs du projet «Fin d'Out», classé au premier rang.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

- développer et affiner le traitement des espaces extérieurs, notamment la place située du côté du quartier des Grottes, en lien avec les activités placées au rez-de-chaussée, ceci afin de garantir une qualité de l'espace public et une bonne appropriation par les habitants du quartier ;
- étudier la possibilité d'inclure, au rez-de-chaussée supérieur, des activités en lien avec la vie du quartier autres que des logements, du côté de la rue Louis-Favre ;
- développer et améliorer la relation du projet avec le carrefour ;
- améliorer la qualité d'habitabilité des logements en agrandissant les dimensions des chambres, quitte à réduire légèrement le nombre de pièces par étage, ce qui devrait pouvoir être acceptable, compte tenu du grand nombre de pièces que comporte ce projet ;
- améliorer l'habitabilité des balcons par un dimensionnement plus adéquat ;
- retravailler les façades.

#### 14 / APPROBATION DU JURY

Président du jury

**M. Olivier ARCHAMBAULT**

*excuse*

Vice-présidente

**M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS**

*Isabelle Charollais*

Membres

**M<sup>me</sup> Hélène MEHATS**

**M. Christophe BEUSCH**

**M. Pascal DE BENOIT**

**M. Olaf HUNGER**

**M. Jean-Pierre CETRE**

**M<sup>me</sup> Sylvie BIETENHADER**

*Benoit  
P. de Benoit  
O. Hunger  
J.P. Cetre  
Sylvie Bietenhader*

Suppléantes

**M<sup>me</sup> Daniela LIENGME**

**M<sup>me</sup> Isis PAYERAS**

*Isis Payeras*

#### 15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

## 1<sup>er</sup> rang | mention

Projet n° 18

### Fin d'Out

Bureau d'architectes

#### **JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES**

Rue Gourgas 25 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jean-Paul Jaccaud | Lionel Spicher | Maxime Duvoisin | Fanny Noël

## 2<sup>e</sup> rang | 1<sup>er</sup> prix

Projet n° 63

### POLYEDRE

Bureau d'architectes

#### **Bonhôte-Zapata architectes**

Rue Maunoir 11 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julia Zapata | Philippe Bonhôte | Istabrak Bellara | Sanyam Bahga | Mathieu Rouillon

## 3<sup>e</sup> rang | 2<sup>e</sup> prix

Projet n° 38

### JOSEPHINE

Bureau d'architectes

#### **Aeby Perneger & Associés SA**

Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Marta Casagrande | Frédéric Louis

## 4<sup>e</sup> rang | 3<sup>e</sup> prix

Projet n° 7

### COUR TOUT JOUR

Bureau d'architectes

#### **maison d'art'chitecture - Serge Grard architecte**

Rue Léo-Châtelain 12 | 2063 Fenin - Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Catia Ferreira | Brice Polomé | Pierre-Laurent Rigaux

Projet n° 16

## HENDECAGONE

Bureau d'architectes

### **GARCIA FLOQUET ARQUITECTOS**

Avda. Baron de Carcer 43, 10a | 46001 Valencia | Espagne

Collaborateurs

Frédéric John Floquet | Monica Garcia Martinez | Alicia Peris Vidorreta  
Marina Senabre Roca | Abraham Sancha Sunye | Emanuele Costanzo

5<sup>e</sup> rang | 4<sup>e</sup> prix

Projet n° 60

## greenSquare

Bureau d'architectes

### **Lopes & Perinet-Marquet Architectes**

Rue de la Gare-des-Eaux-Vives 24 | 1208 Genève | Suisse

6<sup>e</sup> rang | 5<sup>e</sup> prix

Bureaux non primés par ordre de rendu :

Projet n° 01

## COURENBOIS

Bureau d'architectes

### **Atelier TAUT, S.C.**

c/Sierra 4 | 28003 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Juan Cortes Pedrosa | Angel Gabriel Villanueva Hernandez | Marie-Caire Schrammek

Projet n° 02

## POINTSDEVUE

Bureau d'architectes

### **KK ARCHITETTI ASSOCIATI (Simone Moggia & Tiziana d'Angelantonio) + Arch. Giulio Pons**

Via Felice Cavallotti 22-2 | 19121 La Spezia | Italie

Projet n° 03

## **TRANSITION**

Bureau d'architectes

**architecture plurielle architectes associés**

Boulevard Carl-Vogt 101 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Thierry Sauvin | Olivier Celeyron | Sibylle Savin Jean

Projet n° 04

## **flatirgen**

Bureau d'architectes

**BEIRAK Y ULANOSKY ARQUITECTOS SL**

Infantas 40, 3º izquierda | 28004 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Norberto Beirak | Bibiana Ulanosky

Projet n° 06

## **1441167**

Bureau d'architectes

**CLAUDE SCHELLING + PARTNER AG**

Rebbergstrasse 17b | 8037 Zürich | Suisse

Collaborateurs

Claude Schelling

Projet n° 08

## **Rhubarbe!**

Bureau d'architectes

**Cellule GMBH**

Langstrasse 122 | 8026 Zurich | Suisse

Collaborateurs

José Bento | Justine Renoy | Ludovic Toffel | Christian Aguayo | Louis Jucker

Projet n° 09

## **CHARLES**

Bureau d'architectes

**Andrea Ringli**

Goldbrunnenstrasse 141 | 8055 Zurich | Suisse

Collaborateurs

Boris Dudesek | Fabrice Passaplan

Projet n° 10

## **2XGENEVE**

Bureau d'architectes

**STEFANO SARTORI - ORIANA LEONARDI**

Via del Risorgimento 30 | 35137 Padova | Italie

Projet n° 11

## **Rosebud**

Bureau d'architectes

**Sebastian Stich**

Mühlenberg 22 | 4052 Basel | Suisse

Projet n° 12

## **L'ILOT - 009**

Bureau d'architectes

**Cathrin Trebeljahr Architecte**

Chemin de la Gravière 8 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Sophie Cortes | Géraud Pizon

Projet n° 13

**en-faces**

Bureau d'architectes

**Widmann Fröhlich architectes**

Rue de l'Athénée 12 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Géraldine Buffin | Kristina Sylla | Jeremy Butty | Thomas Bollinger  
Marc Widmann

Projet n° 14

**COURS ET JARDINS**

Bureau d'architectes

**LA NOUVELLE AGENCE**

Rue Corneille 8 | 33300 Bordeaux | France

Collaborateurs

Samira Ait Mehdi | Sylvain Latizeau | Leslie Camaret

Projet n° 15

**HABITARBRE - P+**

Bureau d'architectes

**ATELIER a+a Sàrl**

Place Terribilini 1 | 1260 Nyon | Suisse

Collaborateurs

Sophia Slingerland | Ephrème Jobin | Vanessa Simon

Projet n° 17

**FLUIDES**

Bureau d'architectes

**BASSICARELLA ARCHITECTES**

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Arnaud Vasseur | Michele Di Matteo

Projet n° 19

## **BOOMERANG**

Bureau d'architectes

**PAOLA DI ROMANO**

Rue de Contamines 16 | 1206 Genève | Suisse

Projet n° 20

## **COUR DES CONTES**

Bureau d'architectes

**LACROIX | CHESSEX SA**

Rue des Mouettes 11 | 1227 Acacias | Suisse

Collaborateurs

Hiéronyme Lacroix | Simon Chessex | Grégoire Martin | Andrea Pellacani

Noémi Gilliard

Projet n° 21

## **PALINDROME**

Bureau d'architectes

**ellenamehl architectes Sàrl**

Rue Elisabeth 9 | 94200 Yvry sur Seine | France

Collaborateurs

Hervé Ellena | Stéphanie Mehì | Jérôme Einbinder | Meriem Chabani

Projet n° 22

## **améthyste**

Bureau d'architectes

**FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES Sàrl**

Avenue du Rond-Point 18 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Bassel Farra | Christina Zouboulakis | Mathieu Robitaille | Juliane Miani

François Bianco

Projet n° 22

## LES GROTTES

Bureau d'architectes

**ARGE KOHLER | TRACHSEL**

Wasserwerkstrasse 2 | 3011 Bern | Suisse

Collaborateurs

Robert Kohler | Werner Trachsel

Projet n° 24

## GARGAMEL

Bureau d'architectes

**Zanini Luciano architecte**

Rue du Pré-Naville 1 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Lula Afeworki | Angelo Parachini | Alain Farrugia

Projet n° 25

## COUR DU SOLEIL

Bureau d'architectes

**Sebastian Geiger Architekt**

Hardturmstrasse 261 | 8005 Zürich | Suisse

Projet n° 26

## COURS JUMELLES

Bureau d'architectes

**Lorraine Beaudoin Architecte**

Chemin de Villars 3 | 1007 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Alexandre Aviolat

Projet n° 27

## **EPSILON**

Bureau d'architectes

### **THOMAS ROTZLER ARCHITECTE**

Avenue de Cour 60 | 1007 Lausanne | Suisse

Projet n° 28

## **PLATTEA**

Bureau d'architectes

### **PLOJOUX & VOELLINGER ARCHITECTES**

Avenue Vibert 25-27 - CP 1052 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

B. Plojoux | H. Khaghani | F. Peter

Projet n° 29

## **l'étoile**

Bureau d'architectes

### **ARCHITEKTURATELIER LÜDI**

St. Alban-Rheinweg 96 | 4052 Basel | Suisse

Collaborateurs

Edouard Lüdi | Philippe Lüdi

Projet n° 30

## **Cascade**

Bureau d'architectes

### **BUREAU MEGEVAND architectes SA**

Rue Louis-de-Montfalcon 2ter | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Antonio Giordano

Projet n° 31

## **TRIANGLE**

Bureau d'architectes

**Cédric von Däniken**

Brunella | 6205 Eich | Suisse

Collaborateurs

Cédric von Däniken | Stefan Günther

Projet n° 32

## **PIECE ONE**

Bureau d'architectes

**CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTES Sàrl**

Rue Caroline 17c | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Véronique Iten | Jean-Philippe Schopfer | Claire Maillet

Projet n° 33

## **«monsieur paul»**

Bureau d'architectes

**BUNQ ARCHITECTES**

Grand-Rue 74 | 1180 Rolle | Suisse

Collaborateurs

Laurent Gaillé | Philippe Gloor | Julien Grisel | Cyril Lecoutre | Pierre Dufournet  
Nils Meulemans | Romain Kilchherr | Christophe Aebi

Projet n° 34

## **MING**

Bureau d'architectes

**Hélène Perret architecte**

Boulevard d'Yvoy 11 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laurent Turin | Louis Molina

Projet n° 35

## Gargamel 2

Bureau d'architectes

### **M+B Zurbuchen Sàrl architectes**

Chemin de Maillefer 19 | 1018 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Maria Zurbuchen-Henz | Bernard Zurbuchen | Arnaud Büsch | Calixe Cathomen  
Jennifer Huynh | Denis Zweifel

Projet n° 36

## round midnight

Bureau d'architectes

### **Lp2 – Prati Prahin Lopez**

Rue du Môle 38 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Ana Cristina Baudic

Projet n° 37

## Inside out

Bureau d'architectes

### **ass architectes associés SA**

Avenue du Lignon 40 - CP 117 | 1219 Le Lignon | Suisse

Collaborateurs

Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Donato Pinto | Alina Domocos | Isabel Stella  
Dominique Perna

Projet n° 39

## MARCELLO

Bureau d'architectes

### **LRS Architectes Sàrl**

Rue du Simplon 5 | 1207 Genève | Genève

Collaborateurs

Alain Robbe | Rolf Seiler | Marco De Francesco | Nadia Cao

Projet n° 40

## **LOUIS XXIV**

Bureau d'architectes

### **Süd 5**

Adam Göffistrasse 18 | 2501 Bienne | Suisse

Collaborateurs

Yves Baumann | Markus Bollinger | Andrea Molari | Kurt Roschi | Yannick Roschi  
Rolf Suter

Projet n° 41

## **MOBY DICK**

Bureau d'architectes

### **claden andermatt**

Boulevard des Promenades 10 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Isabelle Claden | Karl Andermatt

Projet n° 42

## **minîlot**

Bureau d'architectes

### **M ARCHITECTURE Sàrl**

Rue du Beulet 7 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Patrick Marmet | Philippe Marmet | Ivan Godinat | Florence Marcoz  
Valentin Burri

Projet n° 43

## **Huïa LUP**

Bureau d'architectes

### **PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE**

Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Damien Carugati | Gaëtan Girard | Marie Huck | Paolo Marchiori  
Pierre Mencacci

Projet n° 44

## LA PART DU VIDE

Bureau d'architectes

**MEYER ARCHITECTE + AMALDI-NEDER**

Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Teresa Adao da Fonseca

Projet n° 45

## JOSEPHINE 2

Bureau d'architectes

**AUA Architectes et Urbanistes Associés Sàrl**

Rue du Tunnel 11 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Lorenzo Lotti | Ali Hosseini | Grégory Baubiet | Anne-Claire Beguin

Projet n° 46

## MYRTILLE

Bureau d'architectes

**POURQUOI PAS! ARCHITECTES**

Rue de Charenton 147 | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt

Projet n° 47

## – (trait gras)

Bureau d'architectes

**Julien Ecoffey Architecte**

Rue Cité-Devant 10 | 1005 Lausanne | Suisse

Projet n° 48

## GROTTOPHILES

Bureau d'architectes

**Groupement temporaire DARIO TASCHETTA architecte +  
La Touche Verte | Marc Junod paysagiste**

Avenue de Rosemont 6 - CP 792 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Volciane Casasnovas | Gaia Pusterla | Raphaël Dupraz

Projet n° 49

## GARGAMEL 3

Bureau d'architectes

**ESPOSITO & JAVET ARCHITECTES**

Rue de Sébeillon 9A | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Marjolaine Obrist | Cécile Bertrand | Claire Thompson | Romain Odier  
Miguel Pereiro | José Garraza | Andrew Hugonnet | Xaveer Gheysens

Projet n° 50

## CRISTAL

Bureau d'architectes

**KAWAI ARCHITECTURE**

Rue Archereau 24 | 75019 Paris | France

Collaborateurs

Sandrine Puech | Manuel Savoy | Leslie Blain | Marianne Richardot

Projet n° 51

## TELA DENSITAS

Bureau d'architectes

**Christian von Düring + atba SA**

Boulevard St-Georges 21 - CP 8 | 1211 Genève 8 | Suisse

Collaborateurs

Anthony Cilhorean

Projet n° 52

## jeu d'échelle

Bureau d'architectes

**Yves Habegger architecte**

Boulevard Georges-Favon 19 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs

Kim Henny

Projet n° 53

## Radiance

Bureau d'architectes

**J & M STEINFELS ARCHITECTES**

Rue du Vidollet 9bis | 1202 Genève | Suisse

Collaborateurs

Jan Steinfels | Muriel Steinfels | Laurent Meyer

Projet n° 54

## GIRASOLE

Bureau d'architectes

**Rudaz & Rudaz**

Rue des Platanes 1 | 1950 Sion | Suisse

Collaborateurs

Christophe Rudaz | Renaud Rudaz | Jérôme Rudaz | Thierry Rudaz

Projet n° 55

## te train

Bureau d'architectes

**MASSIMO LOPRENO ARCHITECTES**

Chemin Frank-Thomas 26ter | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Pascal Abbé | Adrian Zeller

Projet n° 56

**îlot vert**

Bureau d'architectes

**d2 Architectes & Associés. SA**

Route des Jeunes 5 | 1227 Acacias | Suisse

Collaborateurs

Patrick Demuylder | Xavier Fuentes | Jon Onandia | Yannick Balleydier  
Danien Joubert | Sylvain Camilo | Julie Herquel

Projet n° 57

**EVIDEM(M)NT**

Bureau d'architectes

**AMMAS | LECOMTE ARCHITECTES & MU architectes**

Avenue de Cran 18 | 74000 Annecy | France

Collaborateurs

Igor Lecomte | Alexandra Cammas | Ludovic Malbet | Maira Caldoncelli Vidal

Projet n° 58

**BARDE**

Bureau d'architectes

**Atelier d'architecture 3bm3 BENEDICTE MONTANT  
CARMELO STANDARDO**

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Eliana Trindade | Raphael De Paulin | Jean-Luc Caron | Saskia Matthey

Projet n° 59

**FLATIRON**

Bureau d'architectes

**ATELIER D'ARCHITECTURE F. BAUD & T. FRÜH**

Rue des Voisins 15 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

François Baud | Thomas Früh | Luca Falcione

Projet n° 61

## voilà 3 x 2

Bureau d'architectes

### **Riva Zimmermann architectes**

Choisystrasse 5 | 3008 Berne | Suisse

Collaborateurs

Franca Riva | Marlis Zimmermann

Projet n° 62

## personongrata

Bureau d'architectes

### **atelierpng architecture**

Cité Riverin 5 | 75010 Paris | France

Collaborateurs

Antoine Petit | Grichka Martinetti | Nicolas Debicki

Projet n° 64

## caillou

Bureau d'architectes

### **Andrea Calanchini architecte**

Rue de Montbrillant 28 | 1201 Genève | Suisse

Projet n° 65

## FIORI DI VITA

Bureau d'architectes

### **DE GIOVANNINI Atelier d'architecture SA**

Rue de Malatrex 38 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Cédric Albert | Gaëlle Cattié | Ronan Schaff | Charlotte Wiberg

**PROJETS PRIMÉS**

**1<sup>er</sup> RANG | MENTION**

Projet n° 18  
**Fin d'Out**

Bureau d'architectes  
**JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES**  
Rue Gourgas 25 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Jean-Paul Jaccaud | Lionel Spicher | Maxime Duvoisin | Fanny Noël



#### Commentaire du jury

Ce projet d'immeuble haut s'implante de manière libre sur la parcelle selon une forme de crosse à trois branches, en s'affranchissant des alignements le long des limites parcellaires et des rues. Cette liberté apparente, associée à une emprise au sol très restreinte qui permet de libérer la plus grande partie de la surface du sol, génère des relations très intéressantes avec l'environnement, sur les 5 faces identifiées par le jury. Du côté du carrefour, le gabarit de 30 mètres constitue un signe fort marquant l'entrée du quartier des Grottes, mais conférant une échelle urbaine et un rayonnement plus larges à ce projet. Les décrochements des façades sur les rues Louis-Favre et des Grottes créent des dilatations de l'espace du trottoir correspondant à l'entrée de l'immeuble sur la rue des Grottes. Du côté du quartier des Grottes, une large place est créée, au niveau du rez-de-chaussée de l'immeuble, occupé par une surface commerciale et un grand local à vélos. Un très grand espace de dégagement est ainsi laissé du côté de l'immeuble 22bis rue Louis-Favre, dans la continuité du passage piéton très fréquenté reliant le quartier des «Stroumpfs» à la gare, à travers les Grottes.

Le haut gabarit de l'immeuble, de dix niveaux sur rez-de-chaussée, permet de créer un très grand nombre de logements, bien supérieur à la moyenne des projets rendus. Ce haut gabarit, même s'il devra faire l'objet d'une dérogation dans l'alignement des rues des Grottes et Louis-Favre au-delà des 20 mètres de retour admis, est considéré par le jury comme tout à fait adéquat en ce lieu proche des parcs des Croupettes et de Beaulieu, parfaitement desservi par les transports collectifs. Il apporte une réponse parfaitement claire et de grande qualité à la demande de logements en ville de Genève.

Les typologies de logements s'articulent autour d'une cage d'escaliers fermée reliée à des larges paliers d'étage centraux qui distribuent 5 logements. Les espaces de jour ouverts se développent en lien avec des halls d'entrée généreux constituant des espaces fluides et très flexibles. Les chambres sont toutefois de dimensions trop exigües. Les logements familiaux bénéficient d'un petit balcon, qui semble toutefois assez peu habitable.

La plupart des logements bénéficie d'une double orientation, ce qui leur confère de bonnes qualités d'ensoleillement. De ce point de vue, l'impact sur les autres immeubles est très faible, l'essentiel des ombres portées se situant sur le carrefour.

Du point de vue de la relation avec l'environnement, ce projet insère le site dans une échelle urbaine plus large. A l'échelle locale, l'espace créé entre l'immeuble 22bis Louis-Favre se dilate pour créer une cour ouverte sur la rue des Grottes, qui constitue une place de quartier. La relation avec la rue Louis-Favre est conçue dans la continuité des immeubles existants avec des rez-de-chaussée surélevés affectés au logement.

Sur le plan constructif, l'approche est économique et simple, avec des murs de façades porteurs constitués de panneaux sandwich en béton, système constructif adapté tant aux objectifs énergétiques qu'économiques. Le traitement des façades résulte de ce système, avec un principe de variation des emplacements des fenêtres selon les niveaux. Il pourrait toutefois être travaillé de manière un peu plus fine, notamment en ce qui concerne l'échelle en relation avec la rue, s'agissant d'un immeuble haut.



**Autonomie et confort**

Le projet impose une forme forte dans la volumétrie et une façade de grande hauteur pour offrir une identité visuelle aux habitants du quartier. La structure est une structure en ossature métallique. Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris. Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris.

De structure en ossature, le bâtiment propose des réponses adaptées à son contexte. Une place est dédiée au sud en continuité avec le trottoir d'espace public du quartier. Un espace est dédié au nord en continuité avec le trottoir d'espace public du quartier. Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris.



En outre, le bâtiment profite de la grande hauteur de la rue pour proposer un toit de terrasse ouvert vers le ciel et le quartier. Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris.

**Terrasse**

Avant que le bâtiment ne soit construit, il est important de penser à la terrasse. Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris.

**Basse Négatif 10**

Selon l'article 24 de la loi, le bâtiment doit être construit à une hauteur maximale de 10 mètres. Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris.

**Basse Négatif 15**

Le bâtiment Louis-Favre est un bâtiment de grande hauteur, il est situé dans le quartier des Grands-Carmes, au cœur du quartier des Grands-Carmes, au cœur de la ville de Paris.



**Programme**  
Bâtiment A - 1500  
sur emprise surface sol brute

100	Logement	1000
101	Local commun	100
102	Local technique	100
103	Local de stockage	100
104	Local de stockage	100
105	Local de stockage	100
106	Local de stockage	100
107	Local de stockage	100
108	Local de stockage	100
109	Local de stockage	100
110	Local de stockage	100
111	Local de stockage	100
112	Local de stockage	100
113	Local de stockage	100
114	Local de stockage	100
115	Local de stockage	100
116	Local de stockage	100
117	Local de stockage	100
118	Local de stockage	100
119	Local de stockage	100
120	Local de stockage	100
121	Local de stockage	100
122	Local de stockage	100
123	Local de stockage	100
124	Local de stockage	100
125	Local de stockage	100
126	Local de stockage	100
127	Local de stockage	100
128	Local de stockage	100
129	Local de stockage	100
130	Local de stockage	100
131	Local de stockage	100
132	Local de stockage	100
133	Local de stockage	100
134	Local de stockage	100
135	Local de stockage	100
136	Local de stockage	100
137	Local de stockage	100
138	Local de stockage	100
139	Local de stockage	100
140	Local de stockage	100
141	Local de stockage	100
142	Local de stockage	100
143	Local de stockage	100
144	Local de stockage	100
145	Local de stockage	100
146	Local de stockage	100
147	Local de stockage	100
148	Local de stockage	100
149	Local de stockage	100
150	Local de stockage	100

**Programme**  
Bâtiment B - 1500  
sur emprise surface sol brute

100	Logement	1000
101	Local commun	100
102	Local technique	100
103	Local de stockage	100
104	Local de stockage	100
105	Local de stockage	100
106	Local de stockage	100
107	Local de stockage	100
108	Local de stockage	100
109	Local de stockage	100
110	Local de stockage	100
111	Local de stockage	100
112	Local de stockage	100
113	Local de stockage	100
114	Local de stockage	100
115	Local de stockage	100
116	Local de stockage	100
117	Local de stockage	100
118	Local de stockage	100
119	Local de stockage	100
120	Local de stockage	100
121	Local de stockage	100
122	Local de stockage	100
123	Local de stockage	100
124	Local de stockage	100
125	Local de stockage	100
126	Local de stockage	100
127	Local de stockage	100
128	Local de stockage	100
129	Local de stockage	100
130	Local de stockage	100
131	Local de stockage	100
132	Local de stockage	100
133	Local de stockage	100
134	Local de stockage	100
135	Local de stockage	100
136	Local de stockage	100
137	Local de stockage	100
138	Local de stockage	100
139	Local de stockage	100
140	Local de stockage	100
141	Local de stockage	100
142	Local de stockage	100
143	Local de stockage	100
144	Local de stockage	100
145	Local de stockage	100
146	Local de stockage	100
147	Local de stockage	100
148	Local de stockage	100
149	Local de stockage	100
150	Local de stockage	100

**Programme**  
Bâtiment C - 1500  
sur emprise surface sol brute

100	Logement	1000
101	Local commun	100
102	Local technique	100
103	Local de stockage	100
104	Local de stockage	100
105	Local de stockage	100
106	Local de stockage	100
107	Local de stockage	100
108	Local de stockage	100
109	Local de stockage	100
110	Local de stockage	100
111	Local de stockage	100
112	Local de stockage	100
113	Local de stockage	100
114	Local de stockage	100
115	Local de stockage	100
116	Local de stockage	100
117	Local de stockage	100
118	Local de stockage	100
119	Local de stockage	100
120	Local de stockage	100
121	Local de stockage	100
122	Local de stockage	100
123	Local de stockage	100
124	Local de stockage	100
125	Local de stockage	100
126	Local de stockage	100
127	Local de stockage	100
128	Local de stockage	100
129	Local de stockage	100
130	Local de stockage	100
131	Local de stockage	100
132	Local de stockage	100
133	Local de stockage	100
134	Local de stockage	100
135	Local de stockage	100
136	Local de stockage	100
137	Local de stockage	100
138	Local de stockage	100
139	Local de stockage	100
140	Local de stockage	100
141	Local de stockage	100
142	Local de stockage	100
143	Local de stockage	100
144	Local de stockage	100
145	Local de stockage	100
146	Local de stockage	100
147	Local de stockage	100
148	Local de stockage	100
149	Local de stockage	100
150	Local de stockage	100

**Programme**  
Bâtiment D - 1500  
sur emprise surface sol brute

100	Logement	1000
101	Local commun	100
102	Local technique	100
103	Local de stockage	100
104	Local de stockage	100
105	Local de stockage	100
106	Local de stockage	100
107	Local de stockage	100
108	Local de stockage	100
109	Local de stockage	100
110	Local de stockage	100
111	Local de stockage	100
112	Local de stockage	100
113	Local de stockage	100
114	Local de stockage	100
115	Local de stockage	100
116	Local de stockage	100
117	Local de stockage	100
118	Local de stockage	100
119	Local de stockage	100
120	Local de stockage	100
121	Local de stockage	100
122	Local de stockage	100
123	Local de stockage	100
124	Local de stockage	100
125	Local de stockage	100
126	Local de stockage	100
127	Local de stockage	100
128	Local de stockage	100
129	Local de stockage	100
130	Local de stockage	100
131	Local de stockage	100
132	Local de stockage	100
133	Local de stockage	100
134	Local de stockage	100
135	Local de stockage	100
136	Local de stockage	100
137	Local de stockage	100
138	Local de stockage	100
139	Local de stockage	100
140	Local de stockage	100
141	Local de stockage	100
142	Local de stockage	100
143	Local de stockage	100
144	Local de stockage	100
145	Local de stockage	100
146	Local de stockage	100
147	Local de stockage	100
148	Local de stockage	100
149	Local de stockage	100
150	Local de stockage	100

**Plan de situation**

**Section**

**Intérieur**

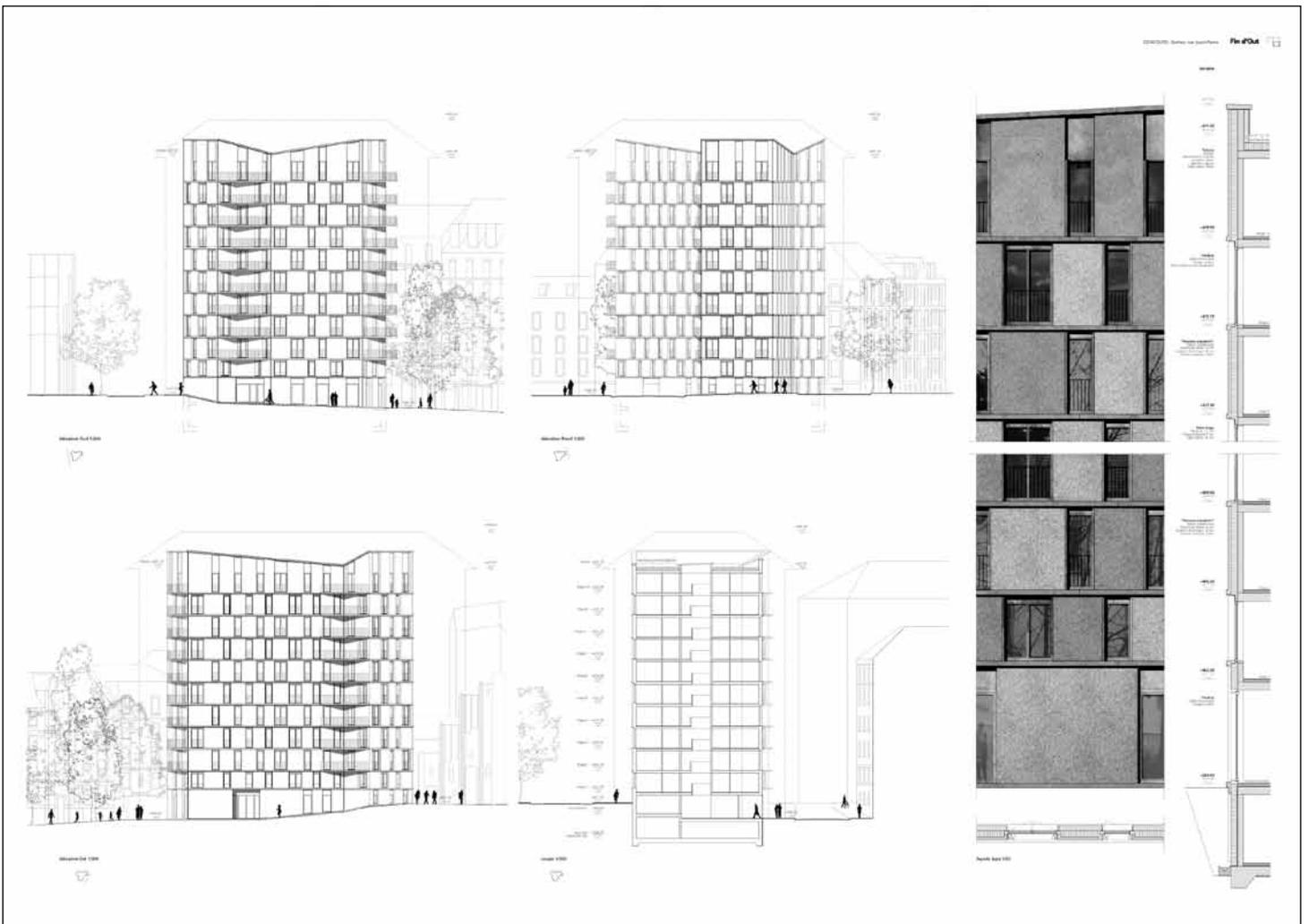
**Section**

**Section**

**Notion**  
Le bâtiment, qui a le rôle cache et visible, dispose également une maison avec espace public au service du domaine privé. Ce bâtiment, le volume des façades offre un espace de grande échelle, adapté pour une maison avec son environnement urbain équilibré, adapté pour la circulation urbaine et l'usage collectif, et l'usage et l'usage collectif pour la maison. Les façades générales disposent de volumes de grande échelle, adaptées pour une maison avec son environnement urbain équilibré et adapté pour la circulation urbaine et l'usage collectif.

**Caractéristiques de développement durable**  
Le bâtiment est conçu pour être durable et adapté à son environnement. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en eau, et pour être adapté à son environnement urbain. Les façades sont conçues pour être adaptées à l'environnement urbain et pour être adaptées à l'usage collectif.

**Stratégie d'habitat**  
Le bâtiment est conçu pour être adapté à son environnement urbain et pour être adapté à l'usage collectif. Les façades sont conçues pour être adaptées à l'environnement urbain et pour être adaptées à l'usage collectif. Le bâtiment est conçu pour être durable et adapté à son environnement.



**2<sup>e</sup> RANG | 1<sup>er</sup> PRIX**

Projet n° 63  
**POLYEDRE**

Bureau d'architectes

**Bonhôte-Zapata architectes**

Rue Maunoir 11 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julia Zapata | Philippe Bonhôte | Istabrak Bellara | Sanyam Bahga  
Mathieu Rouillon



#### Commentaire du jury

Polyèdre compact, le projet est clair et séduisant. Il occupe l'essentiel des surfaces et du volume disponibles en terminant l'îlot. Le projet, tout en exploitant la surface, s'intègre bien dans l'environnement en reconnaissant le carrefour, la rue Louis-Favre et celle des Grottes; il prolonge l'espace vide descendant du quartier des «Stroumpfs», ménage le petit square sud arborisé et laisse respirer le vis-à-vis ouest.

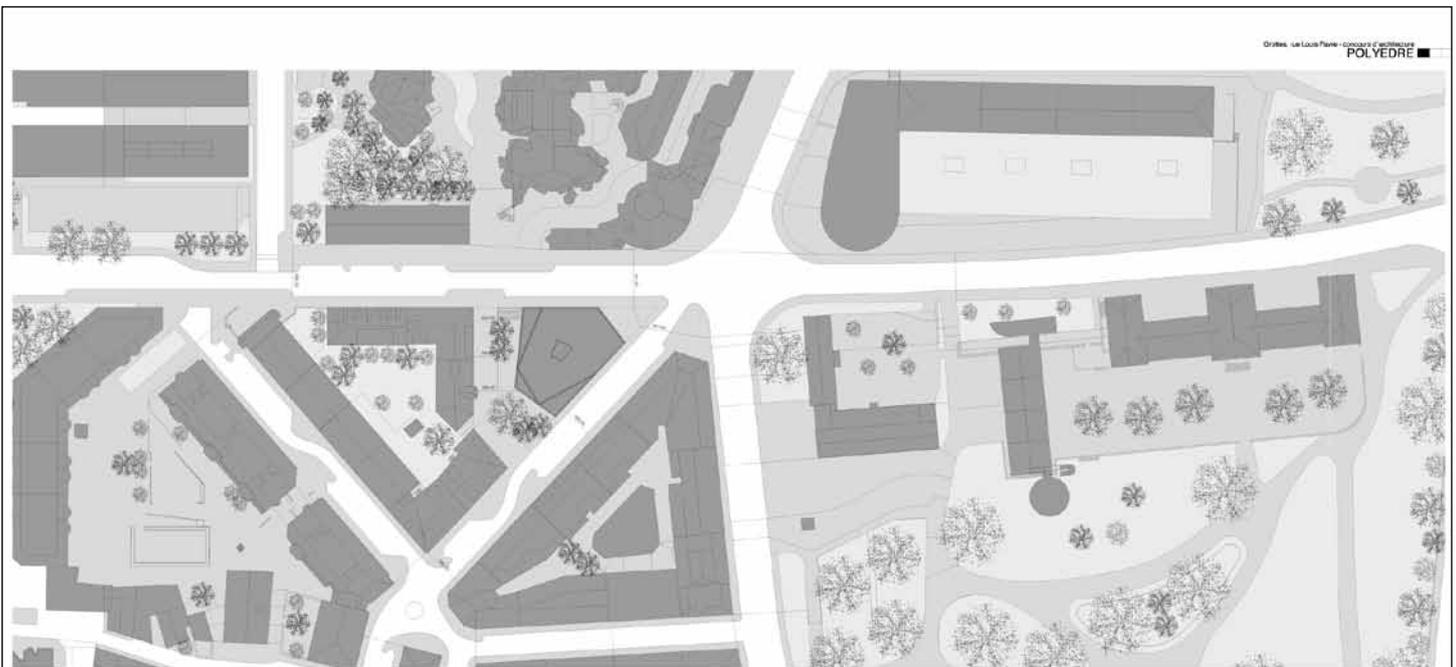
L'immeuble de 5 niveaux est bien raccordé au sol en créant 2 rez-de-chaussée: un rez-de-chaussée inférieur accueillant une entrée et des surfaces disponibles pour des activités sociales, artisanales ou commerciales pouvant participer à la vie du lieu, et un rez-de-chaussée supérieur, légèrement surélevé, avec une entrée sur le carrefour.

Le volume est subtilement travaillé et découpé en diverses attiques biaisées, façonnant le volume et répondant tant aux gabarits légaux qu'aux vis-à-vis. Il en résulte une forme homogène, contemporaine, finement sculptée et séduisante.

Dans les étages, les volumes permettent d'accueillir environ 6 logements par niveau. Ces appartements sont articulés autour d'un généreux hall commun comportant une cage d'escalier centrale avec un puits de lumière dont l'efficacité, sur la hauteur de 6 niveaux, resterait à démontrer. Des relations visuelles entre logements privés et ces surfaces communes sont aménagées, ce qui peut enrichir la vie de l'ensemble. Les logements, dont les services sont disposés en couronne centrale, sont intéressants en offrant des volumes riches, des halls meublables, des pièces polyvalentes et des zones jour d'angle offrant plusieurs points de vue et qualités.

Le projet, avec un bon rapport de forme et un nombre de logements légèrement supérieur à la moyenne des propositions, est relativement économique. Avec ses surfaces vitrées généreuses sur toutes les façades, l'efficacité énergétique (Minergie) resterait à démontrer.

Le jury regrette un peu l'absence de prolongements extérieurs. Si les rapports au sol sont correctement résolus au sud et à l'est, le jury s'interroge sur le socle engendré sur la rue Louis-Favre avec son escalier ouest et un logement à mi-hauteur sur trottoir. D'autre part, le jury se demande si les qualités de ces halls communs (impliquant ordre, harmonie et lumière) sont bien adaptées.



Droits, rue Louis-Favre - concours d'architecture  
POLYEDRE

plan de situation 1/50

**contexte urbain**

Le bâtiment s'inscrit sur une parcelle très étroite de l'axe de la rue Louis-Favre, à l'adresse 24, rue Louis-Favre. Le site est situé dans un quartier résidentiel de la ville de Luxembourg, à proximité de la gare de Luxembourg-Musée. Le terrain est très étroit et la parcelle est bordée par des bâtiments existants de plusieurs étages. Le projet consiste à construire un bâtiment moderne qui s'intègre dans le tissu urbain existant. Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, tout en respectant le caractère historique du quartier.



vue Nord de rue des Cordons

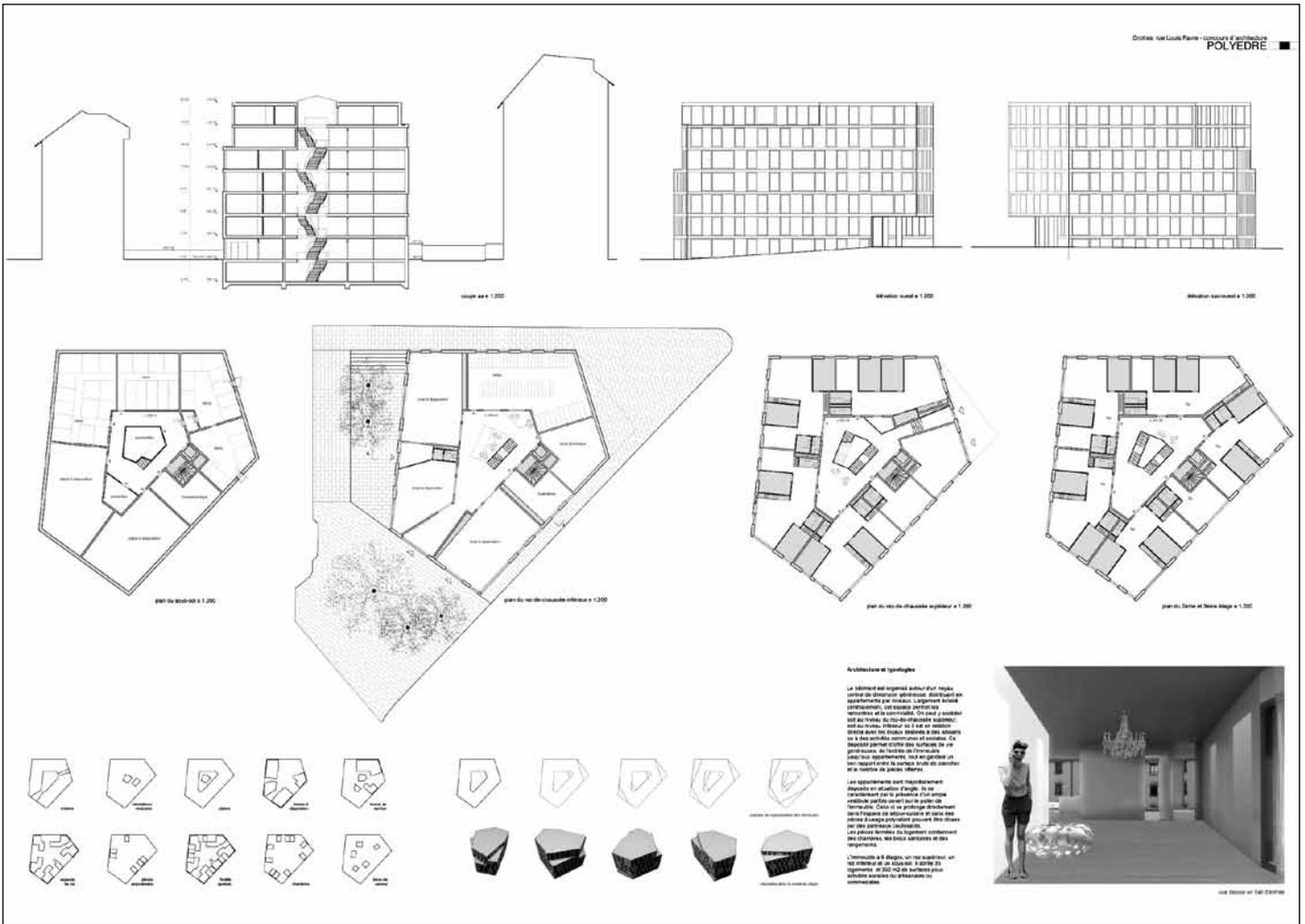


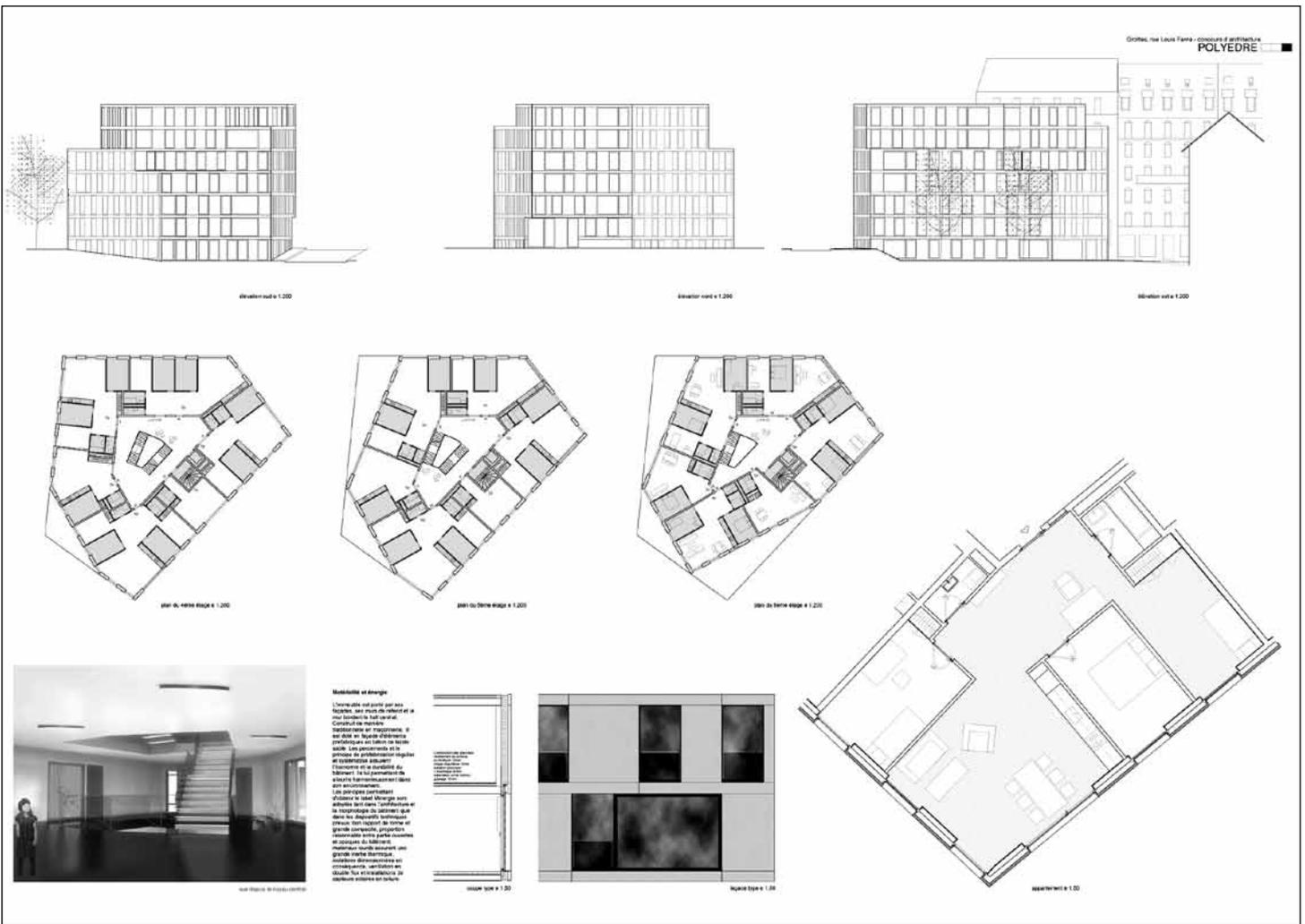
vue Nord de rue Louis-Favre



vue Nord de rue Blanche

Le bâtiment s'inscrit sur une parcelle très étroite de l'axe de la rue Louis-Favre, à l'adresse 24, rue Louis-Favre. Le site est situé dans un quartier résidentiel de la ville de Luxembourg, à proximité de la gare de Luxembourg-Musée. Le terrain est très étroit et la parcelle est bordée par des bâtiments existants de plusieurs étages. Le projet consiste à construire un bâtiment moderne qui s'intègre dans le tissu urbain existant. Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, tout en respectant le caractère historique du quartier.





**3<sup>e</sup> RANG | 2<sup>e</sup> PRIX**

Projet n° 38  
**JOSEPHINE**

Bureau d'architectes  
**Aeby Perneger & Associés SA**  
Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
Marta Casagrande | Frédéric Louis



#### Commentaire du jury

Le projet s'implante comme une «pièce urbaine», à distance respectueuse des bâtiments qui l'entourent. Il s'accorde subtilement à son environnement par des décrochés volumétriques verticaux et horizontaux.

Le jeu des décrochés verticaux dilate les vides en sous-espaces appropriables, formant transition avec l'espace public: une terrasse/place pour un café, l'entrée du bâtiment, la ruelle affirmée devant le 22bis, un espace tampon devant le carrefour.

Le projet s'insère dans la pente «naturellement», réduit les excavations et se limite à un seul et même rez-de-chaussée, l'entrée se faisant depuis la partie basse du terrain.

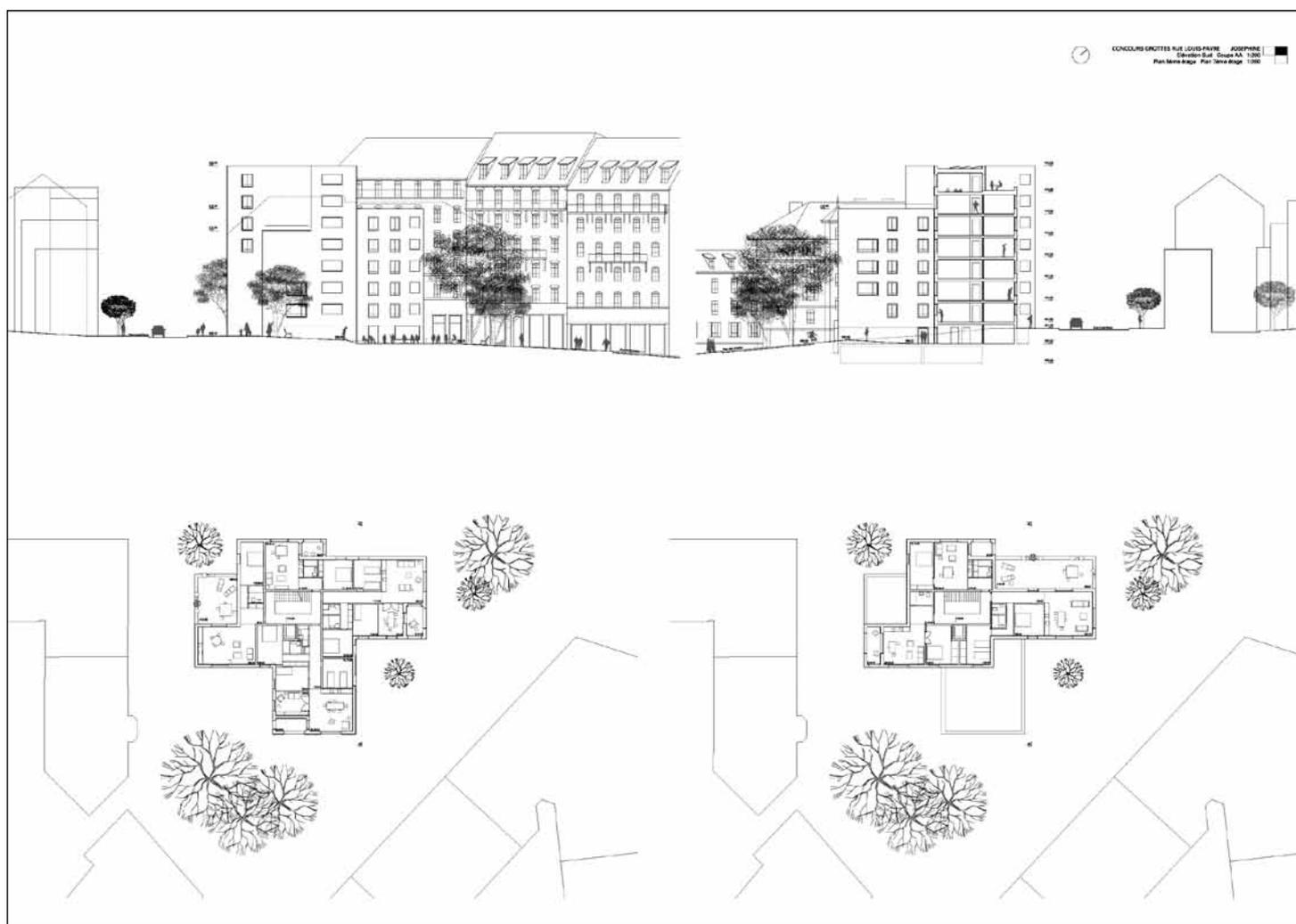
Le jury regrette le traitement rude du rez-de-chaussée le long de la rue Louis-Favre. Le local vélos et sa rampe d'accès mobilisent le linéaire de façade, sans rapport possible avec l'environnement immédiat.

Le plan s'organise en croix. Une cage d'escalier centrale, de dimensions adéquates, dessert 4 appartements par palier, tous différents, sur 7 étages. Une buanderie avec terrasse collective est située au 6<sup>e</sup> étage avec «vue sur le Mont-Blanc».

Le jury souligne le soin apporté aux typologies des logements: des orientations multiples, des circulations optimisées, des pièces généreuses et polyvalentes, de grandes loggias et terrasses. Le traitement des façades «murales» minimalistes recompose le volume, par juxtaposition de plans successifs. Leur dessin, certes esquissé, laisse ouverte leur évolution, dans le sens d'une nécessaire adaptation dans la mise au point du projet.

Le projet «Joséphine» offre 26 logements (120 pièces) et répond globalement aux objectifs énergétiques et durables, grâce au système constructif rationnel, à la superposition des plans, à la réduction des excavations et au choix de matériaux à faible énergie grise. Toutefois ses découpages, son développé de façades, ses surfaces très généreuses pour du logement économique le rendent peu performant d'un point de vue économique. Ce projet fait le choix d'une utilisation mesurée des capacités offertes par la parcelle.






CONCOURS D'ARCHITECTURE RUE LOUIS-FAVRE JOSSEPHINE  
Planche architecturale



M. de la Roche 1/500



**Ferme collective**  
Une grande ferme à Paris, telle qu'on en trouve à Vincennes ou au Dorville de Paris.

Un grand espace, tel qu'on le trouve à Vincennes ou au Dorville de Paris, tel qu'on le trouve à Vincennes ou au Dorville de Paris.

**Compte rendu de la ferme**  
La ferme collective du Dorville de Paris est un projet d'habitat social et d'habitat participatif. Elle est composée de plusieurs bâtiments et d'un espace communautaire. Elle est située dans le quartier du Dorville de Paris.

**Organisation générale**  
Le plan général du projet est un plan d'habitat social et d'habitat participatif. Il est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace communautaire. Il est situé dans le quartier du Dorville de Paris.



Plan de la ferme 1/500

**Données**  
Le projet est un projet d'habitat social et d'habitat participatif. Il est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace communautaire. Il est situé dans le quartier du Dorville de Paris.

**Données**  
Le projet est un projet d'habitat social et d'habitat participatif. Il est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace communautaire. Il est situé dans le quartier du Dorville de Paris.

**Données**  
Le projet est un projet d'habitat social et d'habitat participatif. Il est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace communautaire. Il est situé dans le quartier du Dorville de Paris.



Plan de la ferme 1/500



Plan de la ferme 1/500



Plan de la ferme 1/500



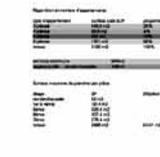
Plan de la ferme 1/500



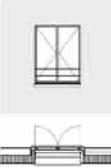
Plan de la ferme 1/500



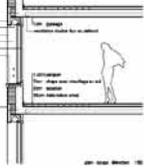
Plan de la ferme 1/500



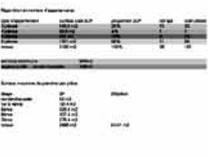
Plan de la ferme 1/500

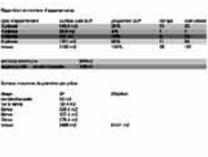


Section 1/500



Section 1/500





**4<sup>e</sup> RANG | 3<sup>e</sup> PRIX**

Projet n° 7

## **COUR TOUT JOUR**

Bureau d'architectes

**maison d'art'chitecture - Serge Grand architecte**

Rue Léo-Châtelain 12 | 2063 Fenin - Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Catia Ferreira | Brice Polomé | Pierre-Laurent Rigaux



#### Commentaire du jury

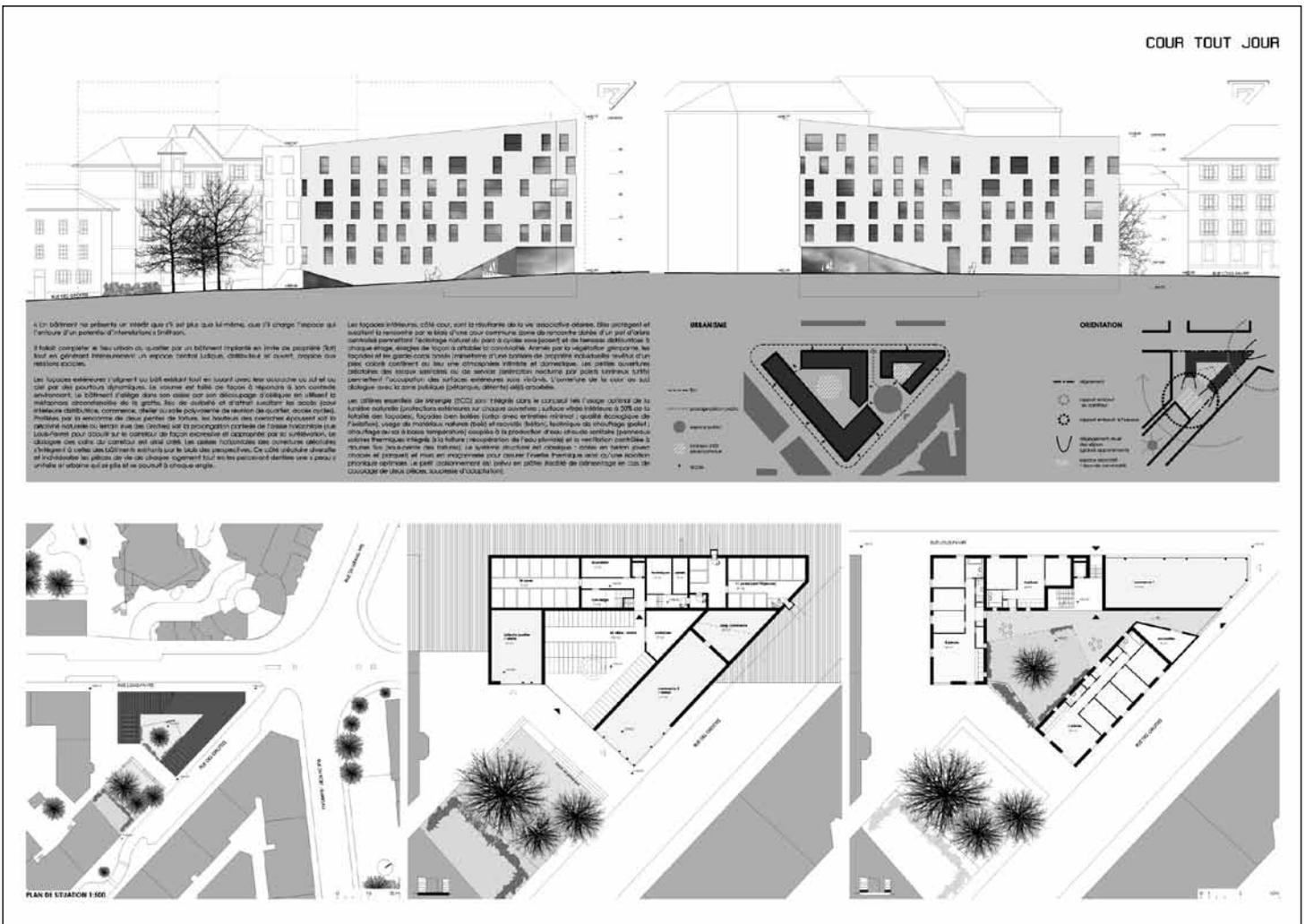
Cherchant à reconnaître le contexte urbain, l'auteur prend le parti de compléter l'îlot avec un bâtiment d'angle, à l'échelle du quartier des Grottes, qui se développe dans l'alignement des rues Louis-Favre et des Grottes, en continuité du tissu existant. La situation du bâtiment sur cour ouverte, qui se concentre sur le haut de la parcelle, dégage suffisamment d'espace pour la création d'une place de qualité, qui mériterait cependant un traitement plus adéquat que celui qui est proposé.

Ce projet se distingue par l'attention portée au rapport du bâtiment avec l'espace public environnant, grâce au travail subtil de la coupe, qui permet d'affecter le rez inférieur et le rez supérieur à des activités qui contribuent à l'animation des rues et de la place. Toutefois, le jury déplore un manque de clarté en ce qui concerne la composition volumétrique, particulièrement dans la manière d'achever les formes côté place, ainsi que dans le traitement de l'angle donnant sur le carrefour. Si le caractère urbain du bâtiment s'intègre bien dans le contexte du quartier, la métaphore avec la grotte et sa matérialisation au niveau des façades des rez-de-chaussée n'ont pas convaincu le jury.

Les logements s'organisent autour d'une cour distributive, végétalisée, ouverte et protégée à la fois, dont le traitement offre des espaces de convivialité facilement appropriables par les locataires. On peut y accéder par 3 entrées différenciées, une sur chaque rue et la troisième côté place, à travers le garage à vélos au-dessus duquel est aménagé un grand espace «jardin» commun aux habitants de l'immeuble. A chaque étage, de généreuses coursives-terrasses distribuent 5 appartements dont toutes les pièces habitables sont orientées vers l'extérieur, assurant ainsi leur privacité et un éclairage naturel de qualité.

Le jury apprécie cette articulation des espaces de transition du public au privé, par une succession de seuils traités comme des lieux de vie, capables de cohabiter de manière autonome, tout en préservant l'intimité des habitants.

Il s'agit d'un des seuls projets qui a réussi à exploiter le parti d'une organisation sur cour, mais les limites s'en ressentent, avec un manque de flexibilité des typologies et une largeur de bâtiment trop étroite, induisant un facteur forme défavorable et un nombre insuffisant d'appartements, dont l'amélioration peut difficilement être envisageable, car la marge de manœuvre est trop faible, au vu de la forme et de la dimension de la parcelle.



COUR TOUT JOUR

**EXPRESSION FACADES**

**DISTRIBUTION**

**ORGANISATION**

**CONCEPT** LES QUETTES

**RECAPITULATIF**

Niveau	Superficie				Total
	APP	APP	APP	APP	
PLANCHER 00	100	100	100	100	400
PLANCHER 01	100	100	100	100	400
PLANCHER 02	100	100	100	100	400
PLANCHER 03	100	100	100	100	400
PLANCHER 04	100	100	100	100	400
PLANCHER 05	100	100	100	100	400
PLANCHER 06	100	100	100	100	400
PLANCHER 07	100	100	100	100	400
PLANCHER 08	100	100	100	100	400
PLANCHER 09	100	100	100	100	400
PLANCHER 10	100	100	100	100	400
PLANCHER 11	100	100	100	100	400
PLANCHER 12	100	100	100	100	400
PLANCHER 13	100	100	100	100	400
PLANCHER 14	100	100	100	100	400
PLANCHER 15	100	100	100	100	400
PLANCHER 16	100	100	100	100	400
PLANCHER 17	100	100	100	100	400
PLANCHER 18	100	100	100	100	400
PLANCHER 19	100	100	100	100	400
PLANCHER 20	100	100	100	100	400
PLANCHER 21	100	100	100	100	400
PLANCHER 22	100	100	100	100	400
PLANCHER 23	100	100	100	100	400
PLANCHER 24	100	100	100	100	400
PLANCHER 25	100	100	100	100	400
PLANCHER 26	100	100	100	100	400
PLANCHER 27	100	100	100	100	400
PLANCHER 28	100	100	100	100	400
PLANCHER 29	100	100	100	100	400
PLANCHER 30	100	100	100	100	400
PLANCHER 31	100	100	100	100	400
PLANCHER 32	100	100	100	100	400
PLANCHER 33	100	100	100	100	400
PLANCHER 34	100	100	100	100	400
PLANCHER 35	100	100	100	100	400
PLANCHER 36	100	100	100	100	400
PLANCHER 37	100	100	100	100	400
PLANCHER 38	100	100	100	100	400
PLANCHER 39	100	100	100	100	400
PLANCHER 40	100	100	100	100	400
PLANCHER 41	100	100	100	100	400
PLANCHER 42	100	100	100	100	400
PLANCHER 43	100	100	100	100	400
PLANCHER 44	100	100	100	100	400
PLANCHER 45	100	100	100	100	400
PLANCHER 46	100	100	100	100	400
PLANCHER 47	100	100	100	100	400
PLANCHER 48	100	100	100	100	400
PLANCHER 49	100	100	100	100	400
PLANCHER 50	100	100	100	100	400
PLANCHER 51	100	100	100	100	400
PLANCHER 52	100	100	100	100	400
PLANCHER 53	100	100	100	100	400
PLANCHER 54	100	100	100	100	400
PLANCHER 55	100	100	100	100	400
PLANCHER 56	100	100	100	100	400
PLANCHER 57	100	100	100	100	400
PLANCHER 58	100	100	100	100	400
PLANCHER 59	100	100	100	100	400
PLANCHER 60	100	100	100	100	400
PLANCHER 61	100	100	100	100	400
PLANCHER 62	100	100	100	100	400
PLANCHER 63	100	100	100	100	400
PLANCHER 64	100	100	100	100	400
PLANCHER 65	100	100	100	100	400
PLANCHER 66	100	100	100	100	400
PLANCHER 67	100	100	100	100	400
PLANCHER 68	100	100	100	100	400
PLANCHER 69	100	100	100	100	400
PLANCHER 70	100	100	100	100	400
PLANCHER 71	100	100	100	100	400
PLANCHER 72	100	100	100	100	400
PLANCHER 73	100	100	100	100	400
PLANCHER 74	100	100	100	100	400
PLANCHER 75	100	100	100	100	400
PLANCHER 76	100	100	100	100	400
PLANCHER 77	100	100	100	100	400
PLANCHER 78	100	100	100	100	400
PLANCHER 79	100	100	100	100	400
PLANCHER 80	100	100	100	100	400
PLANCHER 81	100	100	100	100	400
PLANCHER 82	100	100	100	100	400
PLANCHER 83	100	100	100	100	400
PLANCHER 84	100	100	100	100	400
PLANCHER 85	100	100	100	100	400
PLANCHER 86	100	100	100	100	400
PLANCHER 87	100	100	100	100	400
PLANCHER 88	100	100	100	100	400
PLANCHER 89	100	100	100	100	400
PLANCHER 90	100	100	100	100	400
PLANCHER 91	100	100	100	100	400
PLANCHER 92	100	100	100	100	400
PLANCHER 93	100	100	100	100	400
PLANCHER 94	100	100	100	100	400
PLANCHER 95	100	100	100	100	400
PLANCHER 96	100	100	100	100	400
PLANCHER 97	100	100	100	100	400
PLANCHER 98	100	100	100	100	400
PLANCHER 99	100	100	100	100	400
PLANCHER 100	100	100	100	100	400

**PLAN**

**COUP**

**FACADE**

COUR TOUT JOUR



5<sup>e</sup> RANG | 4<sup>e</sup> PRIX

Projet n° 16

## HENDECAGONE

Bureau d'architectes

**GARCIA FLOQUET ARQUITECTOS**

Avda. Baron de Carcer 43, 10a | 46001 Valencia | Espagne

Collaborateurs

Frédéric John Floquet | Monica Garcia Martinez | Alicia Peris Vidonreta

Marina Senabre Roca | Abraham Sancha Sunye | Emanuele Costanzo



#### Commentaire du jury

Le projet propose une volumétrie en adéquation avec le tissu bas du quartier des Grottes.

L'articulation du volume se met même en relation avec le quartier des «Stroumpfs» et prolonge le parcours piétonnier au-delà de la rue Louis-Favre. Les espaces extérieurs sont à l'échelle du quartier des Grottes.

Trois entrées amènent à une cage d'escalier centrale avec un puits de lumière. La cage d'escalier se trouve en relation avec deux prolongements finissant sur les terrasses communes. Les fonctions proposées du rez-de-chaussée ne garantissent toutefois pas une relation suffisante avec les espaces extérieurs, ni une animation satisfaisante de ceux-ci. L'essai de mettre en relation les logements avec les circulations par des filtres devant les ouvertures vitrées est louable, mais le jury doute que ce dispositif puisse toutefois trouver son ampleur dans une réalité locative. La typologie des logements est intéressante, surtout dans la proposition d'une pièce polyvalente située dans la continuité de l'espace de vie.

Le système structurel avec un porteur extérieur en béton ainsi que le concept énergétique ne sont pas convaincants.

HENDECAGONE



MODEL OF CONTEXT



VIEW FROM THE SITE



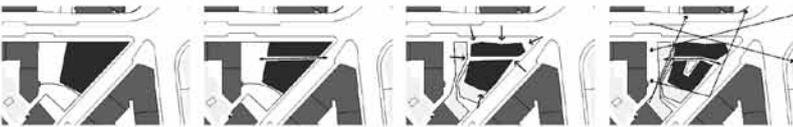
MODEL PLACED IN THE URBAN CONTEXT



MODEL PLACED IN THE URBAN CONTEXT



MODEL PLACED IN THE URBAN CONTEXT WITH LANDSCAPING



**SECTION 1-1**  
 1. The building is located on a plot of land that is 100m wide and 150m deep. The building is 10 stories high and has a total area of 15,000 sqm. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

**SECTION 2-2**  
 2. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

**SECTION 3-3**  
 3. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

**SECTION 4-4**  
 4. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

**GENERAL NOTES**  
 1. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

2. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

3. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

4. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types. The building is designed to be a multi-family residential building with a mix of housing types.

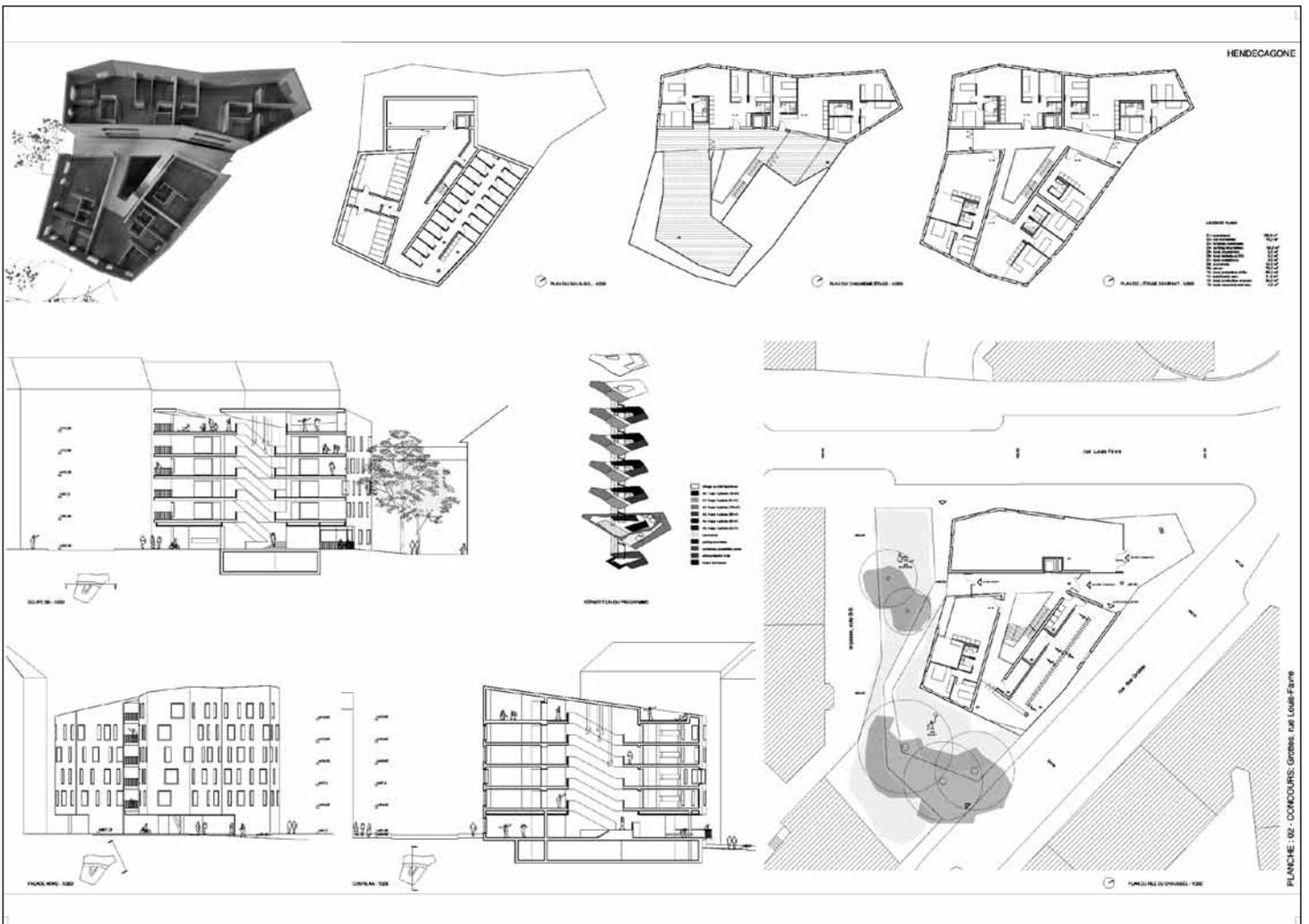


ARCHITECTURAL ELEVATION



PLAN OF THE SITE

PLANCHE: 01 - CONCOURS: Grosse rue Louis-Favre





6<sup>e</sup> RANG | 5<sup>e</sup> PRIX

Projet n° 60  
**greenSquare**

Bureau d'architectes

**Lopes & Perinet-Marquet Architectes**

Rue de la Gare-des-Eaux-Vives 24 | 1208 Genève | Suisse



#### Commentaire du jury

La forme bâtie apparaît de prime abord comme étrangère au tissu dense et peu élevé du quartier, mais elle se justifie par une situation elle-même hors norme: la parcelle triangulaire de petite dimension où elle s'implante et la situation particulière de limite de quartier.

L'implantation de la volumétrie relativement haute du bâtiment, sur un angle du quartier, offre une définition marquante d'entrée dans le quartier des Grottes à l'échelle de la portion de ville comprise entre la rue de la Servette et l'avenue de Beaulieu. Le jury émet quelques doutes, cependant, sur la réelle participation du bâtiment à la définition du carrefour des deux rues (rue Louis-Favre et rue des Grottes) avec la rue Baulacre, vu l'éloignement du bâtiment de celle-ci.

Une certaine rigidité de la volumétrie est toutefois contrebalancée par des adaptations locales de gabarit du côté des bâtiments adjacents de la rue des Grottes, du côté de l'aile du bâtiment de la rue Louis-Favre se retournant au sud, et relativement à la pointe de l'îlot voisin, côté rue des Grottes, mise en valeur par cette proposition. Cependant, la proximité du nouveau volume construit avec le 22 et le 22bis rue Louis-Favre est jugée excessive.

Les dégagements au sol offerts par la compacité du bâti permettent un certain potentiel d'utilisation en faveur de la vie de quartier, mais cet aspect est peu exploité par le projet: les relations du rez-de-chaussée avec l'espace public ne sont développées de façon intéressante que dans la partie attenante au square arborisé avec un programme de locaux d'activités de plain-pied. Le dégagement du côté du carrefour est très peu attractif. Le jury s'interroge en outre sur l'adéquation de cette forme bâtie avec une affectation à destination exclusive de logements, notamment pour le rez-de-chaussée supérieur et pour le premier niveau.

Le plan des étages de logements est conçu de façon très rationnelle permettant ainsi la création d'un nombre important de logements économiques de bonne qualité avec la présence de balcons pour la plupart des appartements. La terrasse du 8<sup>e</sup> niveau est intéressante. Attenante à des locaux collectifs de services et de rencontre, elle permet de faire bénéficier tous les locataires d'un espace de délasserment avec vue au sud-est sur le Salève.

La compacité du bâtiment et la régularité des trames constructives permettent une construction économique. L'aspect énergétique est insuffisamment traité dans la proposition des architectes. Le traitement des façades est une ébauche assez mécanique, donnant une image peu valorisante du logement social.

CONCOURS: Grâbles, rue Louis-Favre

greensquare\_01

**A la recherche d'un quartier**

Le projet s'inscrit en bordure du quartier des Quatre-Feuilles. L'objectif est de proposer une solution qui se situe entre le site et les infrastructures. Le projet consiste en deux tours de hauteur variable et une structure de circulation. L'objectif est de créer un quartier qui se situe entre le site et les infrastructures.

**Programme**

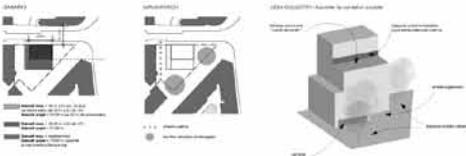
Le programme est composé de 100 logements, d'un espace commercial et d'un espace public. Le projet est situé à la limite du quartier des Quatre-Feuilles. L'objectif est de créer un quartier qui se situe entre le site et les infrastructures.

**Message**

Le message est de proposer une solution qui se situe entre le site et les infrastructures. Le projet est situé à la limite du quartier des Quatre-Feuilles. L'objectif est de créer un quartier qui se situe entre le site et les infrastructures.

**Durée d'investissement**

Le projet est financé par le propriétaire. Le projet est situé à la limite du quartier des Quatre-Feuilles. L'objectif est de créer un quartier qui se situe entre le site et les infrastructures.







# PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 01

## COURENBOIS

Bureau d'architectes

**Atelier TAUT, S.C.**

c/Sierra 4 | 28003 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Juan Cortes Pedrosa | Angel Gabriel Villanueva  
Hernandez | Marie-Caire Schrammek



CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES À GENÈVE DANS LE QUARTIER DES GROTTES  
RUE LOUIS-FAVRE 24 - 1/3  
COURENBOIS



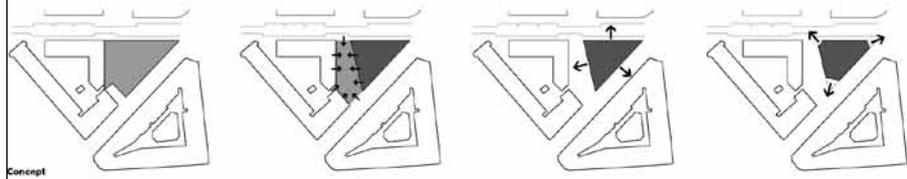
Projet n° 02  
**POINTSDEVUE**

Bureau d'architectes  
**KK ARCHITETTI ASSOCIATI (Simone Moggia & Tiziana d'Angelantonio) + Arch. Giulio Pons**  
Via Felice Cavallotti 22-2 | 19121 La Spezia | Italie



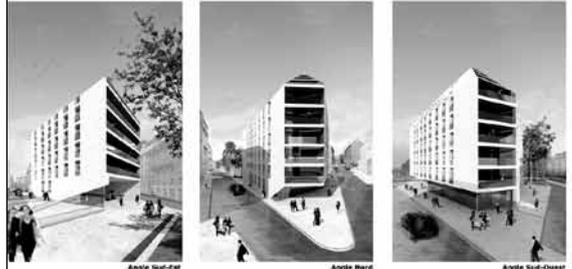
CONCOURS : Grottes, rue Louis-Favre

**POINTSDEVUE**



**Intention du projet**  
Le projet propose le rebattement d'un espace public existant (carré) sur les côtés d'un bâtiment existant afin de répondre à l'objectif de loi SRU qui vise à augmenter de manière significative le nombre de logements sociaux dans le quartier.

**La mission du projet**  
Le projet propose un bâtiment de 10 étages de hauteur, à la limite de la hauteur maximale autorisée par le règlement d'urbanisme. Le bâtiment est conçu pour offrir une qualité architecturale et un confort d'usage élevés, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme. Les espaces communs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie.



Projet n° 03  
**TRANSITION**

Bureau d'architectes  
**architecture plurielle architectes associés**  
Boulevard Carl-Vogt 101 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Thierry Sauvin | Olivier Celeyron | Sibylle Savin Jean



www.architectes03.ch

**urbanisme, la transition**

Le bâtiment reprend l'alignement original de la rue des Grotes. Son articulation sur la rue Louis-Favre établit un dialogue avec les bâtiments des "Schroumpf".

Cette implication permet de décaler la face sud-ouest pour offrir des balcons ensoleillés ainsi qu'un espace de végétation pour l'ensemble des immeubles adjacents.

**volumétrie**

La cascade des toits reprend la pente du terrain de la rue des Grotes et fait un clin d'œil au bâtiment de l'autre côté de la rue Louis-Favre. Cet variation de gabarit réduit l'impact sur les bâtiments environnants.

**façades**

Un socle en béton et en verre définit le rapport à la rue. Des panneaux colorés composent les façades ventilées des étages. Le jeu des couleurs s'inspire des façades du vieux quartier des Grotes.

De grands vitrages s'ouvrent sur de spacieux balcons. Les courbes d'entrée créent un décalage sur la rue des Grotes et atténuent le vis-à-vis. Elles proposent un espace semi-privé pour les appartements.

un jardin d'immeuble très bien ensoleillé, est délimité par quelques murs, qui propose une alternance d'espaces en terrasse.

**typologie**

Chaque appartement peut d'un balcon-terrace au sud-ouest.

**toiture**

La toiture végétalisée ou non, est un support parfait, de par son orientation plein sud, pour la pose de panneaux solaires de tous types.

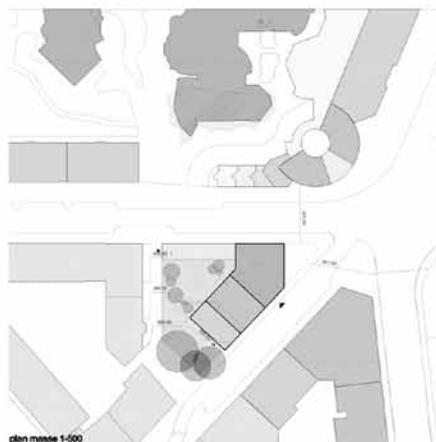
architectes03.ch/concours-des-rues-des-grotes



**TRANSITION**  
CONCOURS GROTTES / LOUIS-FAVRE



RECAPITULAIR Surface	Caves	Commisses	2 pièces		3 pièces		4 pièces		Total
			26 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	38 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>	55 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup>	
Quotient	77 m <sup>2</sup>	124 m <sup>2</sup> 102	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>
Résidu-chauffage		1 m <sup>2</sup>							4 m <sup>2</sup>
1er étage		1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
2ème étage		1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
3ème étage		1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
4ème étage		1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
5ème étage		1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
6ème étage		1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
<b>Total de logements</b>		5 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	23 m <sup>2</sup>
<b>Total de pièces</b>		10 pièces	8 pièces	6 pièces	3 pièces	10 pièces	25 pièces	36 pièces	88 pièces
<b>TOTAL SU</b>	77 m <sup>2</sup>	378 m <sup>2</sup>	145 m <sup>2</sup>	102 m <sup>2</sup>	76 m <sup>2</sup>	38 m <sup>2</sup>	160 m <sup>2</sup>	375 m <sup>2</sup>	521 m <sup>2</sup>



Projet n° 04  
**flatirgen**

Bureau d'architectes  
**BEIRAK Y ULANOSKY ARQUITECTOS SL**  
Infantas 40, 3° izquierda | 28004 Madrid | Espagne

Collaborateurs  
Norberto Beirak | Bibiana Ulanosky



concours : grottes, rue louis favre

flatirgen

**L'édifice qu'il a été projeté a des caractéristiques doubles et complémentaires.**

Du point de vue de la morphologie c'est, d'une part, une pièce concave avec le tissu urbain environnant et avec la configuration de rues et de places. D'autre part on est devant un élément angulaire de géométrie autonome.

Du point de vue de sa typologie il naît de la confluence dans un angle de deux blocs linéaires avec une cour d'îlot qui est en processus de disparition. D'autre côté on est devant un édifice-tour avec un noyau central de communications qui se développe autour d'une cour centrale.

L'édifice a été résolu avec un niveau unique de comiche et avec niveaux unifiés dans chaque étage. Tout cela en observant les conditions du gabarit et conformément à la législation en vigueur. Les différences des niveaux extérieurs sont absorbés au rez-de-chaussée, ce qui permet la création des étages intermédiaires au rez-de-chaussée dans les zones de développement externe.

L'accès à la zone de logements est fait au sud, dès l'arrêt cyclonitaire du jour, et en dessous de la cour centrale, à travers au rez-de-chaussée couvert et illuminé de manière zénithale. L'accès aux locaux commerciaux et au parking se produit directement depuis les rues environnantes.

**L'édifice contient trois types de logements:**

- Cinq pièces: Séjour-salle à manger, cuisine, trois chambres et deux salles de bains.
- Trois pièces: Séjour-salle à manger, cuisine laboratoire, une chambre et une salle de bains.
- Deux pièces (studio): Séjour-salle à manger - chambre, cuisine laboratoire, salle de bains.

Il y a un total 35 logements aux plantes 1 à 5, et de 7 logements dans l'attique. Au rez-de-chaussée encore optionnellement deux logements peuvent être créés. Total logements : 42/44.

Les façades sont aérées, avec isolement thermique par l'extérieur et feuille d'achèvement de plaques de fibres-ciment. Les fenêtres métalliques d'aluminium sont pourvus des persiennes réglables de contrôle solaire et sécurité.

La peau extérieure a été rigoureusement modulaire : tous les éléments obéissent de la largeur des plaques choisies (32 cm), et les fenêtres sont d'un type unique combinable dans des formats de 1, 2, 3 et 4 modules. La peau extérieure du rez-de-chaussée est métallique avec des bases modulaires. Ces bases peuvent se fermer avec verre, avec métal déployé, et aussi avec des parties métalliques opaques.

La normative mixte éco sera respectée grâce à l'utilisation des matériaux et des systèmes durables, et grâce à la projection des installations tout en suivant des critères d'épargne énergétique. Les éléments de captation d'énergie solaire sont situés dans les toitures orientées au sud.

1 500 0 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44

Projet n° 06  
**1441167**

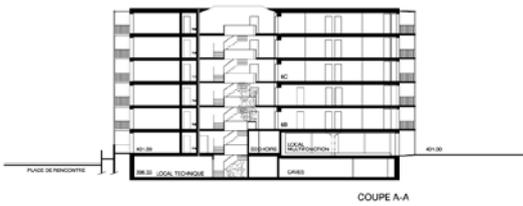
Bureau d'architectes  
**CLAUDE SCHELLING + PARTNER AG**  
Rebbergstrasse 17b | 8037 Zürich | Suisse

Collaborateurs  
Claude Schelling



CONCOURS : GROTTES, LOUIS FAVRE

1441167



Projet n° 08  
**Rhubarbe!**

Bureau d'architectes  
**Cellule GMBH**  
Langstrasse 122 | 8026 Zurich | Suisse

Collaborateurs  
José Bento | Justine Renoy | Ludovic Toffel | Christian  
Aguayo | Louis Jucker



Plan masse 1:500

**Rhubarbe!**

Croquis n°1 au 21 juil.    Croquis n°2 au 21 juin    Croquis n°3 au 21 sept.

L'immeuble urbain s'attache à l'embranchement de deux rues en une volumétrie singulière. Il s'enroule d'une extrémité à l'autre de la parcelle jusqu'à se projeter en un pignon reposant face au parc des Crochettes. Ce mouvement circulaire ascendant génère un atrium, sorte de vestige de la typologie à cour des faïces attardés.

C'est le lieu majeur du projet, un espace vertical hétéroclite abritant la vie sociale de l'immeuble et lui insufflant air et lumière. Livré au cœur du logement, il établit un dialogue avec la petite place arborée qui borde le coin sud du site comme s'il l'organisait dans l'espace de circulation. Le projet s'adapte à la transition d'échelle entre l'avenue Louis-Favre et la rue des Grottes, et offre différents passages de l'une à l'autre grâce aux pontes soulevés de la cour intérieure. L'entrée de l'immeuble s'adapte au milieu successif elle s'adresse, privative côté rue et générale face au parc. Le rez-de-chaussée des magasins sur Favre et un café sont la terrasse est à cheval entre la cour intérieure et la place publique.

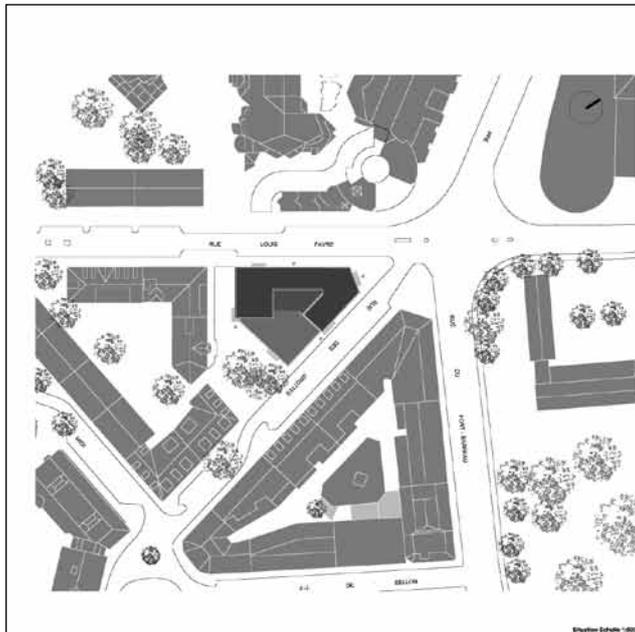
Dans le patio, les courantes se diluent à la rencontre des appartements. Elles suggèrent de ce fait une appropriation de l'espace commun par les habitants et font le pari d'une activité sociale riche. Les appartements transpercent silencieusement l'extérieur et rencontrent l'intérieur en formant des loggias. Ces porches permettent l'organisation d'espaces communicaux et assurent la flexibilité d'utilisation du logement. De manière générale, l'accent est mis sur les lieux communs de vie et leur ouverture vers l'extérieur.

Dans un souci de tirer le maximum de la surface à bâtir, le plan d'étage pousse verticalement jusqu'aux limites en se transformant au fur et à mesure de son ascension. La toiture est entièrement tracée par des duplex, imbriqués entre eux afin de profiter des particularités de la volumétrie. La façade se déploie uniformément sur l'ensemble des faces externes du bâtiment et affirme l'identité collective de ses habitants. Elle escale la toiture pour rejoindre le patio en béton. L'uniformité du parement d'Éternit entend conférer une certaine monumentalité à un matériau souvent banalisé. C'est le signe extérieur d'un bâtiment qui revendique son caractère social et la vie particulière qui l'anime.

Projet n° 09  
**CHARLES**

Bureau d'architectes  
**Andrea Ringli**  
Goldbrunnenstrasse 141 | 8055 Zurich | Suisse

Collaborateurs  
Boris Dudsek | Fabrice Passaplan



Échelle: 1:500

**CONCOURS GROTTES, RUE LOUIS-FAVRE**

Le site à bâtir se situe à l'extrémité nord de l'ancien quartier de la Chapelle, à l'intersection de la rue Louis-Favre, les anciens locaux industriels ont été démolis et le terrain est maintenant un terrain vierge et plat. Le terrain est plat, ce qui permet de construire des bâtiments à plusieurs étages. Le terrain est plat, ce qui permet de construire des bâtiments à plusieurs étages. Le terrain est plat, ce qui permet de construire des bâtiments à plusieurs étages.

Le revêtement de la chaussée est en béton, ce qui permet de construire des bâtiments à plusieurs étages. Le terrain est plat, ce qui permet de construire des bâtiments à plusieurs étages. Le terrain est plat, ce qui permet de construire des bâtiments à plusieurs étages.



EVASO CHARLES



Façade Est Charles 1:200

Projet n° 10  
**2XGENEVE**

Bureau d'architectes  
**STEFANO SARTORI - ORIANA LEONARDI**  
Via del Risorgimento 30 | 35137 Padova | Italie



**AVANT PROPOS**

L'histoire d'élaboration de ce projet, inscrite dans le cadre de la formation de l'architecte, est le fruit d'un processus de travail collectif et continu, qui a permis de définir un projet architectural qui s'inscrit dans le tissu urbain existant de la ville de Genève.

**PROJET**

Le projet architectural est le fruit d'un processus de travail collectif et continu, qui a permis de définir un projet architectural qui s'inscrit dans le tissu urbain existant de la ville de Genève.

**PLAN 1/500**

Le plan 1/500 illustre la situation géographique du projet par rapport aux rues voisines et aux infrastructures existantes.

**PROFONDITEUR D'ÉLEVATION**

Le plan de coupe illustre la structure verticale du bâtiment, montrant les différents niveaux et les hauteurs des volumes.

**PROFONDITEUR D'ÉLEVATION**

Le plan de coupe illustre la structure verticale du bâtiment, montrant les différents niveaux et les hauteurs des volumes.

**2XGENEVE**

Les photos illustrent la réalisation du projet architectural, montrant le bâtiment dans son contexte urbain et les détails de sa conception.

Projet n° 11  
**Rosebud**

Bureau d'architectes  
**Sebastian Stich**  
Mühlenberg 22 | 4052 Basel | Suisse



Plan Niveau 0 (m)

Plan Niveau 1 (m)

**Rosebud**

**Concours: Grottes, Rue Louis-Favre**

www.sestich.com

**Le contexte**  
Le projet s'inscrit dans le quartier de la Grotte, une zone d'habitat ancien et récent. Le terrain est situé à l'angle de la rue Louis-Favre et de la rue de la Grotte. Le projet est en concurrence avec d'autres propositions.

**Le programme**  
Le programme comprend une résidence de 33 logements, un espace communautaire, un espace de travail et un espace de rencontre.

**La réalisation**  
Le projet a été réalisé en collaboration avec les architectes locaux et les habitants du quartier.

**Le programme**  
Le programme comprend une résidence de 33 logements, un espace communautaire, un espace de travail et un espace de rencontre.

**La réalisation**  
Le projet a été réalisé en collaboration avec les architectes locaux et les habitants du quartier.

**Le programme**  
Le programme comprend une résidence de 33 logements, un espace communautaire, un espace de travail et un espace de rencontre.

**La réalisation**  
Le projet a été réalisé en collaboration avec les architectes locaux et les habitants du quartier.

Plan Niveau 1 (m)

Projet n° 12  
**L'ILOT - 009**

Bureau d'architectes  
**Cathrin Trebeljahr Architecte**  
Chemin de la Gravière 8 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs  
Sophie Cortes | Géraud Pizon



01
L'ILOT-009

Plan masse 1/500

**INTRODUCTION DANS LE SITE**  
Le site, perché et isolé, est protégé, à une hauteur prépondérante, par le relief et ses pentes. D'un côté, la situation est privilégiée par le paysage de la Gare, à l'autre une architecture marquée, un signal.

**CONCEPT VOLUMÉTRIQUE**  
Le volume aux formes épurées est un objet brut et compact qui, par son rythme, définit le cadre de la rue et se situe au-dessus de la rue. Cette forme simple s'inscrit dans la continuité de la rue, elle est l'élément central de la rue, elle est le cœur de la rue.

**POURQUOI UN APPARTEMENT ?**  
Au lieu de 10, nous en avons 12, une circulation commune se fait depuis le carrefour.

**COMMERCE**  
Une boutique au rez-de-chaussée, une boutique au premier étage, une boutique au deuxième étage, une boutique au troisième étage, une boutique au quatrième étage, une boutique au cinquième étage, une boutique au sixième étage, une boutique au septième étage, une boutique au huitième étage, une boutique au neuvième étage, une boutique au dixième étage, une boutique au onzième étage, une boutique au douzième étage.

**NATURALISATION**  
Le bâtiment se dissout dans le paysage, il est un objet brut et compact qui, par son rythme, définit le cadre de la rue et se situe au-dessus de la rue.

**ÉVALUATION DES CARACTÉRISTIQUES**

Indicateur	Unité	1	2	3	4	5
Surface bâtie	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface commerciale	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface d'habitat	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface d'équipement	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface de circulation	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface de stationnement	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface de végétation	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface de circulation	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface de stationnement	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100
Surface de végétation	m <sup>2</sup>	100	100	100	100	100

Vue de la rue des Grottes

**Typologie urbaine**

**Typologie programmatique**



Projet n° 14  
**COURS ET JARDINS**

Bureau d'architectes  
**LA NOUVELLE AGENCE**  
Rue Corneille 8 | 33300 Bordeaux | France

Collaborateurs  
Samira Ait Mehdi | Sylvain Latizeau | Leslie Camaret



**L'insertion dans le quartier des Grottes:**

Le socle monumental de la rue Louis-Favre s'inscrit dans le quartier des Grottes qui a été très profondément et qui en parle en termes historiques, sociaux et esthétiques. Beaucoup d'associations y sont actives et nombreuses, avec les habitants qui sont habitués à leur quartier depuis plusieurs décennies d'années. Quelqu'un ne peut pas dire qu'il s'agit d'un quartier nouveau dans la ville. L'histoire est un succès qui marque de profondes les habitants et subit une plus forte qualité. Le quartier réagit et que beaucoup de villes européennes se sont tournés vers le modèle social dans un quartier historique et ancien.

Le projet s'inscrit ainsi dans un quartier typique (en matière de qualité de la perception de l'espace urbain et des cheminements piétons). Les aménagements d'habitat y sont nombreux et d'importance très variée.

Le scénario pour les choix de solutions dans les plans de circulation est différent. Les aménagements de la rue et une nouvelle façon de la percevoir, plus globale. Il se développe autour d'une cour intérieure et d'une cour à deux étages. La volumétrie offre un quartier avec plus grande densité tout en adaptant les différents volumes de hauteur et de largeur et se caractérise par plusieurs paramètres globaux de nouvelles interventions urbaines.

**La volumétrie**

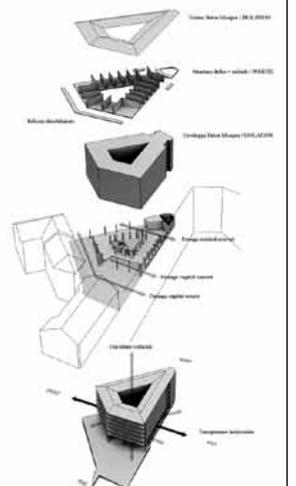
Créé par les contraintes imposées le choix de celui d'un volume compact et massif, adapté au site très large face au sud et une très étroite façade nord. Les proportions de la façade permettent la réalisation d'un ouvrage innovant et équilibré, structuré socialement. Le volume historique se définit aux lignes de la façade et définit une cour intérieure facile sur la rue et une nouvelle façon de la percevoir, plus globale. Il se développe autour d'une cour intérieure et d'une cour à deux étages. La volumétrie offre un quartier avec plus grande densité tout en adaptant les différents volumes de hauteur et de largeur et se caractérise par plusieurs paramètres globaux de nouvelles interventions urbaines.

**La structure et les ouvertures**

Les volumes existants et les dalles de béton séparés en construction sont une fois de plus une fois de plus de qualité de confort thermique et acoustique. Sur la volumétrie existante, il développe une cour intérieure et une cour à deux étages. Les ouvertures de la structure historique. Les façades des façades et le tout sont disposés selon le rythme des façades et leur face, en fonction de leur position. Tous les volumes sont conçus par des volumes existants et existants ou non, les aménagements les plus importants de la ville. Dans ce cadre innovant l'ouvrage fait le choix d'une structure ouverte.

**Le jardin intérieur**

Le cœur de l'édifice est une cour intérieure ouverte, protégée par un bâtiment existant et existant pour les visiteurs. Elle se définit comme une cour de confort et de qualité de vie, en fonction de la structure existante. Les façades des façades et le tout sont disposés selon le rythme des façades et leur face, en fonction de leur position. Tous les volumes sont conçus par des volumes existants et existants ou non, les aménagements les plus importants de la ville. Dans ce cadre innovant l'ouvrage fait le choix d'une structure ouverte.



Projet n° 15  
**HABITARBRE - P+**

Bureau d'architectes  
**ATELIER a+a Sàrl**  
Place Terribilini 1 | 1260 Nyon | Suisse

Collaborateurs  
Sophia Slingerland | Ephrème Jobin | Vanessa Simon



PERSPECTIVE EXTERIEURE

ELEVATION SUD-EST 1200

ELEVATION EST 1200

ELEVATION OUEST 1000

**HABITARBRE-P+**  
CONCEPTION : SOPHIA SLINGERLAND

La conception d'un projet doit considérer l'environnement bâti dans lequel il s'insère, ainsi que l'environnement au sens large. Une analyse des quartiers avoisants est donc réalisée soigneusement. Ensuite, les constructions proposées sont décrites de manière sommaire, avec les Équipements permettant de se conformer aux principes du développement durable.

Le contexte situé à proximité immédiate du projet présente les particularités suivantes :

- La première caractéristique, que l'on aperçoit tout de suite est la forme triangulaire typique des lots composant le quartier des Grottes. La pointe se termine au bord d'un carrefour possédant un dénivelé visuel que l'on retrouve rarement à Genève. Depuis cette pointe, notre regard peut circuler à plus de 180 degrés sans rencontrer d'obstacle majeur.
- La seconde caractéristique, visible en se positionnant en face du projet entre la rue Balaille et celle du Grand-Fé, est apparemment la rue Louis-Favre comme un fossé séparant le quartier avoisinant des Grottes, constitué de bâtiments avec un style en, au style des Schürmayer possédant un catalogue de formes très prononcé.

Ainsi, la posture d'intervention visée entre les deux joue un rôle médiateur et possède une position stratégique qui offre toute l'attention sur elle. En effet, sa position centrale ancrée par deux axes très larges en fait d'une part un feu marquant, et la donne une fonction de connecteur entre quartiers d'autre part.

Cet angle est donc une articulation entre deux styles d'architecture qui différencient des lieux différents. Pour cette raison, nous proposons une forme arrondie à son angle, de manière à mieux pouvoir traverser sous la forme de deux bâtiments fonctionnant en opposition, celle créée une rupture à leur intersection.

Cet arrondi permet d'adoucir l'angle existant visé de la parcelle et de fluidifier la circulation des piétons.

Sur la rue des Grottes nous avons travaillé avec un bâtiment enterré afin de rattraper la différence de niveau. Ce bâtiment de faible hauteur fonctionne comme salle multifonctions et sera accessible à tout le quartier. Cette salle pourra servir tant de salle de concert pendant la saison de la musique ou d'autres événements, de salle de rythmique ou spectacle.

Sur la rue Louis-Favre, le bâtiment de logements s'élève sur un rez-de-chaussée libre permettant une circulation facilitée entre les Schürmayer et les Grottes.

Les deux bâtiments sont à énergie positive, grâce aux éléments suivants :

- l'enveloppe et la ventilation des bâtiments sont conformes au standard Minergie-P+ ;
- les locaux en eau chaude sanitaire sont entièrement couverts par quelque 120 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques ;
- l'électricité nécessaire au fonctionnement de la pompe à chaleur et du système de ventilation est compensée par une surface de 120 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques.

Le projet présente des coûts réduits tout en correspondant aux principes du développement durable. En effet, la réalisation de bâtiments en utilisant des matériaux préfabriqués permet une construction rapide grâce à la standardisation des éléments.

PLAN DE SITUATION 1000

COUPE AA 1000

Projet n° 17  
**FLUIDES**

Bureau d'architectes  
**BASICARELLA ARCHITECTES**  
Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Arnaud Vasseur | Michele Di Matteo



VILLE DE GENÈVE - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES À GENÈVE DANS LE QUARTIER DES GROTTES - RUE LOUIS-FAVRE 24  
1 2 3 PHOTOMONTAGES & PLAN MASSE - 1/1000'

FLUIDES



Projet n° 19  
**BOOMERANG**

Bureau d'architectes  
**PAOLA DI ROMANO**  
Rue de Contamines 16 | 1206 Genève | Suisse



**CONCOURS : GROTTES RUE LOUIS FAVRE** **DEVISE: BOOMERANG**

VUE COUR INTERNE

VUE RUE L. FAVRE

VUE JARDIN PUBLIC

VUE JARDIN PUBLIC

PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE 1:2000m

Nombre d'appartements total: 5  
Nombre de places total: 11  
Surface totale de logement: 178 m<sup>2</sup>

Appart A: 3 places: 88 m<sup>2</sup>  
Appart B: 3 places: 82 m<sup>2</sup>  
Appart C: 2 places: 61 m<sup>2</sup>

Local à disposition des locataires  
total 188 m<sup>2</sup>

PLAN ETAGE TYPE 1:2000m

1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> Etage  
Nombre d'appartements total: 5 à 5 étages: 5C  
Nombre de places total: 23 à 5 étages: 13  
Surface total de logement: RTZ RTZ + 5 étages: 2380,00 m<sup>2</sup>

Appart A: 3 places: 88 m<sup>2</sup>  
Appart B: 3 places: 82 m<sup>2</sup>  
Appart C: 3 places: 81 m<sup>2</sup>  
Appart D: 2 places: 60 m<sup>2</sup>  
Appart E: 2 places: 59 m<sup>2</sup>  
Appart F: 3 places: 87 m<sup>2</sup>

PLAN DE MASSE 1:5000m

N<sup>1</sup>

Projet n° 20  
**COUR DES CONTES**

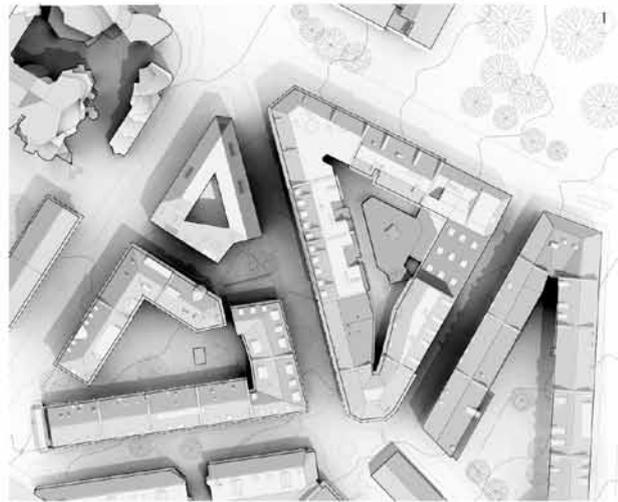
Bureau d'architectes  
**LACROIX | CHESSEX SA**  
Rue des Mouettes 11 | 1227 Acacias | Suisse

Collaborateurs  
Hiéronyme Lacroix | Simon Chessex | Grégoire Martin  
Andrea Pellacani | Noémi Gilliland



CONCOURS : Grottes, rue Louis-Favre

COUR DES CONTES



**Quartier et contexte urbain.**  
Le quartier est un quartier résidentiel de moyenne densité, caractérisé par des immeubles à 4-5 étages, des balcons et des loggias. Le quartier est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Genève et de la rue Louis-Favre. Le quartier est caractérisé par une certaine homogénéité architecturale, mais présente également une certaine diversité de typologies résidentielles.

**Le projet vise à créer un quartier moderne et innovant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un quartier résidentiel de moyenne densité, caractérisé par des immeubles à 4-5 étages, des balcons et des loggias. Le quartier est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Genève et de la rue Louis-Favre. Le quartier est caractérisé par une certaine homogénéité architecturale, mais présente également une certaine diversité de typologies résidentielles.**

**Forme et silhouette.**  
Le projet vise à créer un quartier moderne et innovant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un quartier résidentiel de moyenne densité, caractérisé par des immeubles à 4-5 étages, des balcons et des loggias. Le quartier est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Genève et de la rue Louis-Favre. Le quartier est caractérisé par une certaine homogénéité architecturale, mais présente également une certaine diversité de typologies résidentielles.

**Organisation et économie.**  
Le projet vise à créer un quartier moderne et innovant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un quartier résidentiel de moyenne densité, caractérisé par des immeubles à 4-5 étages, des balcons et des loggias. Le quartier est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Genève et de la rue Louis-Favre. Le quartier est caractérisé par une certaine homogénéité architecturale, mais présente également une certaine diversité de typologies résidentielles.

**Développement durable.**  
Le projet vise à créer un quartier moderne et innovant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un quartier résidentiel de moyenne densité, caractérisé par des immeubles à 4-5 étages, des balcons et des loggias. Le quartier est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Genève et de la rue Louis-Favre. Le quartier est caractérisé par une certaine homogénéité architecturale, mais présente également une certaine diversité de typologies résidentielles.

**Intérieur et extérieur.**  
Le projet vise à créer un quartier moderne et innovant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un quartier résidentiel de moyenne densité, caractérisé par des immeubles à 4-5 étages, des balcons et des loggias. Le quartier est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Genève et de la rue Louis-Favre. Le quartier est caractérisé par une certaine homogénéité architecturale, mais présente également une certaine diversité de typologies résidentielles.



Projet n° 22  
**améthyste**

Bureau d'architectes  
**FARRA & ZOUMBOULAKIS**  
**ARCHITECTES Sàrl**  
Avenue du Rond-Point 18 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs  
Bassel Farra | Christina Zouboulakis | Mathieu Robitaille  
Juliane Miani | François Bianco



type 3 : angle des rue Lank-Favre et des Grottes

Surface Appartements	Surface Bureaux	Surface Ateliers	Surface Logements	Surface
10 000 m <sup>2</sup>				
10 000 m <sup>2</sup>				
10 000 m <sup>2</sup>				
10 000 m <sup>2</sup>				

diagramme du nombre et du type des logements

Echelle: 1/500

plan de situation

**améthyste**  
concours: Grottes, Louis-Favre  
km  
Echelle: 1/200

plan des appartements

coupe AA

Projet n° 22  
**LES GROTTES**

Bureau d'architectes  
**ARGE KOHLER | TRACHSEL**  
Wasserwerksgasse 2 | 3011 Bern | Suisse

Collaborateurs  
Robert Kohler | Werner Trachsel



Plan masse 1/500

**Urbanisme**  
L'urbanisme crée un volume contrasté sobre et net, qui s'intègre dans le quartier en respectant les alignements et en adaptant la hauteur aux bâtiments voisins. L'organisation générale est complétée par un aménagement d'été. Celui-ci marque clairement l'entrée des rues Louis-Favre et des Grottes. La façade est l'incube vers le sud pour dégager une petite place. Le projet dégage les façades des bâtiments 22 et 23bis rue Louis-Favre en respectant un espace de 12 m.  
Les espaces au niveau des rues (rez-de-chaussée côté rue Louis-Favre et sous-voies côté rue des Grottes) sont réservés aux commerces et au café.  
Les appartements occupent les étages supérieurs, à l'écart de l'animation / agriculture urbaine.  
L'accès aux appartements depuis la petite place est strictement séparé des entrées des commerces et du café.  
Le café "Les Grottes" (situé au croisement de la rue des Grottes (cote Nord) à 30 km à l'ouest) se prolonge sur la petite place par une terrasse où on savourer son café sous les vieux arbres.  
Les commerces prennent place sous les arcades le long de la rue Louis-Favre qui est plus animée.

**Architecture**  
L'imposant d'une calme volumétrie à un caractère très urbain. L'implantation favorisée de la parcelle en direction est, a été faite que toutes les façades ont la même valeur et mouvement particulièrement pour y planter les pièces principales d'habitation.  
Le cage d'escalier unique et l'accès sont regroupés dans la cour centrale, chauffée et isolée naturellement.  
Chaque palier distribue 6 appartements de tailles différentes (de 2, 3, 4 et 5 pièces), répartis autour du noyau central en deux groupes de trois.  
Chaque groupe d'appartements possède un hall semi-privé depuis l'espace de la cage d'escalier.  
Situés dans les angles du bâtiment, les appartements de 3 pièces profitent d'une double orientation.  
Les espaces secondaires des appartements sont regroupés au centre côté cour.  
Les pièces principales d'habitation situées côté extérieur sont dotées séparément par de grandes fenêtres verticales soit / placées.  
Tous les appartements disposent d'un balcon et d'une buse couloir.

**Énergie**  
Le rapport volume / surface est particulièrement intéressant du fait de la compacité du bâtiment.  
Des capteurs solaires seront installés en toiture et le chauffage sera assuré par un pompe à chaleur avec sources géothermiques.

**LES GROTTES**

OUEST  
SUD  
EST

**Rez-de-chaussée 1/200**  
(= Sous-sol côté rue des Grottes et Rez-de-chaussée côté rue Louis-Favre)

Projet n° 24

## GARGAMEL

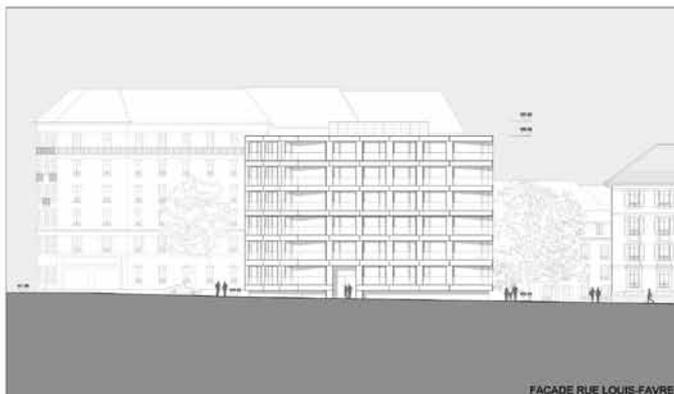
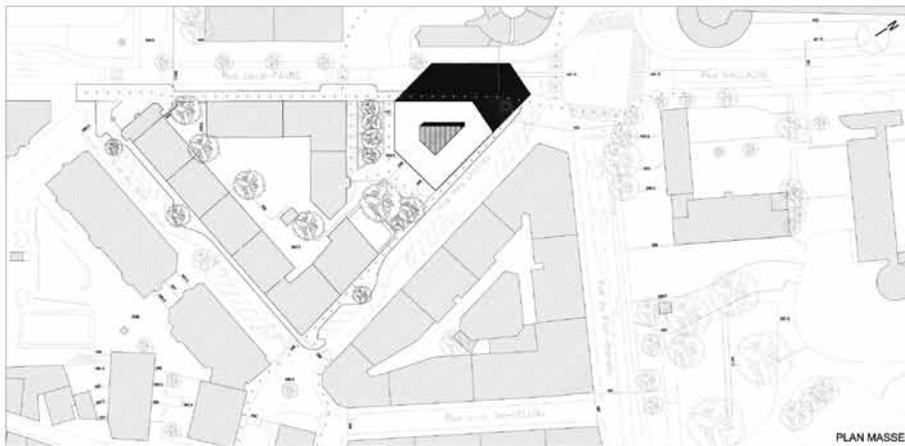
Bureau d'architectes

**Zanini Luciano architecte**

Rue du Pré-Naville 1 | 1207 Genève | Suisse

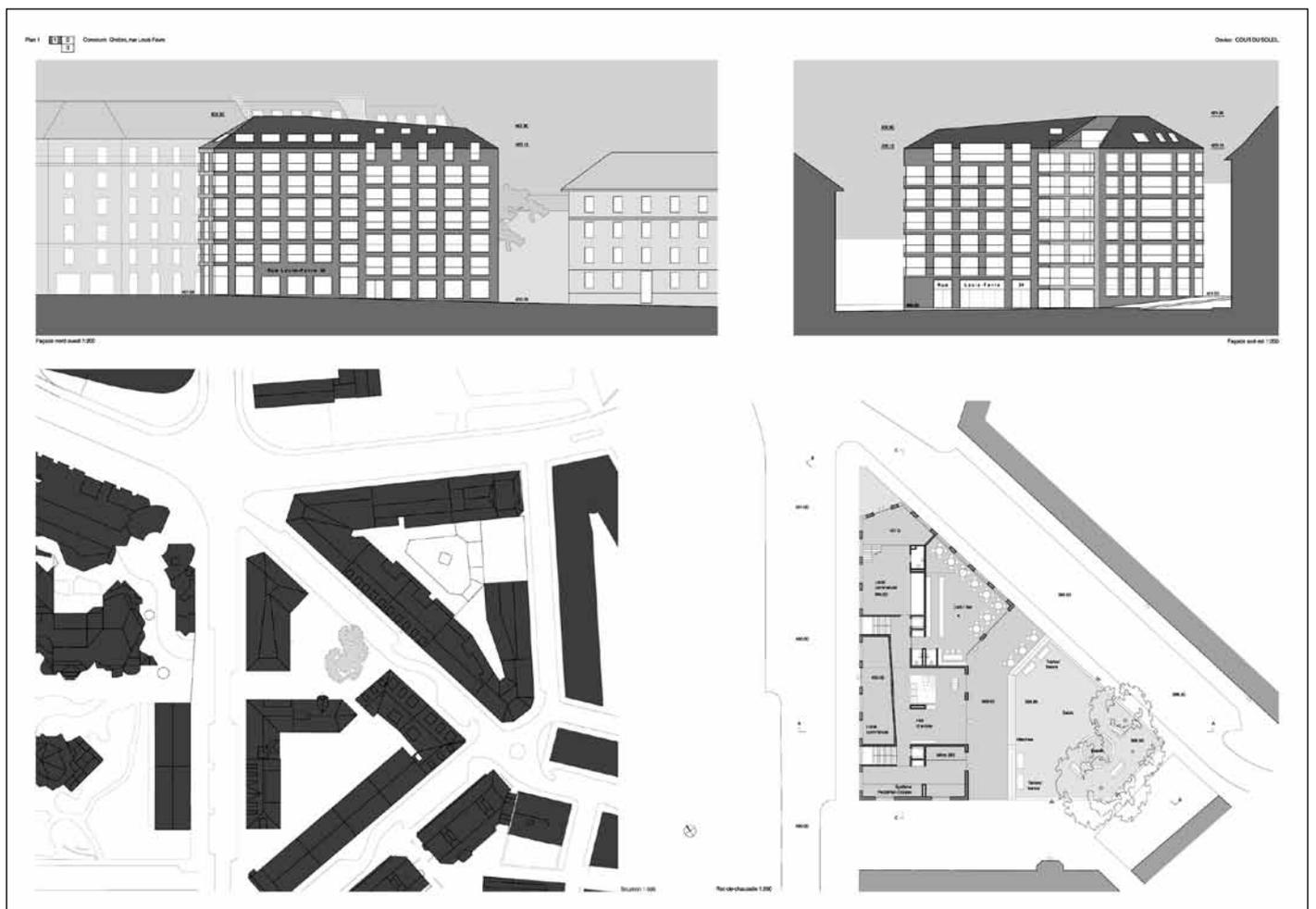
Collaborateurs

Lula Afeworki | Angelo Parachini | Alain Farrugia



Projet n° 25  
**COUR DU SOLEIL**

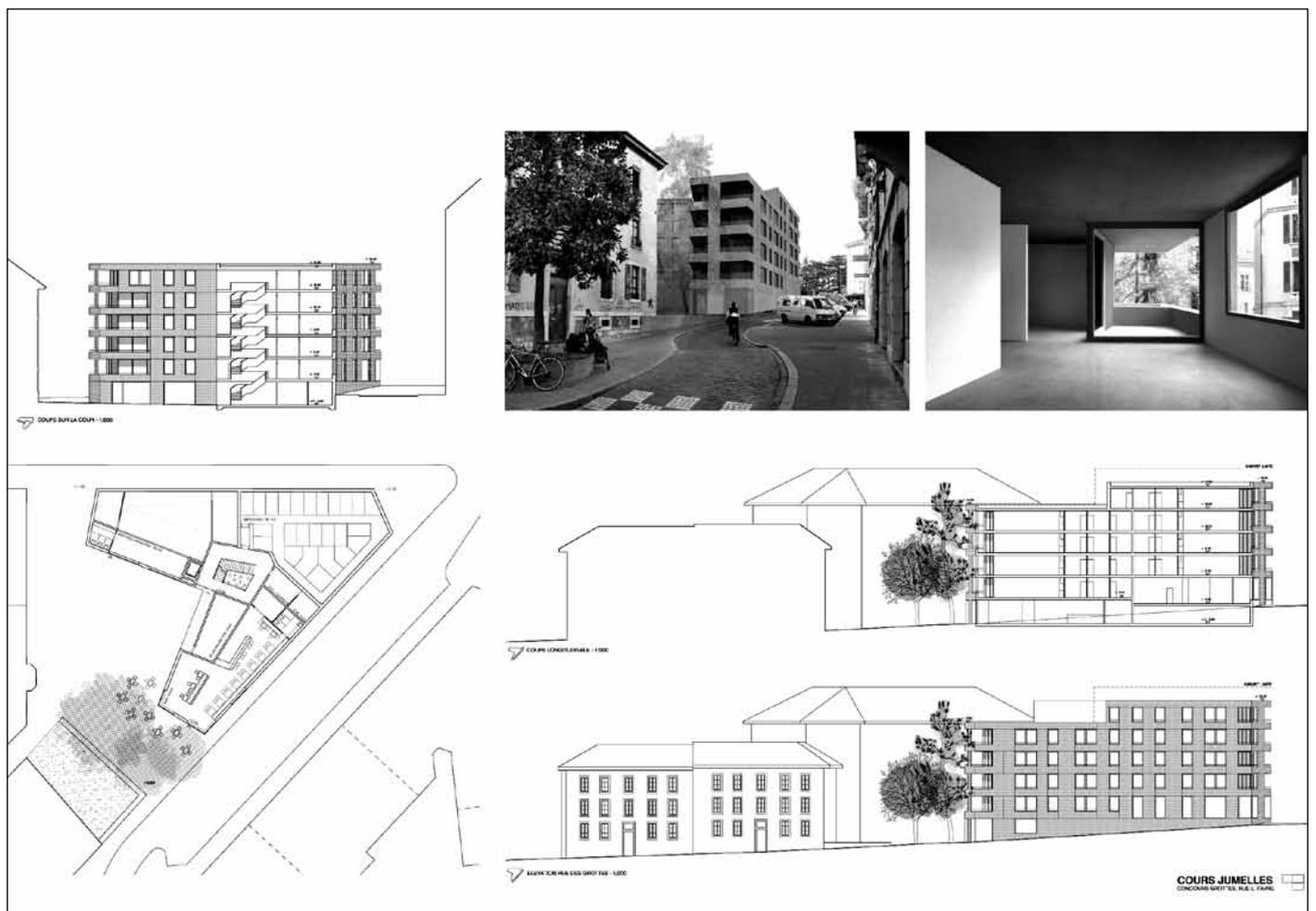
Bureau d'architectes  
**Sebastian Geiger Architekt**  
Hardturmstrasse 261 | 8005 Zürich | Suisse



Projet n° 26  
**COURS JUMELLES**

Bureau d'architectes  
**Lorraine Beaudoin Architecte**  
Chemin de Villars 3 | 1007 Lausanne | Suisse

Collaborateurs  
Alexandre Aviolat



Projet n° 27

## EPSILON

Bureau d'architectes

**THOMAS ROTZLER ARCHITECTE**

Avenue de Cour 60 | 1007 Lausanne | Suisse

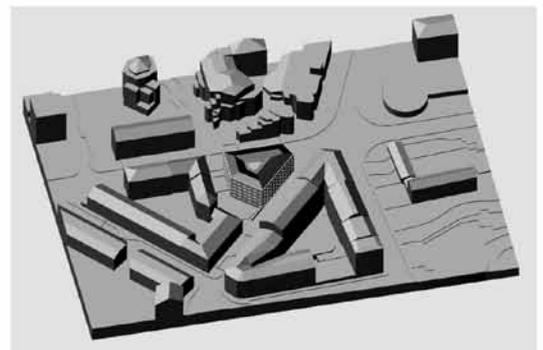


CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN  
PROCEDURE OUVERTE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS  
ECONOMIQUES A GENEVE DANS LE QUARTIER DES GROTTES -  
RUE LOUIS-FAVRE 24

EPSILON



SITUATION 1:800



VUE AXONOMETRIQUE



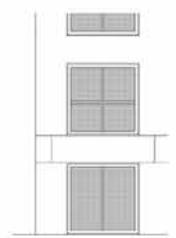
COUPE FACADE 1:50



PLAN FACADE ETAGES 1:50



PLAN FACADE REZ 1:50



ELEVATION BASE FACADE 1:50

Projet n° 28  
**PLATTEA**

Bureau d'architectes  
**PLOJOUX & VOELLINGER ARCHITECTES**  
Avenue Vibert 25-27 - CP 1052 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
B. Plojoux | H. Khaghani | F. Peter



**CONCOURS : Grottes, rue Louis-Favre**

Échelle 1:50  
COUPE A-A

**LE PARTI ARCHITECTURAL**

**Adaptation de l'ordre et rapport avec les éléments existants et environnement de l'édifice de l'existant**

Les objectifs architecturaux et environnementaux ont été traduits en exigences précises de l'ordre et du rapport avec l'existant. Une série de critères ont été établis afin de faciliter la compréhension et les décisions constructives.

Les conditions sont architecturalement adaptées aux étapes de construction et aux besoins sociaux.

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

Le plan initial de l'édifice a été adapté aux conditions de construction et aux besoins sociaux.

**Qualité générale de l'habitat proposée en rapport de la nouvelle construction avec le contexte**

L'habitat proposé est conçu conformément à l'état de l'art, afin de garantir la qualité de l'habitat.

L'habitat proposé est conçu conformément à l'état de l'art, afin de garantir la qualité de l'habitat.

**Qualité architecturale et sociale de l'habitat et de son environnement**

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

**Plan de construction de l'édifice de l'existant**

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

**Choix des matériaux**

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

**Concert implémenté**

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

Les conditions de construction ont été prises en compte dès le début. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur disponibilité, de leur durabilité, de leur résistance thermique et acoustique, ainsi que de leur capacité à intégrer des éléments de construction existants.

**PLATTEA**

Le projet de la Ville de Genève est une réalisation de haut niveau qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et à répondre aux besoins sociaux. Le projet est une réalisation de haut niveau qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et à répondre aux besoins sociaux.

Le projet est une réalisation de haut niveau qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et à répondre aux besoins sociaux. Le projet est une réalisation de haut niveau qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et à répondre aux besoins sociaux.

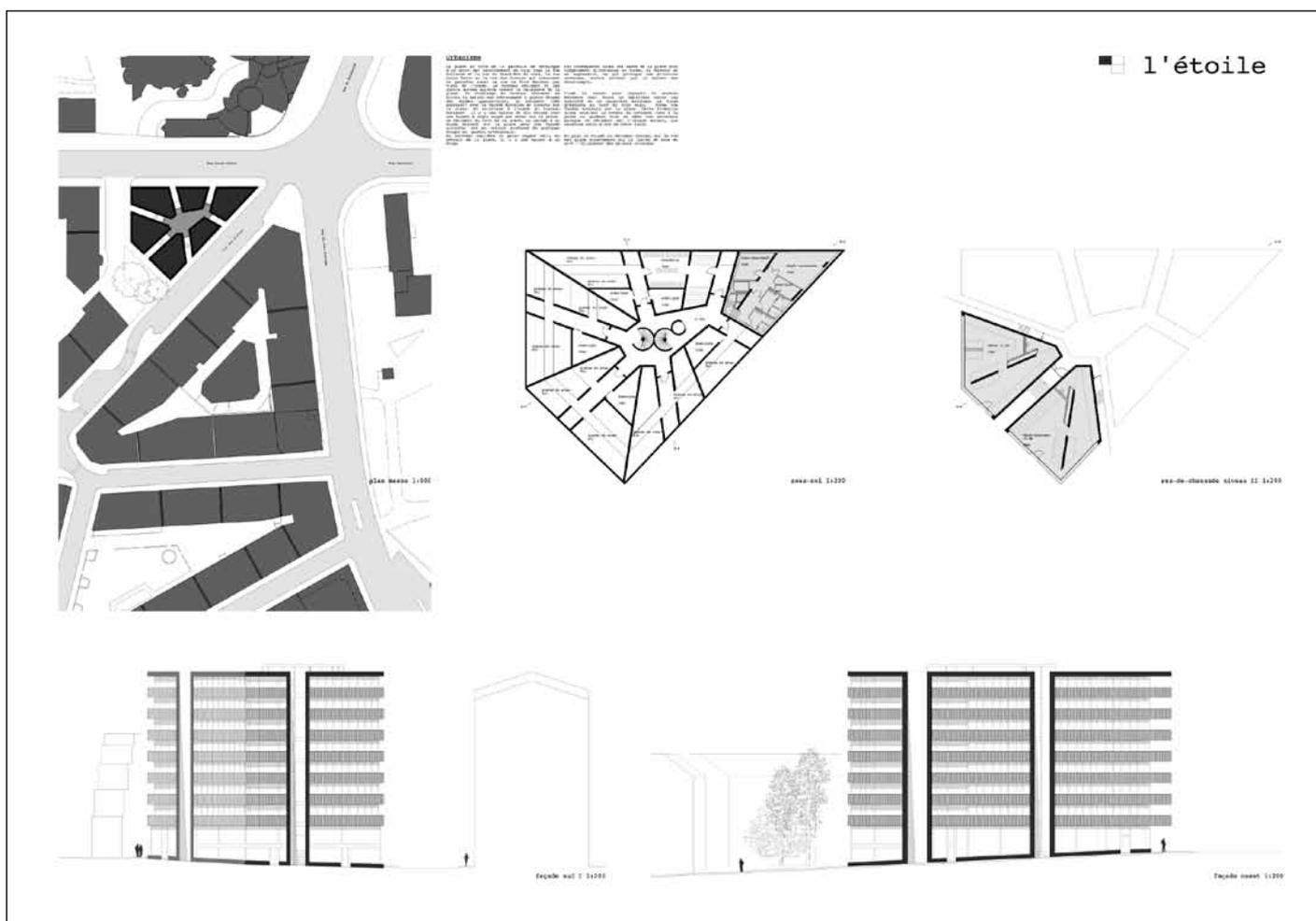
Le projet est une réalisation de haut niveau qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et à répondre aux besoins sociaux. Le projet est une réalisation de haut niveau qui vise à améliorer la qualité de l'habitat et à répondre aux besoins sociaux.

Échelle 1:500

Projet n° 29  
**l'étoile**

Bureau d'architectes  
**ARCHITEKTURATELIER LÜDI**  
St. Alban-Rheinweg 96 | 4052 Basel | Suisse

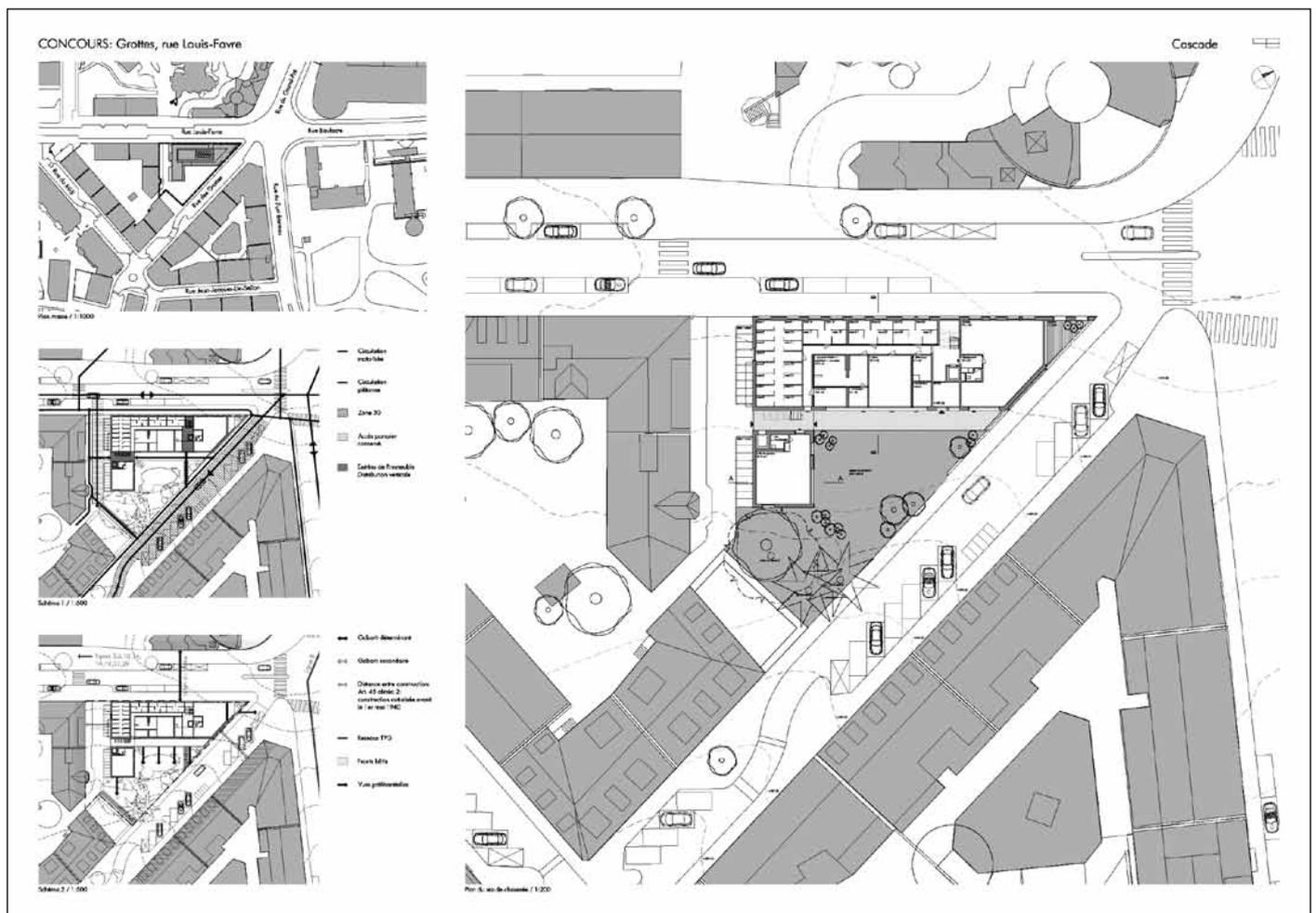
Collaborateurs  
Edouard Lüdi | Philippe Lüdi



Projet n° 30  
**Cascade**

Bureau d'architectes  
**BUREAU MEGEVAND architectes SA**  
Rue Louis de Montfalcon 2ter | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
Antonio Giordano



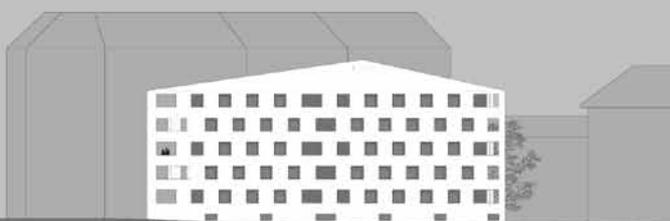
Projet n° 31  
**TRIANGLE**

Bureau d'architectes  
**Cédric von Däniken**  
Brunella | 6205 Eich | Suisse

Collaborateurs  
Cédric von Däniken | Stefan Günther



Plan masse 1\_500



Élévation ouest 1\_200

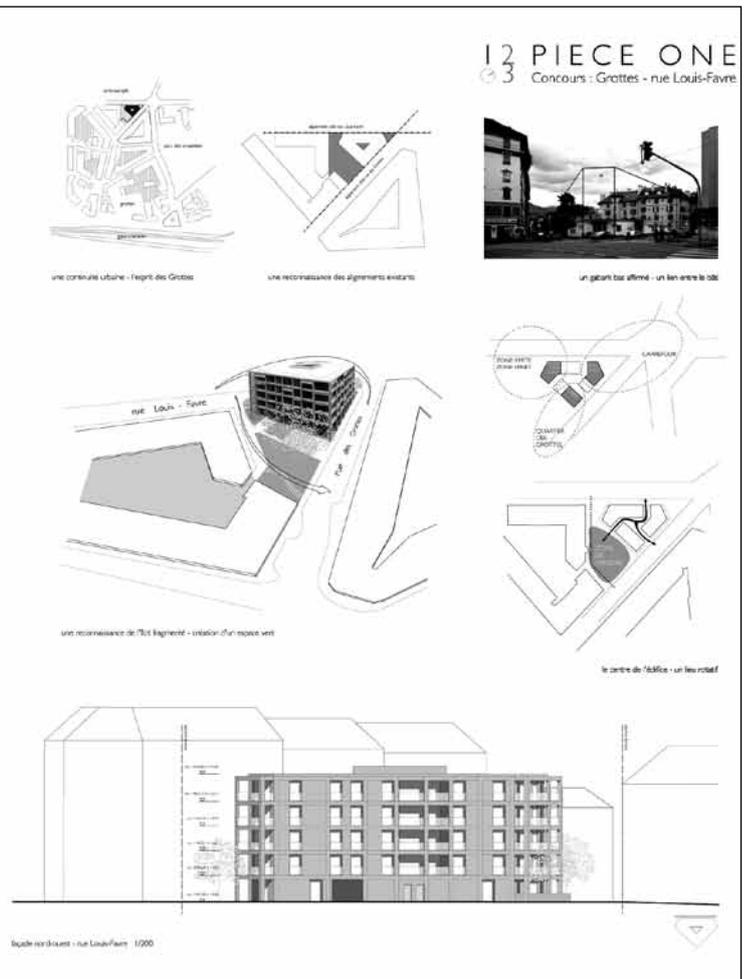


Élévation sud 1\_200

Projet n° 32  
**PIECE ONE**

Bureau d'architectes  
**CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTES Sàrl**  
Rue Caroline 17c | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs  
Véronique Iten | Jean-Philippe Schopfer | Claire Maillet



Projet n° 33

«monsieur paul»

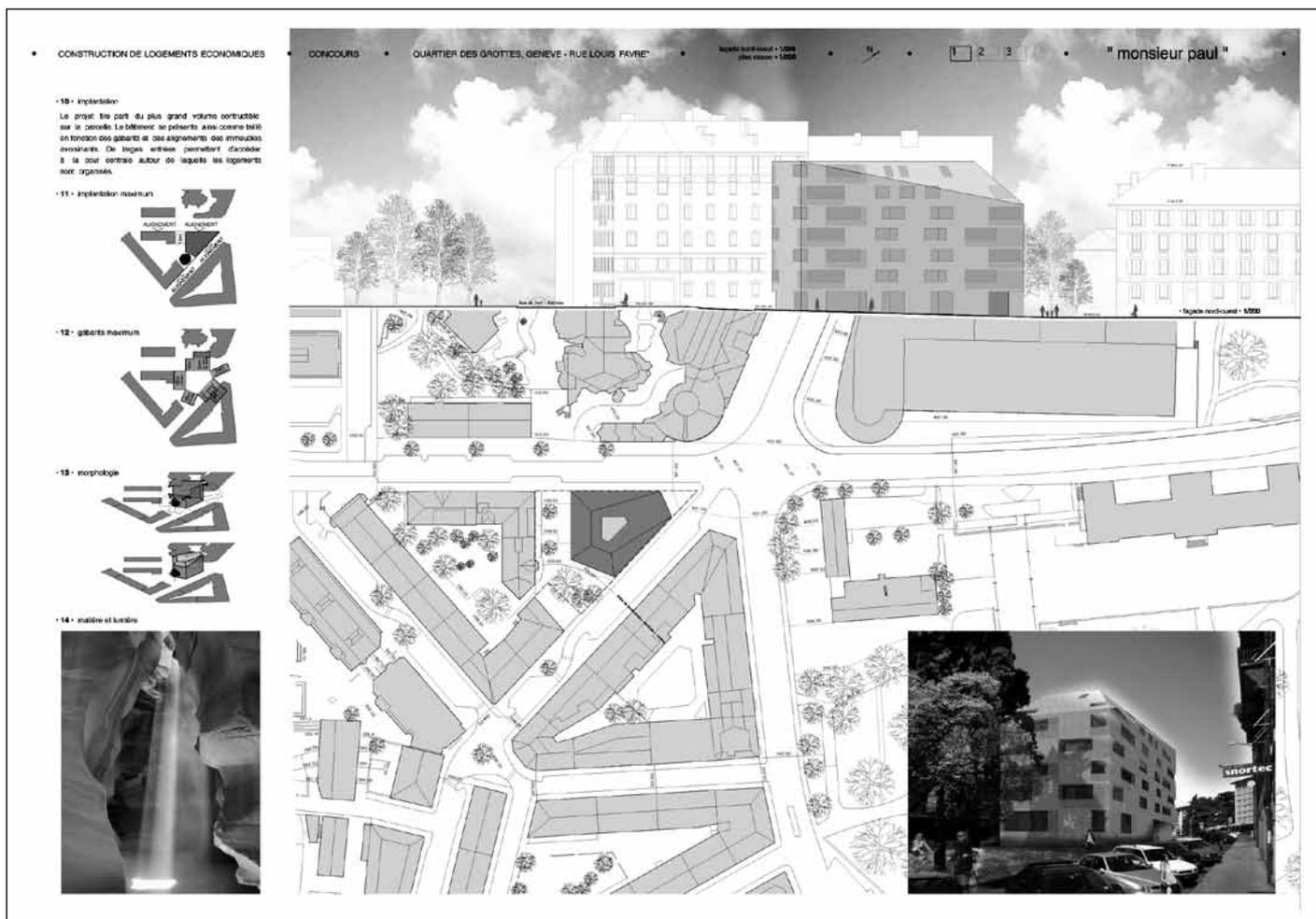
Bureau d'architectes

**BUNQ ARCHITECTES**

Grand-Rue 74 | 1180 Rolle | Suisse

Collaborateurs

Laurent Gaillé | Philippe Gloor | Julien Grisel | Cyril  
Lecoultre | Pierre Dufournet | Nils Meulemans | Romain  
Kilcherr | Christophe Aebi



Projet n° 34

# MING

Bureau d'architectes

**Hélène Perret architecte**

Boulevard d'Yvoy 11 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laurent Turin | Louis Molina



## LE PROJET

Le projet consiste en un lot de terrain de grande taille dans une rue étroite. Les parties, car, à l'origine de l'axe, traversant la ville et situées à l'extérieur de la ville.

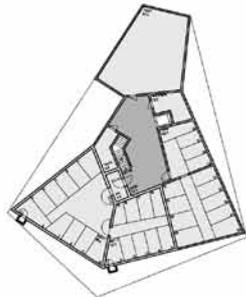
L'objectif initial du projet était de créer une surface continue sur place pour les logements et les bureaux, avec des surfaces de circulation, des surfaces de circulation, des surfaces de circulation et des surfaces de circulation.

Un square central, au sud, donne accès aux entrées d'immeubles (bureaux et logements) et aux nouvelles entrées.

Le projet a permis de répondre à toutes les exigences, notamment de répondre aux besoins de la ville et de créer une nouvelle forme de logement et de répondre à toutes les exigences de la ville.

Le projet a permis de répondre à toutes les exigences, notamment de répondre aux besoins de la ville et de créer une nouvelle forme de logement et de répondre à toutes les exigences de la ville.

Le projet a permis de répondre à toutes les exigences, notamment de répondre aux besoins de la ville et de créer une nouvelle forme de logement et de répondre à toutes les exigences de la ville.



www.SOUS-SOL.com



www.REZ.com



www.AMBLE BRITTES - LOUIS FAVRE



www.RUE DES GROTTES



www.SUD.com

Projet n° 35  
**Gargamel 2**

Bureau d'architectes  
**M+B Zurbuchen Sàrl architectes**  
Chemin de Maillefer 19 | 1018 Lausanne | Suisse

Collaborateurs  
Maria Zurbuchen-Henz | Bernard Zurbuchen  
Arnaud Büsch | Calixe Cathomen | Jennifer Huynh  
Denis Zweifel





Concours: Octobre, rue Louis-Favre  
Gargamel, Genève septembre 2018

Le projet propose un immeuble urbain compact et dense qui confirme sa position d'angle et renforce la présence du carrefour. La forme adoptée respecte également le grappe d'aires existantes, obligeant une grille structurale typique du quartier, sur laquelle repose l'unique entrée de l'immeuble.

Un espace, en relation directe avec cette place, est réservé au rez-de-chaussée. Il garantit une animation, un exemple en tout collectif pour les locataires ou en petite galerie d'art, atelier, atelier...

La grille d'axes, l'orientation et généralement dimensionnelle, fonctionnelle comme par exemple: du logement et comme les social et de rencontre.

Tous les logements possèdent une double, voire une triple orientation, afin qu'un même confort, face à un tel de l'orientation de la façade qui l'habite. Les appartements sont complétés par des balcons en avant de la rue et du toit. Les logements sont de tailles et de standing variés, ce principe assure une grande variété de proposition et est prioritaire d'un bon fonctionnement de la vie sociale de la collectivité. La structure se trouve entre les deux balcons, peut, selon l'évolution du projet être adaptée à l'un ou l'autre des appartements ou la même. Cela permet d'assurer une bonne flexibilité en cours du projet.

Tous les logements possèdent des espaces proches de la façade en contact avec la rue et d'autres logements en retrait mais toujours reliés à l'extérieur, ce qui assure au sein des logements d'être protégés du bruit et des vues.

Le principe conceptuel se traduit concrètement, ainsi que les choix des matériaux. Selon les besoins, les matériaux sont choisis pour la façade, au système de chauffage et d'éclairage avec les technologies LED, ainsi que la présence de capteurs d'humidité sur la façade de l'immeuble, destinés à produire l'eau chaude sanitaire, permettant ainsi d'atteindre les critères pour obtenir le label Minergie Eco.

principes Rez-de-chaussée



étage planché à l'extérieur...



étage planché, vers l'intérieur...



étage planché, vers l'extérieur...



balcon, prolongement du logement...



Projet n° 36  
**round midnight**

Bureau d'architectes  
**Lp2 – Prati Pralin Lopez**  
Rue du Môle 38 | 1201 Genève | Suisse

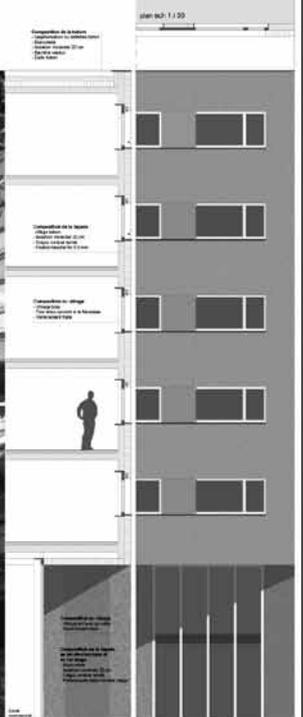
Collaborateurs  
Ana Cristina Baudic



CONCOURS GROTTES, RUE LOUIS-FAVRE

round midnight

plan 02 / 1:50



Note au projet

Le bâtiment est inséré en alignement des constructions existantes sur la rue Louis-Favre et la rue des Grottes. Le projet prend en considération le tracé urbain existant et propose de le compléter avec un bâtiment d'angle ouvert sur le cour.  
L'accès au bâtiment et le mode de circulation reliant les différents parties constituent la caractéristique principale de la composition. La distribution et le environnement particulier du bâtiment créent des relations de proximité, de rapprochement et de communication entre les occupants. Depuis la rue Louis-Favre un seul passage sout le bâtiment donne accès à la cour et à l'entrée principale qui dessert l'ensemble du bâtiment. Aux étages, les logements sont tous desservis par les terrasses couvertes ou climatisées par la cage d'escalier.  
Les logements disposent d'un espace séjour-cuisine travaillant avec un accès aux terrasses dont la dimension généreuse permet une utilisation réservée au logement comme mais aussi, une utilisation commune. L'activation des terrasses permet également l'installation de petites plantations particulières dans l'alignement de celles-ci. Les terrasses peuvent donc se transformer en espace de spectacle, de séparation mais aussi de relation entre les différents logements.  
Les façades extérieures sont caractérisées par des ouvertures le plus souvent horizontales. Sur cour, elles se caractérisent par des terrasses couvertes et des surfaces largement vitrées.  
La cour est accessible depuis le passage sous le bâtiment. Elle se caractérise principalement par des plantations et par des entassements permettant de accéder le niveau supérieur au théâtre en contre-bas qui longe les bâtiments existants. La cour est destinée à la détente et au jeu.



Projet n° 37  
**Inside out**

Bureau d'architectes  
**ass architectes associés SA**  
Avenue du Lignon 40 - CP 117 | 1219 Le Lignon | Suisse

Collaborateurs  
Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Donato Pinto | Alina Domocos | Isabel Stella | Dominique Perna



**Concours de logements économiques** 123

Plan de situation 1/500

**Inside out**

DONNÉES DU PROJET	
Logements	Surface
2 pièces	2 (1%)
2 pièces	7 (7%)
3 pièces	8 (8%)
4 pièces	11 (10%)
5 pièces	10 (9%)
<b>Total</b>	<b>32 (100%)</b>

Nombre de pièces totales: 142  
 SP Logements: 3429 m<sup>2</sup>, soit 24 l/m<sup>2</sup> habitant  
 Surface logement: 2843 m<sup>2</sup>, soit 18 l/m<sup>2</sup> habitant  
 Densité: 132 hab./ha

**INSERTION URBAINE**

Le quartier des Orties est un quartier en constante évolution avec un caractère de village en ville, bénéficiant d'une grande proximité et d'une mixité des fonctions d'habitat, commerces, services publics...  
 Le projet s'insère dans le tissu urbain des Orties en respectant le morphologie du quartier, avec une implantation concertée au sein du quartier.  
 Le volume est façonné en trois parties afin de garantir des vues panoramiques sur l'espace public et agir comme interface entre l'espace public et l'espace privé. Les trois parties du bâtiment, séparées des hauteurs voisines, respectent les gabarits en vigueur sur chaque alignement et s'intègrent au volume existant. Cela permet de créer de 22 appartements au-dessus.  
 Les espaces d'accès au rez-de-chaussée permettent d'ouvrir la place sur la rue des Orties par l'implantation d'un café. L'espaces associatifs sera construite en regardant vers le caractère du quartier.

**PROJET**

Les balcons, guidés par le façonnement du volume définissent les espaces de distribution et d'accès aux logements. Le rez-de-chaussée est défini dans les trois directions permettant une grande perméabilité du bâtiment pour les habitants. Les garages à vélo sont conçus avec l'objectif de ré-intégrer l'espace pour un usage résidentiel communautaire et urbain du bâtiment.  
 L'ouverture géométrique et les perspectives offertes par cet espace, permettent l'établissement de relations visuelles fortes entre les courbes des étages qui bénéficient de lumière naturelle.  
 Les logements sont accessibles directement par les courbes de l'espace central. La typologie des logements les plus de la profondeur du volume se regroupent les espaces servant au centre, tels que les locaux sanitaires et halls. Les pièces habitables occupent l'ensemble des façades, les espaces sont conçus systématiquement vers le sud.



Projet n° 40  
**LOUIS XXIV**

Bureau d'architectes  
**Süd 5**  
Adam Göffistrasse 18 | 2501 Bienne | Suisse

Collaborateurs  
Yves Baumann | Markus Bollinger | Andrea Molari | Kurt Roschi | Yannick Roschi | Rolf Suter



Concours pour la construction de logements économiques / quartier des Grattes - rue Louis-Favre | Genève

LouisXXIV

**Site**

Il s'agit d'un terrain de 15000 m<sup>2</sup> situé entre une rue existante qui prolonge le quartier des Grattes et un terrain en construction à planifié public au sud de celle-ci. Le terrain est limité à l'ouest par la rue Louis-Favre, au nord par la rue de la République, à l'est par la rue de la République et au sud par la rue de la République. Le terrain est limité à l'ouest par la rue Louis-Favre, au nord par la rue de la République, à l'est par la rue de la République et au sud par la rue de la République.

**Organisation**

Le terrain est divisé en deux parties de la même manière que le terrain existant. La partie nord est destinée à la construction de logements économiques et la partie sud est destinée à la construction de logements économiques. Le terrain est divisé en deux parties de la même manière que le terrain existant. La partie nord est destinée à la construction de logements économiques et la partie sud est destinée à la construction de logements économiques.

**Conditions d'usage et d'occupation**

Le terrain est divisé en deux parties de la même manière que le terrain existant. La partie nord est destinée à la construction de logements économiques et la partie sud est destinée à la construction de logements économiques. Le terrain est divisé en deux parties de la même manière que le terrain existant. La partie nord est destinée à la construction de logements économiques et la partie sud est destinée à la construction de logements économiques.

**Architecture**

Le terrain est divisé en deux parties de la même manière que le terrain existant. La partie nord est destinée à la construction de logements économiques et la partie sud est destinée à la construction de logements économiques. Le terrain est divisé en deux parties de la même manière que le terrain existant. La partie nord est destinée à la construction de logements économiques et la partie sud est destinée à la construction de logements économiques.

Projet n° 41  
**MOBY DICK**

Bureau d'architectes  
**claden andermatt**

Boulevard des Promenades 10 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
Isabelle Claden | Karl Andermatt



1 concours grottes, rue louis-favre MOBY DICK

### 1. LILOT ET LE BATIMENT

Le volume du bâtiment est issu d'une série d'opérations de réductions qui ont réduit le volume constructible de 100 pour permettre à la fois l'alignement de la rue des Grottes et la mise à distance avec le bâtiment à l'ouest de la parcelle. En hauteur, ce volume se réduit au sud à partir du 4<sup>e</sup> étage et à l'est à partir du 5<sup>e</sup> étage. Cette diminution du volume permet des percées visuelles à travers l'ilot dans l'axe sud-ouest et nord-sud. L'espace créé par ce retrait du volume abrite deux terrasses collectives pour tous les locataires des 40 appartements.

### 2. ORGANISATION

Depuis l'intérieur, un espace central triangulaire dessert trois bandes de logements qui épousent la géométrie des trois rues adjointes. Ces bandes de logements offrent des typologies variées de 2, 3, 4, 5 et 6 pièces. Un ascenseur et deux escaliers relient les 6 étages de logements sur un rez-de-chaussée. Celui-ci abrite les locaux communs, caves, buanderie, locaux techniques, un espace pour des activités ainsi que l'entrée principale qui se situe au sud de la parcelle.

### 3. STRUCTURE

L'organisation simple et révélée d'un étage à l'autre rend possible une structure portative économique. Elle se fonde sur une ossature de colonnes et d'un chaînage de poutres périphériques. Le dimensionnement reste flexible et élastique.

### 4. LA FACADE

L'enveloppe est composée de stries horizontales qui suivent la forme du bâtiment. Les fenêtres en longueur alternent avec les bandeaux de façade perforés et offrent des vues continues facilitant en même temps la présence à l'intérieur des logements.  
Les balcons prolongent l'horizontalité de l'ensemble et augmentent l'apport de lumière dans les séjours.

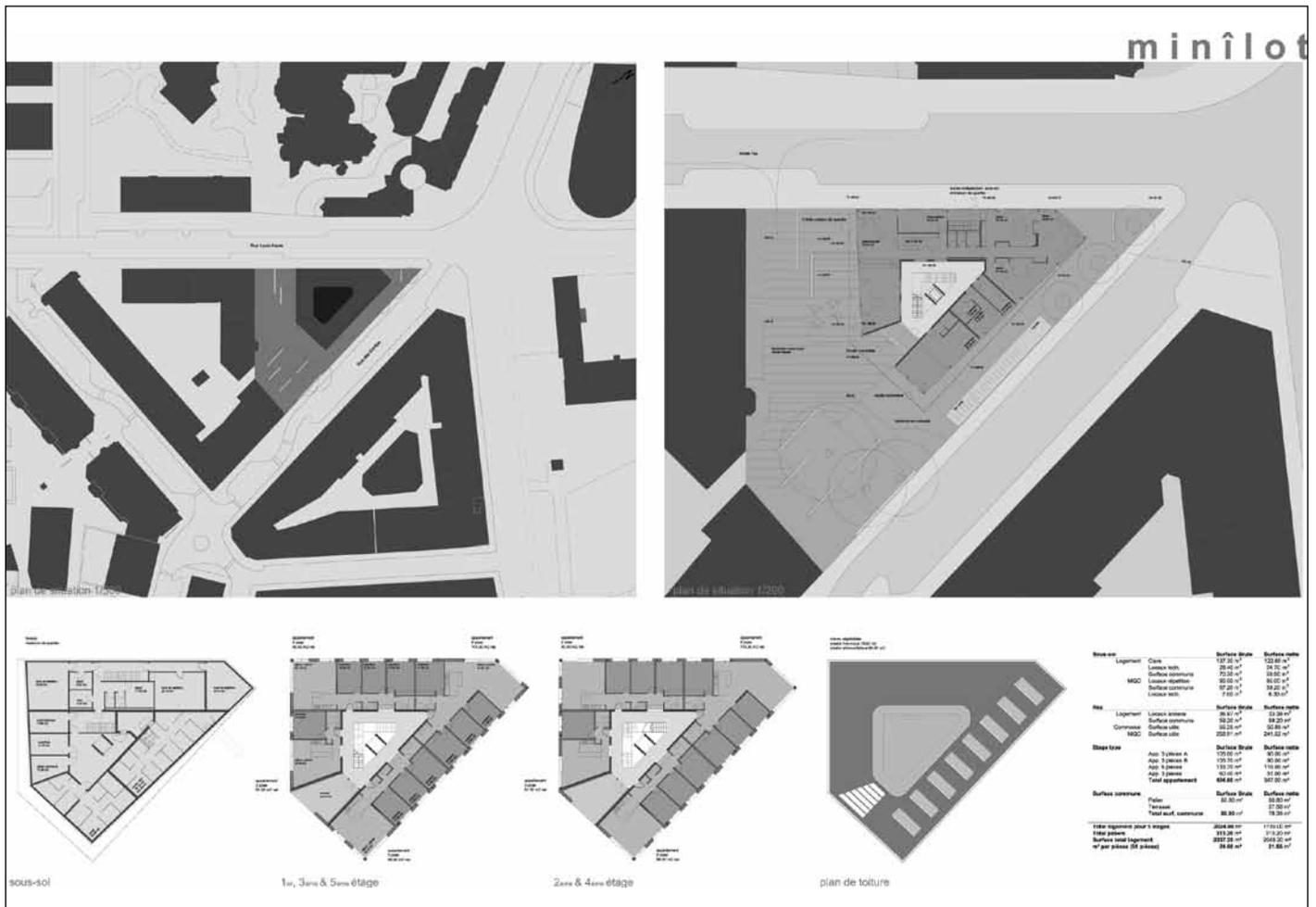
### 5. VOLUME CHAUFFE

La forme du bâtiment, compacte, sans saillies et sans rebords, minimise le volume chauffé. Elle est économe par sa surface réduite en termes de construction, pour l'isolation et surtout en matière d'économie d'énergie. Un volume compact et profond, avec une enveloppe perforée et réduite au minimum et un intérieur qui fonctionne comme accumulateur d'énergie, sont les atouts du projet.  
Cette architecture répond au programme local de logements économiques par un bâtiment qui s'élève sur un niveau historique, dense et diversifié, avec une forme forte en équilibre entre fonctionnalité, technique et poésie.

Projet n° 42  
**minîlot**

Bureau d'architectes  
**M ARCHITECTURE Sàrl**  
Rue du Beulet 7 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Patrick Marmet | Philippe Marmet | Ivan Godinat  
Florence Marcoz | Valentin Burri



Projet n° 43  
**Hula LUP**

Bureau d'architectes  
**PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE**  
Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Damien Carugati | Gaëtan Girard | Marie Huck | Paolo Marchiori | Pierre Mencacci



Concours: Grottes, rue Louis-Favre

**Hula LUP**

**Contexte**  
Le quartier des Grottes est logiquement considéré dans son ensemble, historique, d'ici. Le regroupement des trois unités, alignés sur les axes, forme des zones parties connectées sur l'espace public. Les formes hautes de gabarit, orientées par une étude d'orientation, comme la typologie, les parties communes et les salles, observent le site sous une nouvelle lumière. Une homogénéité est également caractéristique de nos propositions de volume unique, dont les façades sont équilibrées rythmées par des fenêtres aux proportions classiques et simples.

Idéale se crée un quartier des Grottes, la partie centrale amenant une relation directe avec le caractère monumental des Grottes, Louis-Favre, Grottes, Fort-Sarmas et Biazans. Par sa position, le pavillon offre également la vue de ce contexte particulier, constituant le cœur des Grottes.

**Intégration urbaine**  
En respectant le haut bâti existant, le terrain se voit du projet, respectant le contexte urbain du quartier. De tout cela nous proposons des façades à l'alignement des lignes de la parcelle. L'implémentation des volumes présente une unité principalement dans la création d'une unité architecturale de l'habitat. Le dialogue des bâtiments se crée au sud-ouest de la parcelle présente le site de Grottes existant. Son caractère particulier est préservé par la préservation des arbres existants au sud-ouest de la parcelle. La proposition de volume présente une unité architecturale dans cette partie de nos propositions par la création d'une unité architecturale de l'habitat. Les lignes des façades hautes de gabarit sont maintenues sans modifier le caractère monumental de l'édifice. Le dialogue de volume, comme peuvent être alignés des volumes existants en une typologie à la forme tout en répondant pleinement aux lignes des gabarits des hauts bâtiments et haute cotes existants.

Asc de façade

Esquisse 3D

Projet n° 44  
**LA PART DU VIDE**

Bureau d'architectes  
**MEYER ARCHITECTE + AMALDI-NEDER**  
Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
Teresa Adao da Fonseca



**CONCOURS : Grottes, rue Louis - Favre**

**LA PART DU VIDE**

**ANALYSE ET DIAGNOSTIC**  
EN SITUATION D'UNE VILLE PRODIGE DE DENSITÉ, D'UNE HAUTEUR DE CIELS, D'UNE ALPHABÉTISATION DU TERRAIN, OCCUPÉ PAR DES BÂTIMENTS À HAUTEUR VARIABLE.

**PROJET ET PRÉSENTATION**  
DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'ÉDIFICATION DANS UN CADRE DE CONTRAINTES DE PROGRAMME, DE CONSTRUCTION, DE BUDGET, DE DÉLAIS, DE DÉPENDANCE DES BÂTIMENTS EXISTANTS.

**IMPACT ET ADAPTATION**  
LE PROJET, EN CONSTATANT LES ÉLÉMENTS D'ÉQUILIBRE DE LA VILLE, PRÉVOIT D'ÊTRE UN BÂTIMENT À HAUTEUR VARIABLE ET D'ÊTRE UN BÂTIMENT À HAUTEUR VARIABLE.

**ANALYSE ET PRÉSENTATION**  
DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'ÉDIFICATION DANS UN CADRE DE CONTRAINTES DE PROGRAMME, DE CONSTRUCTION, DE BUDGET, DE DÉLAIS, DE DÉPENDANCE DES BÂTIMENTS EXISTANTS.

**MÉTIER DE BÂTIMENT**  
LES BÂTIMENTS À HAUTEUR VARIABLE, LES BÂTIMENTS À HAUTEUR VARIABLE, LES BÂTIMENTS À HAUTEUR VARIABLE, LES BÂTIMENTS À HAUTEUR VARIABLE.

Projet n° 45  
**JOSEPHINE 2**

Bureau d'architectes  
**AUA Architectes et Urbanistes Associés Sàrl**  
Rue du Tunnel 11 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs  
Lorenzo Lotti | Ali Hosseini | Grégory Baubiet  
Anne-Claire Beguin



**CONCOURS :** Grésies, rue Louis-Favre

Plan de situation : 1:500

**DEVISE : JOSEPHINE**

Messures élévation - Vue sur façade Est

Messures élévation - Vue sur la cour interne

Messures élévation - Vue depuis la rue

**SITUATION URBAINE**  
Les éléments urbains qui définissent le périmètre du concours sont constitués à différentes époques, chaque époque s'exprimant avec son architecture. La proposition veut recréer une forme et rechercher une continuité constante entre la Rue Louis-Favre et la Rue des Grésies.

**LE PROJET**  
Sa présence comme un volume complexe, son skyline est caractérisé par les aplombs de sa toiture. Une architecture équilibrée en référence à la ville grésinoise, à la richesse des imprèges qui définissent ce lieu. Cette disposition, définie par le nouveau volume, est contrôlée par l'orthogonalité des volumes des façades, une ancrage triple, défini le périmètre extérieur, et une courbe, deux courbes, autour du cœur central. Les ouvertures résidentielles, les loggias et les terrasses sont plus larges et plus lumineuses. Les ouvertures résidentielles, les loggias et les terrasses sont plus larges et plus lumineuses. Les ouvertures résidentielles, les loggias et les terrasses sont plus larges et plus lumineuses.

**CONCEPTION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**  
L'objectif est de réduire l'impact thermique, par des solutions architecturales et constructives privilégiant efficacement l'isolation contre l'humidité et les dépendances de chauffage. L'ensemble sera construit, en respectant les normes pour l'obtention de label Minergie. Une bonne orientation, le choix de limiter les ouvertures, la proposition d'une cour intérieure protégée efficacement du climat d'un ensoleillement excessif. La conception énergétique propose l'utilisation de murs extérieurs en béton (à vérifier) ou une chaudière à gaz. Un système de ventilation à double flux permettra la récupération de l'énergie passive. La toiture végétalisée contribue à une bonne isolation thermique en améliorant le confort intérieur par une isolation naturelle et acoustique. Les panneaux solaires installés sur la partie plus haute du bâtiment en assurent la production d'eau sanitaire. Les ouvertures sont adaptées à l'orientation de chaque façade. L'isolation du toit est sans limite au maximum, afin de diminuer le transport de terre.

**MATERIAUX**  
La construction se fera en utilisant des matériaux locaux pour l'environnement et aussi pour préserver l'identité de la région. Les façades seront composées d'un mur porteur en béton, dans lequel on trouve des ouvertures et des renforcements en acier. Afin d'équilibrer les zones de froid en façade, les colonnes seront soigneusement posées sur des poteaux en béton. La structure intérieure et les éléments préfabriqués seront prévus en béton d'épaisseur de grande portée sera l'élément. Les fondations seront en bois, ou béton armé avec fibres d'arago. Le bois sera légèrement traité dans certaines applications, dans le mobilier, dans les escaliers, dans le caractère écologique (sans solvant, sans formaldéhyde, ni acrylates, etc.).

**ORGANISATION TYPologique**  
L'organisation typologique prévoit un rez-de-chaussée avec des activités communes, commerciales, espaces pour les habitants et des espaces commerciaux. Aux étages, la répartition de logements se fait dans la manière suivante :  
Du premier au quatrième étage sont disposés trois grands appartements qui définissent les angles de l'immeuble et deux petits logements.  
Du cinquième au sixième étage, deux grands et un petit logement.  
Du septième au huitième étage deux grands appartements. Les logements des appartements sont équilibrés et passent de trois orientations.

STRUCTURE EN BÉTON  
TOITURE VÉGÉTALISÉE  
ISOLATION EXTERIEURE  
ISOLATION INTERIEURE  
ISOLATION DU TOIT  
ISOLATION DES MURS  
ISOLATION DES FENÊTRES  
ISOLATION DES PORTES  
ISOLATION DES TERRASSES  
ISOLATION DES BALCONS  
ISOLATION DES LOGGIES  
ISOLATION DES TERRASSES  
ISOLATION DES BALCONS  
ISOLATION DES LOGGIES

24, rue Louis-Favre  
Concours d'architecture

112

Projet n° 46  
**MYRTILLE**

Bureau d'architectes  
**POURQUOI PAS! ARCHITECTES**  
Rue de Charenton 147 | 75012 Paris | France

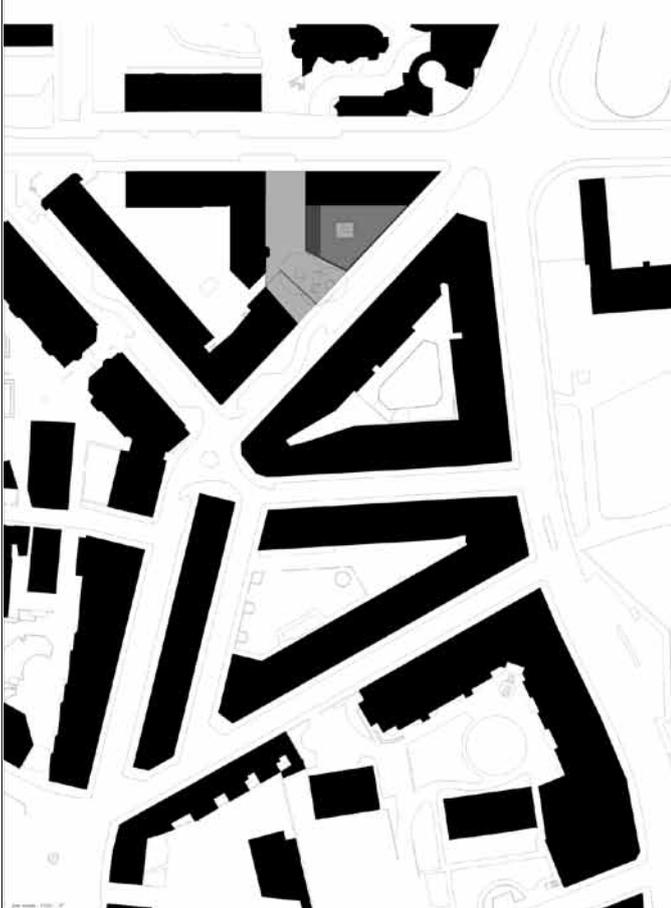
Collaborateurs  
Alexandre Grutter | Eva Meinhardt



Projet n° 47  
– (trait gras)

Bureau d'architectes  
**Julien Ecoffey Architecte**  
Rue Cité-Devant 10 | 1005 Lausanne | Suisse





**– (trait gras)**

Le projet participe avant tout à l'affirmation des limites existantes du quartier des Grottes, de un petit espace et d'un site d'une hauteur de 30 mètres, dans le contexte des bâtiments existants de la rue Louis-Favre, soulevés d'abord par le fait des Grottes et derrière le canal de Lausanne.

Ce lieu se caractérise par un espace de deux mètres dépassant les plans et les axes de 190 mètres qui le sépare de la rue des Grottes et le sépare du MSA, et comportant une succession d'une rue étroite, appelée "rue".

Ainsi que le contexte, le projet offre une partie végétale avec une cour intérieure en pente, traversée par un canal de drainage souterrain, à savoir une surface de circulation (escalier ou tunnel).

Il s'agit d'un projet de développement à l'extérieur de la zone, entre Louis-Favre et la rue étroite, comme un projet de développement et d'usage (escalier ou tunnel).

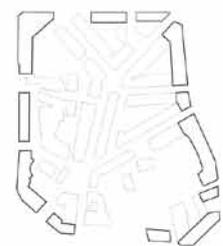
Les logements sont conçus par une courbe, principalement au sud de la rue Louis-Favre, et fondamental en deux bâtiments de quatre étages.

Enfin, comme accès, suite à deux mètres de hauteur du volume, le bâtiment a été placé sur la rue Louis-Favre et le quartier des Grottes. Il s'agit d'un échange spatial, une courbe qui s'élève et d'une véritable rue à l'extérieur. Une courbe de développement se fait à l'extérieur en courbe, renvoyant les plans de développement à l'extérieur.

Enfin, dans le projet, on propose de développer autour des plans de développement, les bâtiments de développement, les courbes des Grottes, et au milieu des plans, de développement de développement de développement.

Le bâtiment de développement est une courbe de développement et développement de développement, en pente, avec un développement de développement de développement, de développement de développement de développement.

Le bâtiment de développement est une courbe de développement et développement de développement, en pente, avec un développement de développement de développement, de développement de développement de développement.



Plan de développement de développement de développement.



Élévation de développement de développement de développement.



Architectural rendering of a modern building facade with a grid of windows.

Projet n° 48  
**GROTTOPHILES**

Bureau d'architectes  
**Groupeement temporaire DARIO**  
**TASCHETTA architecte + La Touche Verte**  
**Marc Junod paysagiste**  
Avenue de Rosemont 6 - CP 792 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs  
Volciane Casasnovas | Gaia Pusterla | Raphaël Dupraz



Plan d'ensemble

1/500

**CONCOURS** - 2016, rue Louis-Favre  
**GROTTOPHILES**

**Consolider la rue, affirmer la ville.**  
Construction du **front** de rue sur Louis-Favre et de celui sur le haut de la rue des Grotes.  
**Accès** aux Grotes par le nord.

**Axe**  
Marquer la **liaison** entre le **bas** et le **haut** du quartier des Grotes par un **parcours piéton**.  
**Relier** les parcours piétons existants. **Susciter** le **ballade**.

**le Square**  
« Petite place comprenant un jardin central »  
Dépasse l'axe de la circulation générale et est reliée aux voies qui entourent le jardin »  
Créer un **espace urbain semi-public / semi-privé**, reliant le haut des Grotes et favorisant les rencontres.

**Mixité d'occupation**  
Organiser les **commerces** sur rue et l'accès au **logement** au **square**.

**Conception**  
Créer un **immeuble économique** par un **système porteur simple** réceptif, avec la **perpétuation** des **frontons**.

**Direction**  
Créer des appartements **traversants** et **orienter** les séjours vers le **square**.

**Modularité**  
Possibilité de créer **différentes typologies** selon la **modulation** des **étages**.



Projet n° 50  
**CRISTAL**

Bureau d'architectes  
**KAWAI ARCHITECTURE**  
Rue Archereau 24 | 75019 Paris | France

Collaborateurs  
Sandrine Puech | Manuel Savoy | Leslie Blain | Marianne Richardot



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ECONOMIQUES RUE LOUIS FAVRE A GENEVE - 02 09 2010

**CRISTAL**

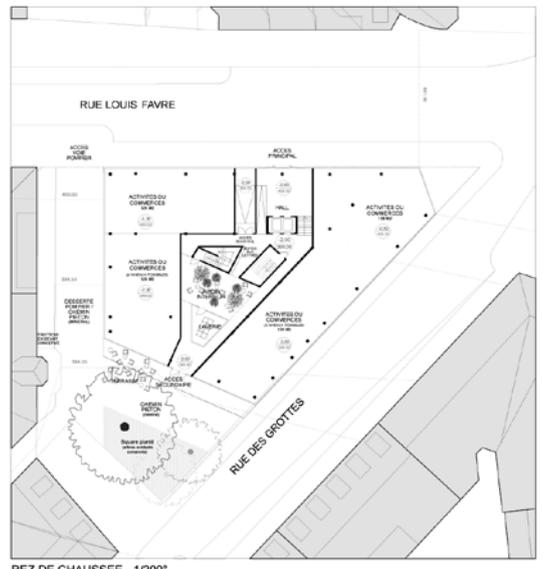
REPARTITION DES TYPES PAR NIVEAU - 1/500°  
ET TABLEAU RECAPITULATIF

NIVEAU	2 PIECES	3 PIECES	3 PIECES	6 PIECES	TOTAL	SURFACE (M <sup>2</sup> )
SBC						560,30
N+1	1	1	1	2	5	500,32
N+2	7	4			11	460,67
N+3	1	2	1	4	8	145,42
N+4	2	2	2	7	13	402,30
N+5				1	1	35,11
N+6	1	1	2	4	8	224,56
N+7				1	1	14,05
N+8				1	1	43,08
TOTAL	12	12	13	27	64	1274,99
En % DE SF	3,56%	25,50%	48,77%	22,17%		

Afin de générer le maximum de surface pour les logements, le bâtiment vient occuper quasiment tout le gabarit constructible de la parcelle, à la fois sur son emprise au sol et sur sa hauteur. Le bâtiment se déploie en éventail, depuis son point le plus haut au nord vers de larges terrasses en gradins vers le sud. Ce volume pyramidal s'adoucit progressivement, pour venir correspondre aux gabarits des immeubles avoisinants. Le bâtiment vient chercher le soleil au maximum en s'ouvrant largement au sud, et en minimisant les façades au nord.

Les logements sont organisés en bandes parallèles le long des façades, autour de circulations communes compactes et, dans les étages inférieurs, de vastes locaux communs intérieurs. Du côté intérieur se trouvent les pièces humides, et les circulations, compactes et fonctionnelles, côté façade les pièces de vies de dimensions généreuses et toutes largement vitrées. Chaque logement bénéficie d'un vaste espace privatif extérieur : loggias pour les logements en duplex le long des deux rues principales, terrasses pour les logements en simplex sur l'arrière de la parcelle. Il s'agit de privilégier le confort des habitants avec des surfaces en plus pour la convivialité et la détente.

Cet espace supplémentaire permet également de réguler la température, en fonctionnant comme un espace tampon : il est partiellement isolé l'hiver grâce à une membrane amovible en ETFE (qui peut être gonflée pour une meilleure isolation), tout en ménageant le confort d'été et l'intimité grâce à des systèmes d'occultation et d'ombrage automatisés (systèmes robustes et de technologie simple utilisés pour l'agriculture).  
Le projet cherche à procurer des espaces confortables et généreux : luminosité naturelle et vues, climat contrôlé, duplex, espaces supplémentaires extérieurs qui sont des lieux de vie à part entière pendant la belle saison, vastes espaces communs partagés.



Projet n° 51  
**TELA DENSITAS**

Bureau d'architectes  
**Christian von Düring + atba SA**  
Boulevard St-Georges 21 - CP 8 | 1211 Genève 8 | Suisse

Collaborateurs  
Anthony Cilherean



Projet n° 52  
**jeu d'échelle**

Bureau d'architectes  
**Yves Habegger architecte**  
Boulevard Georges-Favon 19 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Kim Henny



**CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ECONOMIQUES  
A GENEVE DANS LE QUARTIER DES GROTTES - RUE LOUIS-FAVRE 24**

**Le projet des grottes dans son contexte**  
 Dans le quartier des Grottes, à Genève, se trouve un ensemble d'immeubles anciens, dont certains sont en état de délabrement avancé. Le projet consiste à réhabiliter ces immeubles et à y ajouter de nouvelles constructions pour répondre aux besoins en logements économiques. Le projet est situé à l'angle de la rue Louis-Favre et de la rue des Grottes.

**Objectifs du projet**  
 Le projet vise à créer un ensemble de logements économiques, modernes et durables, qui s'intègre harmonieusement dans le quartier existant. Les objectifs sont de créer des logements abordables, de promouvoir la mixité sociale et de préserver le patrimoine architectural du quartier.

**Programme d'investissement**  
 Le programme d'investissement comprend la réhabilitation des immeubles existants, la construction de nouveaux logements et la mise en place d'espaces communs et de services pour les résidents.

**Tableau descriptif des logements**

Type de logement	Nombre	Surface (m²)	Coût (CHF)
Appartement 1 chambre	10	45	150 000
Appartement 2 chambres	15	65	200 000
Appartement 3 chambres	10	85	250 000
Appartement 4 chambres	5	110	350 000
Appartement 5 chambres	5	130	400 000
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>335</b>	<b>1 150 000</b>

Plan de la cave

Plan R+1 & R+2

Plan R+3

Plan R+4

Plan sous-sol

Projet n° 53  
**Radiance**

Bureau d'architectes  
**J & M STEINFELS ARCHITECTES**  
Rue du Vidollet 9bis | 1202 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Jan Steinfels | Muriel Steinfels | Laurent Meyer



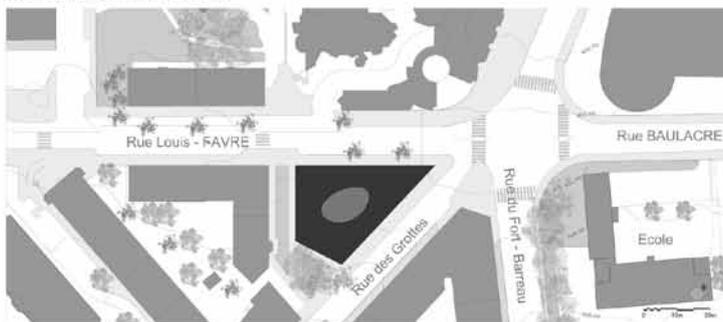
**Radiance**



Vue angle Rue des Grottes et Rue Louis-FAVRE



Vue Rue des Grottes vers Rue Louis-FAVRE



Situation

Ech. 1/500

Choix artistique et organisation des espaces.

Dans un but d'optimisation du site et de densification de cette ville, le projet occupe la totalité construite de la parcelle. Toutefois, et dans un souci de correspondance d'échelle avec le quartier, le nombre d'étages se limite à 4 niveaux sur rue.

La forme spécifique de la parcelle, conjuguée une organisation radiale du plan, a permis de distribuer 5 appartements par étages (pour un total de 27 pièces par étage et de 108 en tout), autour d'une seule cage d'escalier ascenseur.

Cette organisation, associée au espace de distribution (au profit des surfaces de logement), permet de proposer, dans le cadre restreint de 25 m<sup>2</sup> par pièce, des logements particulièrement spacieux.

Au centre on trouve le noyau (tour à ciel ouvert) contenant l'escalier, l'ascenseur et la couronne de distribution.

Les surfaces de circulation privées des logements se développent autour du noyau. Ces surfaces, généreuses et bénéficiant de lumière naturelle, peuvent servir d'espaces d'activités (espace créatif, jeux d'enfant, bureau ménager...).

Ce trouve ensuite la couronne des espaces principaux (salon, séjour, chambre), puis l'enveloppe constituée d'annexes attenantes de balcons.

Projet n° 54  
**GIRASOLE**

Bureau d'architectes  
**Rudaz & Rudaz**  
Rue des Platanes 1 | 1950 Sion | Suisse

Collaborateurs  
Christophe Rudaz | Renaud Rudaz | Jérôme Rudaz  
Thierry Rudaz



**concours de projet: construction de logements économiques ville de genève septembre 2010**  
**GIRASOLE**

Le volume proposé reconnaît la rue Favre comme élément structurant principal. Il complète l'axe sur sa face Nord.

La forme d'origine choisie, l'immeuble à cour, permet d'explorer l'intégration et la production variable de la parcelle. Il permet de toute la densité du terrain pour offrir un nombre maximal de logements.

La distribution verticale, simple et continue, s'organise autour d'un axe cour-cour et latéral. On y accède au travers d'un patio arboré.

Les appartements se composent d'une partie nuit et d'espaces jours organisés de part et d'autre de l'entrée. Les séjours bénéficient d'une double exposition et s'ouvrent largement vers les espaces dégagés de la ville par des balcons à la française. Les surfaces de chaque appartement sont ainsi optimales, le système constructif simplifié. Les ouvertures verticales des terrasses proposent un rapport plus direct vers l'extérieur, mais en assurant une luminosité optimale.

La toiture accessible est pensée comme une place collective couverte sur la rue sur laquelle terrasses, locaux communs, buanderie et salle de jeu proposent aux habitants une ambiance conviviale.

Deux lignes portiques supportent les dalles des appartements et les couloirs en grès à la. Les façades sont constituées d'éléments moulurés préfabriqués, composés d'une tranche porteuse intérieure en béton, d'une isolation intermédiaire et d'une couche de parement en béton teinté dans la masse. Le système constructif garantit une mise en œuvre rapide, une grande qualité et un entretien minimal. Dans un souci de durabilité le béton choisi est recyclé.

Les ouvrages vitrés proposent un espace tampon utilisé comme volume de récupération de chaleur. Le système de balcons français évite tout pont de froid vers l'extérieur.

Les espaces extérieurs sont publics. Le dallage de sol en béton se relie au trottoir de la rue Louis Favre. Aux endroits conviviaux (cour et terrasses de restaurant) il s'ajoute d'éléments de mobilier urbain.

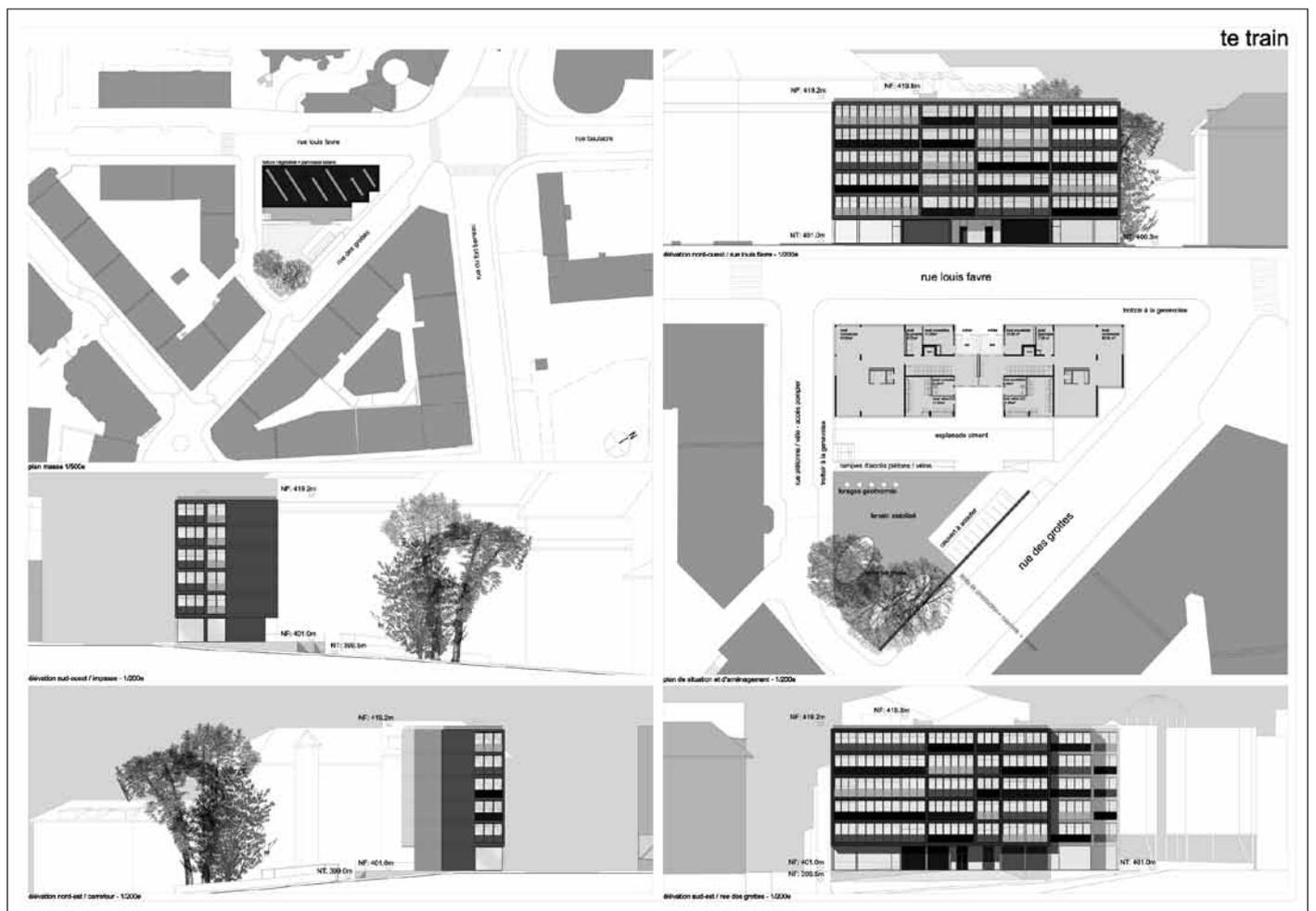
usage programmation	matériau	garage	structure
appartements terrasses locaux communs	béton teinté aluminium anodisé	100% 100% 100%	structure béton structure béton



Projet n° 55  
**te train**

Bureau d'architectes  
**MASSIMO LOPRENO ARCHITECTES**  
Chemin Frank-Thomas 26ter | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Pascal Abbé | Adrian Zeller





Projet n° 57  
**EVIDEM(M)NT**

Bureau d'architectes  
**AMMAS | LECOMTE ARCHITECTES  
& MU architectes**  
Avenue de Cran 18 | 74000 Annecy | France

Collaborateurs  
Igor Lecomte | Alexandra Cammas | Ludovic Malbet  
Maira Caldoncelli Vidal



## EVIDEM[M]ENT

**FORME COMPLÈTE**

Les volumes de la forme globale constituent une géométrie de référence d'inspiration, un référentiel au maximum, de possibilités offertes par le topographie et le contexte.

→ Définir le langage architectonique

→ Définir les volumes de référence

→ Définir les volumes de référence

**ETAPES**

Cette étape définit les principes de base de l'opération et les règles de programmation architecturale.

→ Définir les volumes de référence

→ Définir les volumes de référence

→ Définir les volumes de référence

**SÉLECTION D'ANALYSES**

Les analyses architecturales sont réalisées en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**PLANS CONCEPTUELS**

Les plans conceptuels sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**PROFILS CONCEPTUELS**

Les profils conceptuels sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**PROFILS CONCEPTUELS**

Les profils conceptuels sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**RELIÈVEMENTS THÉMATIQUES ET SPATIAUX**

Les relevements thématiques et spatiaux sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**MOBILITÉ ET QUALITÉ DE VIE**

Les relevements thématiques et spatiaux sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**RELIÈVEMENT THÉMATIQUES ET SPATIAUX**

Les relevements thématiques et spatiaux sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**RELIÈVEMENT THÉMATIQUES ET SPATIAUX**

Les relevements thématiques et spatiaux sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**MOBILITÉ ET QUALITÉ DE VIE**

Les relevements thématiques et spatiaux sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

**RELIÈVEMENT THÉMATIQUES ET SPATIAUX**

Les relevements thématiques et spatiaux sont réalisés en deux niveaux distincts de programmation.

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

→ Les volumes de référence

Projet n° 58  
**BARDE**

Bureau d'architectes  
**Atelier d'architecture 3bm3  
BENEDICTE MONTANT CARMELO  
STANDARDO**

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Eliana Trindade | Raphael De Paulin | Jean-Luc Caron  
Saskia Matthey



# BARDE

## DESCRIPTION DU PROJET

Le logement sera construit sur le terrain à l'angle de la Rue Louis-Favre et de la Rue des Maraîchers.

Il s'agit de créer du terrain pour générer un accès au site à la fois fluide et sécurisé et à adapter les espaces de circulation de circulation à l'usage prévu, ainsi qu'à l'usage prévu.

Le terrain est organisé en trois volumes, libérant un espace ouvert au Nord. Il s'agit de construire un bâtiment qui s'intègre dans le quartier de la Rue Louis-Favre et qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

Le projet est réalisé en collaboration avec les services de l'Etat et les services de la Ville de Genève. Le projet est réalisé en collaboration avec les services de l'Etat et les services de la Ville de Genève.

Le bâtiment est composé de trois volumes qui s'articulent autour d'un espace commun. Le bâtiment est composé de trois volumes qui s'articulent autour d'un espace commun.

Le bâtiment est composé de trois volumes qui s'articulent autour d'un espace commun. Le bâtiment est composé de trois volumes qui s'articulent autour d'un espace commun.

Le bâtiment est composé de trois volumes qui s'articulent autour d'un espace commun. Le bâtiment est composé de trois volumes qui s'articulent autour d'un espace commun.

### PRINCIPES STRATEGIQUES

**Un concept architectural de référence** qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

**Un concept architectural de référence** qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

**Un concept architectural de référence** qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

### Population cible

Une population cible qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

Une population cible qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

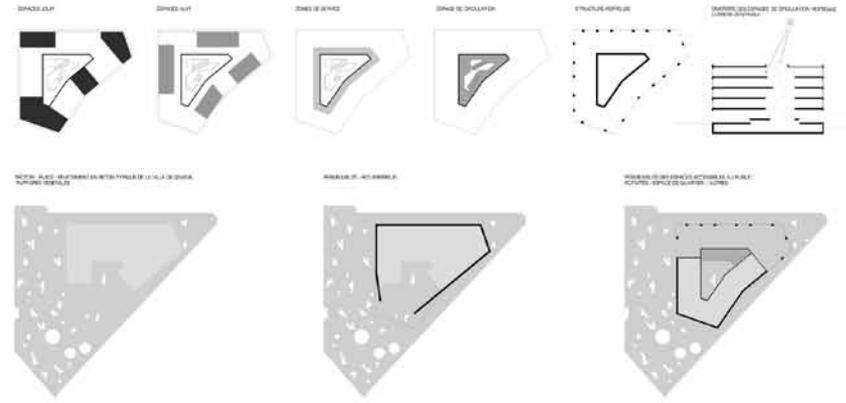
Une population cible qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

### Stratégie d'usage

Une stratégie d'usage qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

Une stratégie d'usage qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.

Une stratégie d'usage qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine et qui s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine.



Projet n° 59  
**FLATIRON**

Bureau d'architectes  
**ATELIER D'ARCHITECTURE F. BAUD  
& T. FRÜH**  
Rue des Voisins 15 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs  
François Baud | Thomas Früh | Luca Falcione



**URBANISME**

«Récupérer le tissu du quartier, le projet propose un immeuble unique dont l'implantation s'aligne en fait des rues Louis-Favre et des Grattes.

«L'interaction des rues, l'important volume descriptif sur le caractère marqué l'édifice au quartier (galand calculé pour la façade nord, dessiné sur le caractère, celui de 25 m sur les façades adjacentes).

«La transition avec les immeubles adjacents au sud, un volume plus modeste relie les deux axes et offre un espace personnel, un espace, mais surtout, un espace ouvert à l'usage (galand calculé par rapport à la rue la plus large et appliqué à tout le bâtiment).

**ARCHITECTURE**

«L'opération architecturale s'inspire des bâtiments du quartier dont elle reprend la consistance matérielle ainsi que les paramètres portuifs réfléchis à divers salons.

«Les loggias sont alignées en "toit" dans les angles de bâtiment.

«Pour tenir compte de la culture du site, les deux volumes sont dotés d'un même niveau, permettant à une cage d'escalier unique de dessiner harmonieusement l'ensemble des locaux (qualité de la surface d'usage < 400 m<sup>2</sup>).

**ORGANISATION ET VIE EN COMMUN**

«Au nord de l'édifice, les locaux dessinent un espace dédié aux activités communales. Ces locaux, sont alignés les locaux communs, orientés orientés et connectés à l'autre de l'opposé d'entrée dessinant la cage d'escalier unique.

«Un local communautaire accueille les services et permet des activités variées (assembleur, films, cours...). Il est en fait le centre pour des activités de plein air sur le volume communautaire de la cage (escalier, atelier, cuisine).

«Le toit est un niveau qui offre un accès technique ainsi qu'un accès garage à vélos adossé accessible par une rampe extérieure, profitez de la disposition à deux niveaux et de la proximité de la rue.

**LOGEMENTS**

«L'ensemble des 27 appartements sont disposés autour d'une seule cage d'escalier, adossée à l'extérieur par le toit, dont la dimensionnement globale permet une occupation du public.

«La disposition des espaces communitaires: zébrés, donnant sur une loggia permet des aménagements variés.

**CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

«Les aspects constructifs retenus (en matière simple, épave et extérieur), elles privilégient la durabilité et en fait d'entretien minimal.

«Les matériaux de façades choisis sont économiques et émerge plus tôt de leur fabrication, vite en œuvre, exploitation, entretien et au terme de leur cycle de vie sur de leur destination.

«La structure est en béton armé (préfabriqué en place) et est bâtie de terre cuite; la structure des loggias, est réalisée préfabriquée; est indépendante de l'ensemble thermique.

«La façade pourvue d'un habitat ventilé en terre cuite, préfabriqué à l'usage dans le temps (est consultable modèle).

«Végétalisation capable de la toiture végétalisée, offre d'une importance pédagogique de la culture de vie de l'édifice, permet une orientation des axes pluviaux, ainsi le surcoût initial et favorise le maintien de la biodiversité au site.

«Végétalisation partielle de la toiture bâtie accessible, avec l'usage de jardins à disposition des locaux.

«Régulation partielle des zones pluviales de la toiture haute par l'usage des courts de jardin.

**ENERGIE**

«Un isolant fait de terre et une enveloppe thermique très performante composent un minimum de gain thermique; permettent d'un bâtiment d'offrir des niveaux de chaleur pour le chauffage résidentiel (13 kWh/m<sup>2</sup>/an), soit confortablement sans le besoin de chauffage pour l'ensemble du local d'usage.

«La forme compacte thermique du bâtiment permet un stockage de chaleur important dans la structure, ce qui minimise le besoin des réserves de chauffage et limite la surface d'échange.

«Les aspects thermiques sont largement couverts par des énergies renouvelables.

«Le point de la chaleur est assuré par une pompe à chaleur avec source géothermique et une très large proportion de locaux en eau chaude sanitaire est assurée par un système (73 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques vitrés à double glazage).

«En fait, la surproduction d'eau chaude solaire est utilisée en fait le chauffage du terrain autour des unités géothermiques de type 2 à faire les parties de rendement sur le long terme.

«Minimiser l'impact de la chaleur de la ventilation à double flux.

«Régulation de la chaleur externe dans les locaux pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

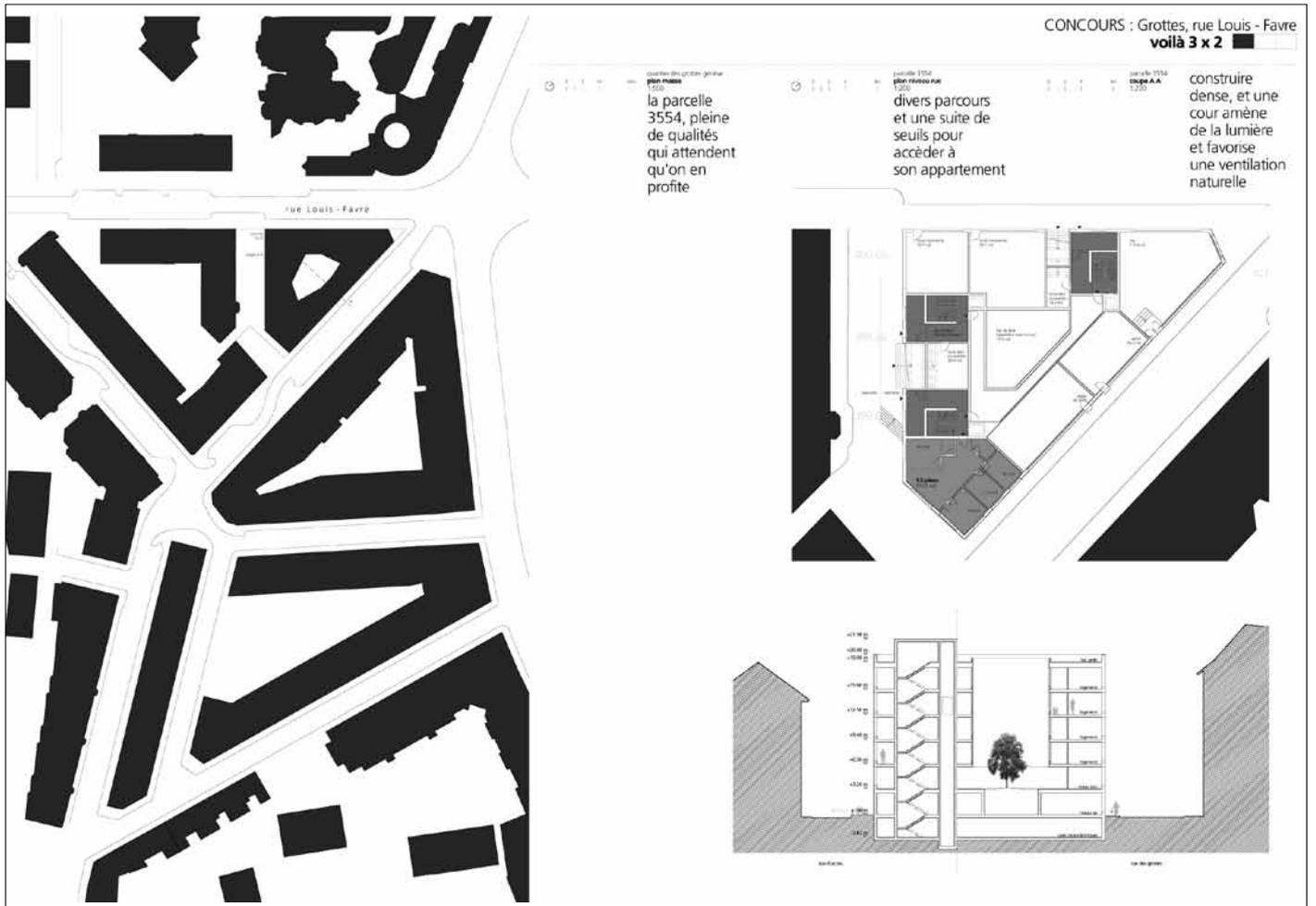
«L'implantation d'un local 150 m<sup>2</sup> de surfaces solaires photovoltaïques est prévu sur la toiture haute, leur rendement bénéficiant d'un ensoleillement maximal et de la végétalisation éolienne à température de fonctionnement en été.

PLANCHE 1 **FLATIRON**

Projet n° 61  
**voilà 3 x 2**

Bureau d'architectes  
**Riva Zimmermann architectes**  
Choisystrasse 5 | 3008 Berne | Suisse

Collaborateurs  
Franca Riva | Marlis Zimmermann



Projet n° 62  
**personongrata**

Bureau d'architectes  
**atelierpng architecture**  
Cité Riverin 5 | 75010 Paris | France

Collaborateurs  
Antoine Petit | Grichka Martinetti | Nicolas Debicki



## construction de logements économiques à Genève dans le quartier des Grottes - rue Louis Favre - 24



**personongrata**

**emplacement - insertion urbaine**  
L'emplacement est très privilégié et se situe dans un quartier qui a subi une rénovation importante. Le quartier des Grottes est un quartier très ancien, riche en patrimoine et qui a subi une rénovation importante. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**topographie**  
Le terrain est plat et se situe dans un quartier qui a subi une rénovation importante. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**programme**  
Le programme est de construire un bâtiment de logements économiques de 100 unités. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**publicité**  
Le projet a été présenté au public lors d'un atelier de concertation. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**processus participatifs**  
Le processus participatif a été mis en œuvre dès le début du projet. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**impact environnemental positif**  
Le projet a un impact environnemental positif grâce à son orientation et à son utilisation de matériaux locaux. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**un projet exemplaire à Genève**  
Le projet est considéré comme un modèle de réussite dans le quartier des Grottes. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.

**plan de situation**  
Le plan de situation montre l'emplacement du projet dans le quartier des Grottes. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements économiques.



Projet n° 64  
**caillou**

Bureau d'architectes  
**Andrea Calanchini architecte**  
Rue de Montbrillant 28 | 1201 Genève | Suisse



■ Concours: Grottes, rue Louis-Favre

caillou

**Mot-clé:** Le bâtiment répond au caractère urbain du site par son exploration axée vers l'extérieur et l'ouverture sur le tissu existant, prêt de l'ancien bâtiment en place adjoint.

**Objet:** La rénovation du bâtiment est développée pour répondre aux prescriptions des plans du quartier. L'objectif est de créer un espace de vie continu et de réintégrer le tissu urbain existant, afin de créer un lien entre le tissu existant et le tissu du futur.



Projet n° 65  
**FIORI DI VITA**

Bureau d'architectes  
**DE GIOVANNINI Atelier  
d'architecture SA**  
Rue de Malatrex 38 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Cédric Albert | Gaëlle Cattié | Ronan Schaff  
Charlotte Wiberg



Un bâtiment d'habitation aux Grottes

Vue de la façade sur courtoir Louis-Favre, Flori-Banquet



FIORI DI VITA



Un bâtiment d'habitation aux Grottes

Un projet d'habitation aux Grottes a été lancé en 2014, au sein d'un site d'ancien atelier de fabrication de chaussures, au 24, rue Louis-Favre, à Genève. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local.

Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local.

Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local.

Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local.

Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local, le groupe immobilier local.

Concept énergétique

Le bâtiment est conforme au standard énergétique suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse).

Le bâtiment est conforme au standard énergétique suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse).

Le bâtiment est conforme au standard énergétique suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse).

Le bâtiment est conforme au standard énergétique suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse).

Le bâtiment est conforme au standard énergétique suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse) et est certifié par le label suisse (Suisse).



24, rue Louis-Favre  
Impressum

130

# IMPRESSUM

Editeur  
Ville de Genève  
Département des constructions  
et de l'aménagement

Graphisme  
Virginie Fürst

Impression et reliure  
SRO-Kundig

Nombre d'exemplaires  
450

Crédits photographiques  
Couverture | Alain Granchamp  
Documentation photographique Ville de Genève  
Pages 2-3 | Jean-Paul Jaccaud Architectes  
Maquettes | Nicole Zermatten et Alain Granchamp  
Documentation photographique Ville de Genève



